

La prestation nationale pour enfants



R a p p o r t d ' é t a p e 2 0 0 7





La Prestation nationale pour enfants

Rapport d'étape 2007



Mai 2010

Le présent document peut être également consulté sur le site Web de la PNE à l'adresse :

www.prestationnationalepourenfants.ca

Version imprimée :

N° de catalogue : HS1-3/2007F

ISBN : 978-1-100-91604-0

Version PDF :

N° de catalogue : HS1-3/2007F-PDF

ISBN : 978-1-100-91605-7

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2009

The English version of this document is available upon request.

Table des matières



Message des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux _____	i
Sommaire _____	iii
Chapitre 1 Le Supplément de la Prestation nationale pour enfants _____	1
Chapitre 2 Programmes et services de l’initiative de la Prestation nationale _____ pour enfants pour les familles à faible revenu avec enfants	11
Chapitre 3 L’initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants _____ dans les communautés des Premières nations	21
Chapitre 4 Suivi des progrès : Indicateurs de niveau sociétal _____	27
Chapitre 5 Évaluation de l’effet direct de l’initiative de la Prestation nationale pour enfants _____	41
Chapitre 6 Perspectives _____	51
Annexe 1 Glossaire _____	53
Annexe 2 Réinvestissements et investissements liés à la Prestation nationale _____ pour enfants (PNE) par les provinces et territoires et par les Premières nations	55
Annexe 3 Résultats de l’analyse de l’Enquête sur la dynamique du travail _____ et du revenu (EDTR)	113
Annexe 4 Autres données statistiques _____	117

Message des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux¹ se sont engagés à rendre compte aux Canadiens et aux Canadiennes des progrès réalisés dans le cadre de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le présent rapport, intitulé *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2007*, est le neuvième d'une série de rapports d'étape remis par les ministres depuis le lancement de l'initiative conjointe de la PNE en 1998.

Un bon départ dans la vie est crucial, et les gouvernements reconnaissent que la pauvreté chez les enfants comporte des conséquences à long terme tant pour les enfants que pour la société en général. La PNE est fondée sur le principe selon lequel la situation des familles est meilleure lorsque les parents sont soutenus dans leurs efforts pour participer au marché du travail. Il s'agit de l'approche à long terme qui s'est révélée la plus efficace pour réduire l'incidence de faible revenu chez les familles. La PNE vient appuyer les parents et les enfants en créant un régime national stable de prestations pour les enfants et en améliorant les mesures de soutien

et les services offerts aux familles à faible revenu avec enfants.

Le rapport de 2007 présente des renseignements à jour sur les activités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada et celles des Premières nations, en vue d'améliorer le bien-être des enfants de familles à faible revenu.

Le rapport fournit notamment des renseignements détaillés sur la contribution du gouvernement du Canada à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) incluant le Supplément de la PNE, et sur la contribution que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Premières nations offrent par l'entremise de leurs programmes et services, dans le cadre de l'initiative de la PNE. Il fait également le point sur les progrès réalisés par la PNE dans l'amélioration du bien-être économique des familles à faible revenu avec enfants. Le rapport a été préparé par un groupe de travail formé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

En tant que ministres responsables des services sociaux au Canada, nous demeurons engagés à améliorer le bien-être économique des familles à faible

¹ Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la PNE. Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE, parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable à la PNE. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

revenu avec enfants. Nous poursuivrons notre travail de collaboration en vue de satisfaire les besoins des familles et des enfants canadiens, et nous continuerons à rendre compte régulièrement des progrès réalisés.

**Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux
responsables des services sociaux**

La Prestation nationale pour enfants (PNE) est une initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada² qui comprend une composante pour les Premières nations. L'initiative associe deux éléments importants : des prestations fédérales mensuelles versées aux familles à faible revenu avec enfants, ainsi que des prestations et des services conçus et offerts par les provinces, les territoires et les Premières nations pour répondre aux besoins des familles à faible revenu avec enfants sur leur territoire.

L'initiative de la PNE comporte trois objectifs :

- aider à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants;
- favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux, pour les familles, de travailler;
- réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations, et en simplifiant l'administration.

Ce neuvième rapport sur la PNE présenté aux Canadiens et aux Canadiennes est un élément clé du *Cadre de gestion et de responsabilités de la Prestation nationale pour enfants*, car il répond

à un engagement des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux, qui ont promis de rendre compte chaque année aux Canadiens et aux Canadiennes des progrès réalisés dans le cadre de cette initiative.

Le chapitre 1 renferme de l'information sur l'aide fédérale aux familles à faible revenu avec enfants. Le gouvernement du Canada fournit directement des prestations à ces familles par le biais du Supplément de la PNE. Pour l'année du programme se terminant en juin 2007, le gouvernement du Canada a versé dans le cadre du Supplément un montant de 3,5 milliards de dollars à 1,5 million de familles (au total 2,8 millions d'enfants).

Le chapitre 2 présente des détails sur les programmes et les services offerts aux familles à faible revenu avec enfants par les provinces, les territoires et les Premières nations grâce à l'initiative de la PNE. Les provinces et territoires ont la latitude nécessaire pour rajuster l'aide sociale ou les prestations pour enfants versées d'un montant équivalant au Supplément de la PNE et réinvestir les économies réalisées dans des prestations et des services à l'intention des familles à faible revenu avec enfants.

² Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la PNE. Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE, parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable à la PNE. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

Les réinvestissements et les investissements dans des programmes et des services destinés aux enfants et à leur famille dans le cadre de l'initiative³ de la PNE sont estimés à 833,6 millions de dollars pour 2006–2007 et à 836 millions de dollars pour 2007–2008. Les provinces et les territoires ont réinvesti et investi environ 778,9 millions de dollars en 2006–2007 et 778,7 millions de dollars en 2007–2008. Citoyenneté et Immigration Canada a également réinvesti environ 2,1 millions de dollars en 2006–2007 et 2,4 millions de dollars en 2007–2008.

Le chapitre 3 décrit l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants dans les communautés des Premières nations, dans le cadre de laquelle le gouvernement du Canada et les gouvernements des Premières nations travaillent ensemble pour répondre aux besoins des familles à faible revenu avec enfants vivant dans des réserves. Les réinvestissements et les investissements des Premières nations dans des programmes et des services sont estimés à 52,7 millions de dollars en 2006–2007 et à 54,8 millions de dollars en 2007–2008.

Le chapitre 4 contient également de l'information sur les indicateurs de niveau sociétal se rapportant à la PNE, tels que l'incidence, l'étendue et la durée du faible revenu chez les familles avec enfants. Le rapport montre que, d'après les seuils de faible revenu (SFR) après impôt de Statistique Canada, le pourcentage de familles à faible revenu avec enfants a connu une diminution

substantielle depuis le sommet de 17,6 p. 100 enregistré en 1996. En 2005, l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants a diminué légèrement, passant à 10,5 p. 100 de 11,6 p. 100 en 2004. On constate, d'après la mesure du panier de consommation (MPC), une diminution semblable, soit de 14,8 p. 100 en 2004 à 13,5 p. 100 en 2005.

Enfin, le chapitre 5 renferme une analyse de l'impact direct de la PNE sur la prévention et la réduction du faible revenu chez les familles avec enfants. Selon la MPC, on estime qu'en 2005, 171 100 enfants, ce qui représente un total de 78 800 familles, ont pu échapper au faible revenu grâce à la PNE, ce qui correspond à une diminution de 13,7 p. 100. Ces familles ont vu leur revenu disponible moyen augmenter de quelque 2 400 \$, ou 9,5 p. 100. Toujours selon cette analyse, l'écart de faible revenu (l'étendue du faible revenu pour toutes les familles avec enfants) a chuté de 1 milliard de dollars, soit 20,4 p. 100.

Tous les partenaires de la PNE restent déterminés à améliorer la situation des familles avec enfants au Canada et à informer les Canadiens et les Canadiennes des progrès réalisés.

³ Ces montants comprennent les réinvestissements et les investissements effectués par les provinces, les territoires, Citoyenneté et Immigration Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada.

Le Supplément de la Prestation nationale pour enfants



La Prestation nationale pour enfants (PNE) est une initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à appuyer les enfants canadiens de familles à faible revenu. L'initiative de la PNE comporte trois objectifs :

- aider à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants;
- favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux, pour les familles, de travailler;
- réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations, et en simplifiant l'administration.

L'initiative repose sur une approche qui reconnaît qu'un soutien du revenu et un ensemble de prestations et de services sont essentiels si on veut réduire le faible revenu à long terme.

Comment la PNE fonctionne

Avant le lancement de la PNE en 1998, il n'y avait que très peu de coordination entre le système fédéral, qui attribuait les prestations pour les enfants par l'entremise du régime d'impôt sur le revenu, et les régimes territoriaux et provinciaux, qui versaient des prestations pour les enfants par l'entremise des programmes d'aide sociale. L'initiative de la PNE regroupe les régimes fédéral, provinciaux

et territoriaux de soutien du revenu pour les enfants pour constituer un régime national de prestations pour les enfants à l'intention des familles bénéficiaires de l'aide sociale et des familles de travailleurs à faible revenu.

Avant la PNE, les prestations pour enfants intégrées aux prestations d'aide sociale versées aux parents étaient fondées sur une évaluation des besoins, et leur montant augmentait avec la taille de la famille. Le revenu d'une famille de travailleurs à faible salaire, lui, n'augmentait pas avec la taille de la famille. Les familles bénéficiaires de l'aide sociale qui parvenaient à trouver un travail rémunéré voyaient souvent leur revenu disponible global n'augmenter que légèrement et parfois même diminuer. Certaines familles perdaient également l'accès à des prestations et à des services offerts aux bénéficiaires d'aide sociale, comme les prestations complémentaires pour les soins dentaires, les soins de la vue et les médicaments. Ces familles, en quittant l'aide sociale, devaient en plus payer de l'impôt et assumer les coûts liés à l'emploi à partir d'un salaire habituellement bas.

Cette interaction entre le marché du travail et les programmes gouvernementaux est ce qu'on appelle communément le « mur de l'aide sociale » – un ensemble de contre-incitations à l'intégration de la main-d'œuvre. La PNE a pour objet de

réduire ce mur en veillant à ce que la situation financière des familles s'améliore lorsqu'elles quittent l'aide sociale pour travailler. Elle est conçue pour venir en aide aux parents qui choisissent de quitter l'aide sociale pour retourner travailler et pour aider les parents à faible revenu déjà sur le marché du travail à y demeurer, en réduisant le rôle de l'aide sociale quant aux prestations de soutien du revenu de base pour enfants.

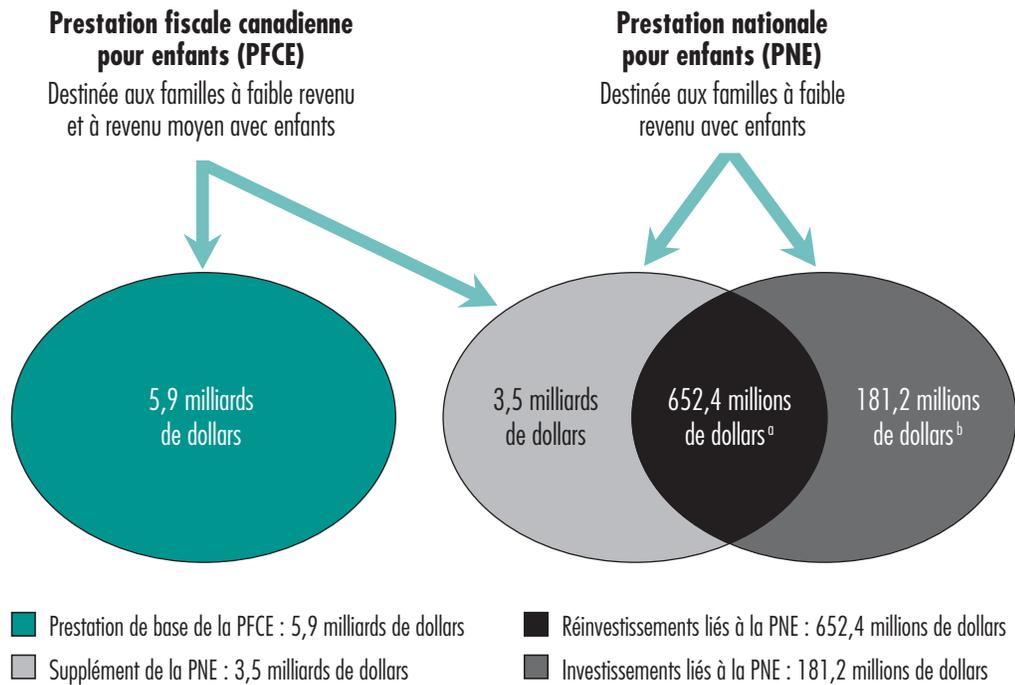
Avec la mise en œuvre de l'initiative de la PNE, on a intégré les régimes fédéral, provinciaux et territoriaux de soutien du revenu pour les enfants en vue de constituer un régime national de prestations pour les enfants en fonction du revenu, autant pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale que pour les familles de travailleurs à faible revenu. L'initiative associe deux éléments importants : des prestations fédérales mensuelles versées aux familles à faible revenu avec enfants, ainsi que des prestations et des services conçus et offerts par les provinces, les territoires et les Premières nations pour répondre aux besoins des familles à faible revenu avec enfants sur leur territoire.

Le gouvernement du Canada fournit des prestations mensuelles aux familles à faible revenu avec enfants par le biais du Supplément de la PNE à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) versée chaque mois. Le Supplément de la PNE a augmenté graduellement depuis son instauration. La plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux ont déduit de la partie des prestations d'aide sociale destinée aux enfants le montant intégral du Supplément ou une partie de celui-ci sans que cela ne se répercute sur le revenu

global des familles. Avec le temps, on a ainsi pu remplacer une part croissante du soutien du revenu de base lié aux enfants, qui était versé par l'entremise de l'aide sociale.

Les provinces et territoires ont la latitude nécessaire pour rajuster l'aide sociale ou les prestations pour enfants d'un montant équivalant au Supplément de la PNE. Les provinces, les territoires et les Premières nations réinvestissent ces économies réalisées au chapitre de l'aide sociale et investissent des fonds en plus dans des prestations et des services destinés aux familles à faible revenu avec enfants. Ces réinvestissements et investissements sont décrits en détail au chapitre 2. Depuis l'instauration de l'initiative de la PNE, trois approches différentes ont été adoptées par les provinces et territoires pour remplacer les prestations d'aide sociale pour les enfants par le Supplément de la PNE. Elles sont également présentées au chapitre 2.

Figure 1 Comment la PNE fonctionne (2006–2007 [estimations])



^a Les fonds de réinvestissement comprennent les économies réalisées dans les programmes d'aide sociale et de prestations aux enfants, et, dans certaines juridictions, les recouvrements au titre des Allocations spéciales pour enfants. Veuillez consulter l'annexe 2 pour plus d'information.

^b Les fonds d'investissement représentent les montants supplémentaires, en plus des fonds de réinvestissement, que les provinces ou les territoires décident d'affecter à la PNE. Veuillez consulter l'annexe 2 pour plus d'information.

Remarque : Les chiffres étant arrondis, les sous-totaux pour les réinvestissements et les investissements dans ce diagramme, peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués ailleurs dans ce rapport.

L'évolution des prestations fédérales pour enfants au Canada

1918 – Exemption d'impôt pour enfants : Cette exemption procurait des économies d'impôt proportionnelles au revenu imposable. Elle ne s'appliquait pas aux familles qui ne payaient pas d'impôt sur le revenu.

1945 – Allocations familiales : Cette prestation était versée à toutes les familles canadiennes comptant des enfants à charge.

1973 – Le montant des **Allocations familiales** était triplé, indexé au coût de la vie et devenait imposable.

1978 – Crédit d'impôt remboursable pour enfants : Cette prestation pour enfants, ciblée et liée au revenu, était versée par l'entremise du système fiscal et accordait un crédit maximal aux familles à faible revenu, un montant décroissant aux familles à revenu moyen et aucun crédit aux familles à revenu élevé.

1993 – Prestation fiscale pour enfants (PFE) : Cette prestation regroupait les crédits d'impôt pour enfants remboursables et non remboursables et les Allocations familiales en une allocation mensuelle, fondée sur le nombre d'enfants et le revenu familial. Elle comprenait également le Supplément au revenu gagné (SARG), qui s'ajoutait aux prestations des familles de travailleurs à faible revenu avec enfants. En 1993, les dépenses fédérales en matière de prestations pour enfants, y compris le SARG, totalisaient 5,1 milliards de dollars.

1998 – La **Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)** venait remplacer la PFE. Le **Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE)** remplaçait le SARG. Ce supplément, qui fait partie de la nouvelle PFCE, est versé à toutes les familles à faible revenu.

2006 – Le gouvernement du Canada crée la **Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)**. Toutes les familles, y compris les familles à faible revenu, reçoivent 100 \$ par mois pour chaque enfant de moins de six ans. Les sommes versées sont assujetties à l'impôt sur le revenu du conjoint ayant le revenu le moins élevé.

2007 – Dans le budget de 2007, on annonce un nouveau **crédit d'impôt pour enfants** qui accorde un allègement fiscal additionnel aux familles ayant des enfants. Pour 2008, ce crédit d'impôt peut atteindre 306 \$ par enfant de moins de 18 ans.

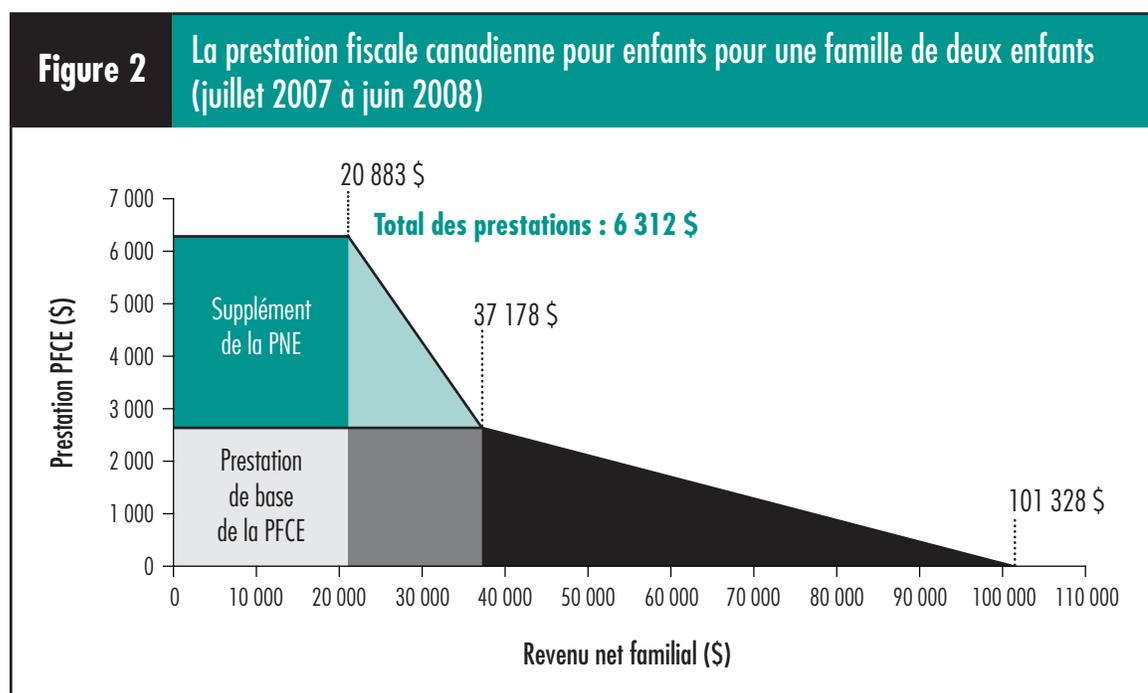
La contribution du gouvernement fédéral à l'initiative de la PNE

Depuis juillet 1998, le gouvernement du Canada fournit une aide financière directe aux familles avec enfants par le biais de la PFCE. Il s'agit d'une prestation conçue pour aider les familles à assumer les dépenses qu'elles doivent engager pour élever des enfants, sous forme d'un montant non imposable versé mensuellement aux familles ayant des enfants, établi en fonction du revenu familial net et du nombre d'enfants dans le ménage.

Le régime de la PFCE comporte deux composantes principales : la **prestation de base de la PFCE**, qui est versée aux familles à faible revenu et à revenu moyen avec enfants, et le **Supplément de la PNE**, une prestation supplémentaire versée aux familles à faible revenu avec enfants. Le Supplément de la PNE à la prestation de base de la PFCE représente la contribution

du gouvernement du Canada à l'initiative de la PNE. Les familles canadiennes avec enfants admissibles reçoivent la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE dans un versement mensuel unique. Entre juillet 2006 et juin 2007, environ 3,4 millions de familles (au total 6,0 millions d'enfants) ont reçu la prestation de base de la PFCE. Pendant cette même période, 1,5 million de familles (au total 2,8 millions d'enfants) ont touché le Supplément de la PNE.

L'admissibilité à la PFCE et à la PNE est fondée sur le revenu familial. La figure 2 illustre la structure de la PFCE pour une famille de deux enfants, en juillet 2007. Pour l'année du programme 2007-2008 (de juillet 2007 à juin 2008), les familles avec deux enfants dont les revenus nets étaient inférieur à 20 883 \$ recevaient la prestation maximale, soit 6 312 \$. Toutes les familles qui touchent le Supplément de la PNE reçoivent le maximum de la prestation de base de la PFCE. Une famille qui gagne



des revenus nets supérieur à 20883 \$, mais inférieur à 37 178 \$, continue de recevoir le maximum de la prestation de base de la PFCE, mais le montant du Supplément de la PNE auquel elle a droit diminue à mesure que son revenu familial augmente. Enfin, une famille qui gagne un revenu net supérieur à 37 178 \$ reçoit uniquement la prestation de base de la PFCE. Le montant de cette prestation diminue également à mesure que le revenu familial augmente et tombe à zéro quand le revenu atteint 101 328 \$.

Augmentation de l'aide financière fédérale aux familles avec enfants

Le gouvernement du Canada a augmenté considérablement ses investissements pour soutenir les familles à faible revenu avec enfants depuis l'instauration de l'initiative de la PNE. La figure 3 présente l'augmentation des dépenses fédérales annuelles engagées pour les familles à faible revenu avec enfants, par l'entremise du régime de la PFCE, de 1995–1996 à 2008–2009.

Avant la PNE, le gouvernement fédéral avait dépensé 300 millions de dollars pour l'ancien Supplément au revenu gagné (SARG) en 1995–1996. Comme première contribution à l'initiative de la PNE, qui est venue remplacer le SARG, le gouvernement du Canada affectait 850 millions de dollars au Supplément de la PNE, en plus des 5,1 milliards de dollars par année qui

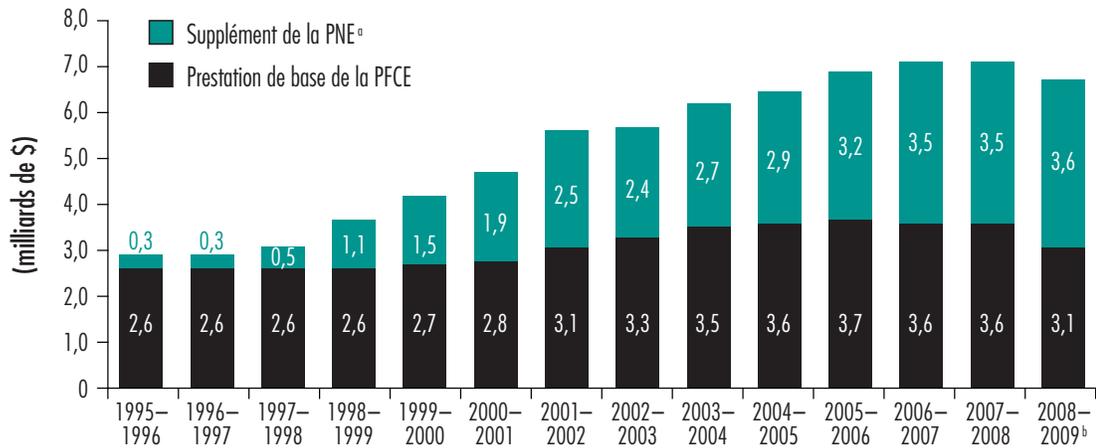
étaient déjà consacrés à l'ancienne Prestation fiscale pour enfants. Des investissements additionnels dans le programme ont été annoncés les années suivantes, y compris le rétablissement de l'indexation intégrale des prestations en 2000 visant à faire en sorte que les augmentations des prestations soient mises à l'abri de l'inflation. L'investissement du gouvernement fédéral dans le Supplément de la PNE a augmenté constamment et devrait atteindre 3,6 milliards de dollars en 2008–2009. En outre, les investissements fédéraux versés aux familles à faible revenu avec enfants par le biais de la prestation de base de la PFCE ont augmenté pendant la même période. Un montant de 3,1 milliards de dollars étant prévu en 2008–2009 pour les bénéficiaires du Supplément de la PNE, comparativement à 2,6 milliards de dollars en 1995–1996.⁴

Les familles canadiennes avec enfants ont bénéficié considérablement des augmentations de la prestation de base de la PFCE et du Supplément de la PNE. Comme le montre la figure 4, la prestation maximale pour une famille comptant deux enfants, avant juillet 1997, était de 2 540 \$. En juillet 1997, après l'amélioration et la restructuration du SARG, mais avant l'instauration de la PNE, la prestation maximale pour une famille de deux enfants était de 3 050 \$. En 2003, le gouvernement du Canada annonçait un plan d'investissement sur cinq ans. Plus récemment, le montant du Supplément de la PNE a augmenté

⁴ La figure 3 ne tient pas compte de la prestation de base de la PFCE accordée par le gouvernement fédéral aux familles à revenu moyen qui ne reçoivent pas le Supplément de la PNE. En 2006–2007, le gouvernement du Canada a versé 2,3 milliards de dollars par le biais de la prestation de base de la PFCE, à 1,8 million de familles (au total 3,3 millions d'enfants), dont le revenu dépasse le seuil à partir duquel le Supplément de la PNE est nul. En tenant compte de toutes les dépenses du gouvernement du Canada relatives à la prestation de base de la PFCE et au Supplément de la PNE, l'aide fédérale accordée aux familles canadiennes ayant des enfants a atteint un total de 9,4 milliards de dollars en 2006–2007, et est prévue demeurer à 9,4 milliards de dollars en 2008–2009.

Figure 3

Investissements fédéraux pour les familles à faible revenu qui reçoivent la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE pendant les années du programme (juillet à juin)



^a Comprend l'ancien Supplément au revenu gagné pour les années 1995-1996 à 1997-1998.

^b Les chiffres de 2008-2009 sont des prévisions.

Source : Données administratives sur la PFCE de l'Agence du revenu du Canada (janvier 2009).

Figure 4

Montants maximums des prestations pour enfants du gouvernement fédéral destinées à une famille de deux enfants pour les années du programme 1995-1996 à 2008-2009 (juillet à juin) en dollars actuels^a



^a Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée et n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'inflation.

^b Comprend l'ancien Supplément au revenu gagné pour les années 1995-1996 à 1997-1998.

progressivement de 185 \$ par enfant par année en juillet 2006. Le Supplément de la PNE continue d'être indexé annuellement sur le coût de la vie.

À compter de juillet 2008, les familles à faible revenu avec enfants (dont le revenu net est de 21 287 \$ ou moins) reçoivent les prestations annuelles maximales de la PFCE (prestation de base de la PFCE et Supplément de la PNE) de 3 332 \$ pour le premier enfant et de 3 099 \$ pour le deuxième enfant; ainsi, le montant total des prestations fédérales pour enfants versées à une famille de deux enfants s'élève à 6 431 \$, soit plus du double qu'en 1996–1997, avant l'instauration de la PNE (voir le tableau 1). Un supplément de 91 \$ par année à partir du troisième enfant porte le montant maximum de la prestation à 3 102 \$.

Investissement fédéral dans le Supplément de la PNE, par province et par territoire

Le tableau 2 montre la ventilation des dépenses engagées par le gouvernement fédéral pour le Supplément de la PNE, ainsi que le nombre d'enfants bénéficiaires par province et territoire pour 2005–2006 et 2006–2007. Il indique que ces dépenses sont passées de 3,2 milliards de dollars en 2005–2006 à 3,5 milliards de dollars en 2006–2007. La hausse des dépenses fédérales reflète le plan d'investissement de 5 ans, mis en place par le budget de 2003.

Tableau 1

Montants maximums des prestations pour enfants du gouvernement fédéral pour les années du programme 1996–1997 et 2008–2009 (juillet à juin), en dollars actuels^a

Nombre d'enfants	1996–1997	2008–2009	Augmentation (%)
	Maximum PFE + SARG	Maximum Prestation de base + Supplément de la PNE	de 1996–1997 à 2008–2009
1	1 520 \$	3 332 \$	119 %
2	2 540 \$	6 431 \$	153 %
3	3 635 \$	9 533 \$	162 %
4	4 730 \$	12 635 \$	167 %

^a Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée et n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'inflation.

L'Agence du revenu du Canada met à la disposition des citoyens un calculateur en direct de la PFCE pour déterminer le montant des prestations auxquelles les familles ont droit à :

www.cra-arc.gc.ca/bnfts/clcltr/menu-fra.html

Tableau 2

Nombre d'enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE et dépenses fédérales vers le Supplément de la PNE, par province et territoire pour les années du programme 2005–2006 et 2006–2007 (juillet à juin), en dollars actuels^a

Province ou territoire	juillet 2005 – juin 2006		juillet 2006 – juin 2007	
	Enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE (en milliers)	Prestations versées (en millions de \$)	Enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE (en milliers)	Prestations versées (en millions de \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	47,8	57,1	46,0	58,0
Île-du-Prince-Édouard	12,9	14,3	12,7	15,5
Nouvelle-Écosse	86,7	104,0	83,9	111,9
Nouveau-Brunswick	69,3	82,2	67,6	88,5
Québec	635,8	730,0	641,6	813,5
Ontario	1 004,1	1 145,6	1 003,1	1 269,5
Manitoba	139,8	165,8	140,2	185,5
Saskatchewan	124,5	150,1	122,6	164,1
Alberta	284,5	317,8	282,6	348,2
Colombie-Britannique	356,9	409,5	347,4	436,6
Yukon	2,5	2,7	2,4	2,9
Territoires du Nord-Ouest	4,3	4,8	4,2	5,3
Nunavut	6,4	7,4	6,5	8,1
Total	2 777,5^b	3 192,9^c	2 763,5^b	3 512,2^c

^a Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée et n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'inflation.

^b Comprend les Canadiens et les Canadiennes vivant à l'étranger.

^c Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Données administratives sur la PFCE de l'Agence du revenu du Canada.

Programmes et services de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants pour les familles à faible revenu avec enfants



L'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE) comporte des composantes fédérale, provinciales, territoriales et des Premières nations⁵. Décrite au chapitre 1, la composante fédérale représente les prestations qui sont versées, par le biais du Supplément de la PNE, aux familles à faible revenu avec enfants.

L'augmentation des investissements fédéraux dans le Supplément de la PNE permet aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'ajuster le soutien du revenu pour les familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale sans réduire leur revenu disponible total. L'ajustement des prestations versées dans le cadre de l'aide sociale et des prestations pour enfants permet aux provinces, aux territoires et aux Premières nations de réaliser des économies qu'ils réinvestissent dans l'amélioration des programmes existants ou l'élaboration de nouveaux programmes ou services destinés à réduire la pauvreté chez les enfants et à venir en aide aux familles à faible revenu avec enfants.

Les fonds de **réinvestissement** comprennent les économies réalisées dans le cadre de l'aide sociale et des prestations pour enfants et, dans certaines administrations, les recouvrements au titre des

Allocations spéciales pour enfants (ASE) (voir l'annexe 2 pour plus d'information). En plus des réinvestissements, plusieurs administrations font des **investissements** additionnels dans des prestations et des services qui s'intègrent aux objectifs de l'initiative de la PNE (voir l'annexe 2 pour plus d'information).

Les programmes et les services qui découlent des réinvestissements et des investissements profitent aux enfants de familles à faible revenu, que leurs parents travaillent ou qu'ils reçoivent l'aide sociale. Ces modes de soutien, alliés au Supplément de la PNE, contribuent à réduire le « mur de l'aide sociale » et visent à aider les familles avec enfants à devenir autonomes.

Le présent chapitre présente une description des différentes approches adoptées en matière de réinvestissement par les provinces et les territoires. Il décrit aussi les secteurs de programme dans lesquels les provinces et les territoires réinvestissent les fonds dégagés au moyen de la PNE dans le soutien des familles à faible revenu. Les Premières nations suivent l'approche de la province ou du territoire en question pour remplacer les prestations d'aide sociale pour enfants. Les réinvestissements et investissements⁶ chez les Premières nations sont mentionnés dans

⁵ Ce rapport ne comprend pas les données pour le Québec. Les résidents du Québec bénéficient de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, tout comme le reste de la population canadienne. En outre, ils bénéficient des investissements importants réalisés par le gouvernement du Québec, dans le contexte de sa politique familiale, dans les services pour les familles avec enfants.

Allocation spéciale pour enfants (ASE)

Cette allocation est versée par l'Agence du revenu du Canada pour les enfants pris en charge par les services provinciaux et territoriaux de bien-être à l'enfance. Elle correspond au paiement maximal en vertu de la PFCE, incluant la prestation de base et le Supplément de la PNE. Les gouvernements peuvent soit transmettre aux services de bien-être à l'enfance le montant bonifié du Supplément de la PNE pour l'entretien des enfants, soit le recouvrer. Dans les provinces et territoires qui choisissent la deuxième option, le montant est inclus dans les fonds de réinvestissement disponibles pour des programmes et services liés à la PNE.

En 2006–2007, on estime que 20,3 millions de dollars, soit 3,1 p. 100 des fonds de réinvestissement totaux, proviennent des recouvrements de l'ASE.

le présent chapitre, et le chapitre 3 offre plus de détails au sujet des Premières nations.

Approches visant le remplacement des prestations pour enfants de l'aide sociale

Depuis l'instauration de l'initiative de la PNE en 1998, les trois approches distinctes qui suivent ont été adoptées à l'égard du remplacement des prestations pour enfants de l'aide sociale versées dans le cadre de la PNE :

- rajustement de l'aide sociale;
- intégration des prestations pour enfants, avec rajustement;
- intégration des prestations pour enfants, sans rajustement.

Deux provinces, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba⁷, ne rajustent pas les prestations d'aide sociale pour enfants.

Au fil du temps, les prestations pour enfants intégrées à l'aide sociale ont fini par être remplacées en grande partie par le Supplément de la PNE. Par conséquent, la plupart des provinces et territoires ont cessé de recouvrer les augmentations du Supplément de la PNE, si bien que la grande majorité des enfants de familles à faible revenu ont profité des hausses récentes.

Les trois approches sont brièvement expliquées ci-après. Pour plus de détails au sujet des approches utilisés par les diverses administrations, voir l'annexe 2.

1. Rajustement de l'aide sociale

Suivant cette approche, les prestations pour enfants continuent de faire partie du système d'aide social, mais elles ont été graduellement

⁶ Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien rembourse à la Saskatchewan et au Yukon la portion des prestations pour enfants provinciales et territoriales versées aux familles à faible revenu vivant sur des réserves.

⁷ Depuis juillet 2000, le Manitoba ne recouvre plus les augmentations du Supplément de la PNE auprès des familles qui reçoivent de l'aide sociale. Depuis juillet 2001, le Manitoba ne recouvre plus le Supplément de la PNE versé au titre des enfants de six ans et moins. Depuis janvier 2003, le Manitoba a cessé de recouvrer le Supplément de la PNE versé au titre des enfants de sept à onze ans et, depuis janvier 2004, il a cessé de recouvrer le Supplément de la PNE au titre des enfants âgés de douze à dix-sept ans.

déplacées par des augmentations fédérales du Supplément de la PNE. Soit que les provinces et les territoires traitent le Supplément de la PNE comme un revenu non exempté aux fins du calcul de l'aide sociale ou soit qu'ils réduisent le taux des prestations d'aide sociale pour enfants. Dans la méthode utilisant le revenu non gagné, les bénéficiaires de l'aide sociale voient le montant qu'ils reçoivent du Supplément de la PNE déduit de leur revenu d'aide sociale. Cette méthode est utilisée à l'Île-du-Prince-Édouard⁸, en Ontario⁹, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Dans la méthode utilisant la réduction de taux, le taux des prestations d'aide sociale est réduit d'un montant égal au maximum du Supplément de la PNE. L'Alberta¹⁰ utilise cette approche. Selon les deux méthodes, les fonds de réinvestissement proviennent des économies réalisées dans le régime de l'aide sociale.

2. Intégration des prestations pour enfants, avec rajustement

Du milieu à la fin des années 1990, plusieurs provinces et territoires ont choisi de restructurer leur système d'aide social. Dans deux provinces, les prestations pour enfants sont désormais versées par le biais

d'un programme distinct de prestations pour enfants liées au revenu, qui est intégré à la PFCE. En vertu de cette approche, les augmentations du Supplément de la PNE sont déduites en totalité ou en partie dans le programme provincial de prestations pour enfants. En Colombie-Britannique, les économies ainsi réalisées constituent les fonds de réinvestissement de la province. En Saskatchewan, le montant des fonds de réinvestissement est fixé au montant qui était utilisé pour les prestations de base pour enfants dans le système d'aide social au moment de la restructuration du régime.

3. Intégration des prestations pour enfants, sans rajustement

D'autres administrations ont également choisi de restructurer leur système d'aide social. Ces administrations ont retiré les prestations de base pour enfants des barèmes d'aide sociale et fournissent maintenant l'aide de base pour enfants par le truchement d'un programme distinct intégré à la PFCE et dont l'admissibilité est fondée sur le revenu. Dans ces cas, il n'y a pas de déduction du Supplément de la PNE dans ces programmes provinciaux de prestations pour enfants. À Terre-Neuve-et-Labrador¹¹

⁸ Depuis 2001, toute augmentation du Supplément de la PNE sert à financer une augmentation de la *Healthy Child Allowance*, une prestation d'aide sociale.

⁹ Les augmentations du Supplément de la PNE de 2004 allant jusqu'à 2007 ont été transmises aux bénéficiaires de l'aide sociale. Dans le budget de 2007 de l'Ontario, on a annoncé que toute augmentation future du Supplément de la PNE serait transmise aux bénéficiaires de l'aide sociale.

¹⁰ Depuis 2003, l'Alberta augmente la proportion du revenu et des prestations en nature et des services destinés aux familles bénéficiaires dans le cadre du programme *Alberta Works – Support for Independence* (Alberta au travail – soutien à l'autonomie), en permettant une exemption du montant total de l'augmentation du Supplément de la PNE.

¹¹ Terre-Neuve-et-Labrador a remanié son programme d'aide sociale en 1999–2000. Toutes les prestations de base pour enfants ont été retirées du *Income Support Program* nouvellement créé, étant donné qu'elles sont dorénavant fournies sous les programmes intégrés de la PFCE et de la *Newfoundland and Labrador Child Benefit* (prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador). Par conséquent, Terre-Neuve-et-Labrador n'ajuste pas les prestations du *Income Support Program*, ni celles de la *Newfoundland and Labrador Child Benefit*, en fonction des augmentations de la PFCE.

et en Nouvelle-Écosse¹², le montant des fonds de réinvestissement correspond aux fonds qui étaient utilisés pour payer les prestations de base pour enfants dans le système d'aide social au moment de la restructuration de ce régime, et il demeure identique pendant les années ultérieures.

Réinvestissements et investissements liés à la PNE de 2006–2007 à 2007–2008

En 2006–2007, huitième exercice complet de l'initiative de la PNE, on estime que les réinvestissements et les investissements effectués par les provinces, les territoires et les Premières nations sont de 833,6 millions de dollars¹³. On estime par ailleurs que les réinvestissements et investissements s'élèveront à 836 millions de dollars en 2007–2008. Le tableau 3 présente une ventilation des dépenses de chaque province et territoire au cours de deux exercices financiers de l'initiative : 2004–2005 et 2005–2006. Pour 2006–2007 et 2007–2008, on présente des estimations parce qu'on ne dispose pas de données finales pour plusieurs provinces et territoires.

Pour sélectionner les prestations et les services à appuyer au moyen de réinvestissements et d'investissements liés à la PNE, les provinces et territoires

se reportent au cadre national de réinvestissement sur lequel se sont entendus les ministres responsables des services sociaux. Le cadre offre aux provinces et aux territoires la souplesse nécessaire pour réinvestir et investir directement, de façon à répondre à leurs propres priorités et besoins, sous réserve du respect des objectifs de l'initiative de la PNE.

Bon nombre de provinces, de territoires et de Premières nations fondent leurs décisions en matière de réinvestissements sur des consultations auprès de leurs résidents ou incluent de telles consultations dans un remaniement général des programmes de soutien du revenu.

Le cadre de réinvestissement prévoit des réinvestissements et des investissements dans des mesures de soutien, nouvelles ou bonifiées, aux familles à faible revenu dans les six secteurs clés suivants :

- les initiatives de garde d'enfants et de garderies;
- les prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné;
- les services à la petite enfance et les services aux enfants à risque;
- les prestations d'assurance-maladie complémentaires;
- les initiatives jeunesse;
- d'autres programmes, prestations et services liés à la PNE.

¹² Depuis l'instauration du Supplément de la PNE en 1998, la Nouvelle-Écosse a amélioré les mesures de soutien pour les enfants de familles à faible revenu en lançant la *Nova Scotia Child Benefit* (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse), à titre d'initiative de réinvestissement provincial. En 2001, les prestations pour enfants ont été enlevées du programme d'aide sociale de la province, majorées substantiellement et complètement intégrées à la PFCE, de façon à en faire un paiement unique non imposable versé chaque mois à toutes les familles à faible revenu avec enfants. En même temps, la Nouvelle-Écosse a veillé à ce que les augmentations à venir du Supplément de la PNE aillent directement aux familles qui reçoivent de l'aide sociale.

¹³ Ce montant comprend les réinvestissements de 2,1 millions de dollars de Citoyenneté et Immigration Canada dans la PNE.

Tableau 3

Réinvestissements et investissements liés à la PNE par province et territoire par exercice financier (en millions de \$)

Province/ territoire	Dépenses				Estimations			
	2004–2005		2005–2006		2006–2007		2007–2008	
	Réinvestissements	Réinvestissements et investissements (total)						
Terre-Neuve- et-Labrador	9,4	18,8	10,0	19,7	10,7	20,3	11,4	22,1
Île-du-Prince- Édouard	2,9	3,6	3,1	3,6	3,1	3,7	2,8	3,7
Nouvelle-Écosse	20,3	28,6	20,4	27,8	20,6	26,5	20,8	25,1
Nouveau-Brunswick	–	9,1	–	11,4	–	12,0	–	12,1
Ontario ^a	220,8	246,2	223,2	246,5	219,9	227,7	216,1	221,9
Manitoba ^{b,c}	4,0	51,5	4,3	56,3	4,5	54,7	4,7	53,0
Saskatchewan ^d	57,3	59,2	57,4	60,0	57,5	57,5	58,4	59,8
Alberta	37,7	47,2	36,6	48,8	36,0	47,3	37,7	49,6
Colombie- Britannique	318,8	371,9	277,1	328,5	242,0	321,2	230,0	322,8
Yukon	0,3	2,0	0,3	1,8	0,3	1,8	0,3	2,2
Territoires du Nord-Ouest	0,8	1,9	0,8	2,1	0,8	3,2	0,9	3,1
Nunavut	2,8	2,8	2,7	2,7	3,1	3,1	3,4	3,4
Sous-total (prov. et terr.)	675,1	842,8	636,0	809,1	598,4	778,9	586,4	778,7
Premières nations	52,7	55,1	54,6	58,0	51,9	52,7	54,6	54,8
Citoyenneté et Immigration Canada ^e	2,6	2,6	2,5	2,5	2,1	2,1	2,4	2,4
Sous-total « Autres »	55,3	57,7	57,1	60,5	54,0	54,7	57,0	57,3
Total	730,4	900,5	693,0	869,6	652,4	833,6	643,5	836,0

^a Les chiffres ne tiennent pas compte d'un montant additionnel de 40 millions de dollars déjà prévu pour le Crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants.

^b Les chiffres tiennent compte du financement offert grâce au recouvrement du Supplément de la PNE, au recouvrement de l'Allocation spéciale pour enfants, aux transferts fédéraux sous l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance de 2000 (18,3 millions de dollars en 2004–2005, 2005–2006 et 2006–2007 et 18,2 millions en 2007–2008), aux transferts fédéraux dans le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (5,5 millions de dollars en 2004–2005, 8,2 millions de dollars en 2005–2006, 10,8 millions de dollars en 2006–2007 et 12,6 millions de dollars en 2007–2008), et aux recettes provinciales.

^c Les chiffres pour les réinvestissements et les investissements du Manitoba comprennent les dépenses relatives au Rétablissement du Supplément de la PNE pour les familles bénéficiaires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. En 2004–2005 et 2005–2006, 13,7 millions de dollars ont été consacrés au Rétablissement du Supplément de la PNE. On estime qu'en 2006–2007 et 2007–2008, 13,7 millions de dollars ont été consacrés au Rétablissement du Supplément de la PNE.

^d En 2005–2006, en raison d'améliorations apportées aux méthodes de rapportage, la Saskatchewan a revu la manière dont elle rapporte ses réinvestissements/investissements. Les dépenses pour 2005–2006 ont été mises à jour afin de tenir compte de ce changement et ne concorderont pas avec les données présentées dans les rapports avant 2005.

^e Citoyenneté et Immigration Canada administre le Programme d'aide au rétablissement (PAR) pour les réfugiés.

Remarques : 1) Les dépenses engagées en 2004–2005 peuvent différer de celles du document *La Prestation nationale pour enfants : 2006*, parce que certaines données ont été révisées.

2) Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Réinvestissements et investissements liés à la PNE par secteur de programme

Initiatives de garde d'enfants et de garderies

Des services de garde d'enfants qui sont accessibles et abordables permettent aux parents à faible revenu d'intégrer le marché du travail et d'y demeurer. Les réinvestissements et investissements liés à la PNE par les provinces et territoires en matière de garde d'enfants revêtent diverses formes. En 2006–2007, les services de garde d'enfants et de garderies ont obtenu la plus grande part du financement consacré aux initiatives liées à la PNE. Environ 55 p. 100 de ces dépenses sont rattachées à un programme particulier, le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants.

Certaines administrations publiques accordent des fonds sous forme de subventions à des garderies. Ces subventions permettent aux garderies d'offrir des services de garde abordables aux familles à faible revenu dont les parents travaillent. D'autres administrations procurent une aide directement aux familles afin de réduire leur part de frais de garde d'enfants tout en leur permettant de choisir le genre de services qui correspond le mieux à leurs besoins. D'autres encore combinent ces deux façons de procéder. Chacune de ces mesures vise à aider les familles à faible revenu à assumer les coûts supplémentaires de garde d'enfants liés au fait d'avoir un emploi. Le tableau 4 présente des données sur les réinvestissements et les investissements en matière de garde d'enfants et de garderies.

Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné

Les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné procurent un soutien financier important aux familles à faible revenu par le biais de versements mensuels en espèces au parent ou au tuteur de l'enfant. Ces prestations améliorent la stabilité financière des familles à faible revenu, en compensant les salaires peu élevés souvent inhérents aux emplois de premier échelon et aident les parents à continuer de travailler et à en arriver à un emploi mieux rémunéré.

Plusieurs provinces et territoires versent maintenant des prestations pour enfants indépendamment du système d'aide sociale, de sorte que les familles puissent recevoir ces prestations pour enfants, que les parents travaillent ou non. Plusieurs provinces ont complètement restructuré leur système d'aide sociale de manière à verser des prestations pour enfants à toutes les familles à faible revenu qui ont des enfants, alors que les prestations pour adultes continuent d'être versées dans le cadre du régime de l'aide sociale. Ainsi, les familles de ces provinces conservent leurs prestations provinciales pour enfants, en plus du Supplément de la PNE, lorsque les parents passent de l'aide sociale au marché du travail. Plusieurs autres administrations versent des prestations pour enfants qui s'ajoutent aux allocations accordées pour le soutien des enfants dans le cadre de l'aide sociale. Dans la plupart de ces cas, la prestation provinciale ou territoriale pour enfants est intégrée à la PFCE, administrée par l'Agence du revenu du Canada, pour former un paiement mensuel combiné.

Tableau 4**Réinvestissements et investissements liés à la PNE par secteur de programme
(en millions \$)**

	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Initiatives de garde d'enfants et garderies				
Dépenses des provinces et des territoires	251,7 \$	267,4 \$	263,8 \$	253,2 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	28,0 %	30,7 %	31,6 %	30,3 %
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné				
Dépenses des provinces et des territoires et de Citoyenneté et Immigration Canada	217,5 \$	149,4 \$	104,6 \$	89,7 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	24,2 %	17,2 %	12,5 %	10,7 %
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Dépenses des provinces et des territoires	150,8 \$	153,2 \$	161,9 \$	161,3 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	16,8 %	17,6 %	19,4 %	19,3 %
Prestations d'assurance-maladie complémentaires				
Dépenses des provinces et des territoires	53,8 \$	61,0 \$	64,3 \$	68,7 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	6,0 %	7,0 %	7,7 %	8,2 %
Initiatives jeunesse				
Dépenses des provinces et des territoires	41,0 \$	43,9 \$	47,0 \$	48,0 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	4,6 %	5,1 %	5,6 %	5,7 %
Autres programmes, prestations et services liés à la PNE				
Dépenses des provinces et des territoires et de Citoyenneté et Immigration Canada	130,4 \$	136,6 \$	138,5 \$	160,3 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	14,5 %	15,7 %	16,6 %	19,2 %

Remarque : Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 4.

Certaines administrations versent également un supplément au revenu gagné aux familles de travailleurs à faible revenu avec enfants pour encourager la participation au marché du travail. L'admissibilité est liée à un revenu d'emploi minimal. Les suppléments au revenu gagné s'ajoutent au revenu familial des travailleurs à faible salaire pour aider ces familles à assumer les coûts associés au travail.

En 2006–2007, les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné représentaient la quatrième part en importance des réinvestissements et des investissements liés à la PNE (voir le tableau 4).

Services à la petite enfance et services aux enfants à risque

Les spécialistes en développement des enfants s'accordent pour dire que les six premières années jouent un rôle crucial dans le développement et le bien-être futur des enfants. Plusieurs administrations concentrent leurs réinvestissements et investissements liés à la PNE dans des services offrant des mesures de soutien précoce aux familles à faible revenu afin d'optimiser le développement des enfants et de donner un bon départ dans la vie aux jeunes enfants. Ces programmes vont du dépistage prénatal à l'information sur la nutrition de la mère et de l'enfant, ainsi qu'aux compétences parentales. Les services destinés aux enfants à risque, qui vont des programmes d'alphabétisation précoce aux loisirs, peuvent faire une différence dans la vie de ces enfants.

Les programmes de ce secteur clé ont reçu la deuxième part en importance du financement consacré aux initiatives liées à la PNE en 2006–2007 (voir le tableau 4).

Prestations d'assurance-maladie complémentaires

Les prestations d'assurance-maladie complémentaires règlent des frais autres que ceux assumés par le régime d'assurance-maladie de base, notamment les soins de la vue, les médicaments d'ordonnance, les soins dentaires ainsi que d'autres prestations. La nature de ces prestations varie d'une province et territoire à l'autre, et la plupart de ces derniers offrent des services semblables depuis longtemps aux familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale. Aujourd'hui, certaines provinces et territoires versent ces prestations à tous les enfants de familles à faible revenu, dans le cadre d'initiatives de réinvestissements et d'investissements liées à la PNE. Ces programmes ont pour but d'assurer que les familles conservent ces prestations importantes pour soins de santé pour leurs enfants, lorsque les parents passent de l'aide sociale au marché du travail.

Les prestations d'assurance-maladie versées dans le cadre d'initiatives de réinvestissements et d'investissements liées à la PNE varient d'une province et territoire à l'autre. Environ 40 p. 100 des prestations d'assurance-maladie complémentaires liées à la PNE peut être attribué à l'*Alberta Child Health Benefit* (prestations d'assurance-maladie pour enfants de l'Alberta), le plus vaste programme du genre au pays en 2006–2007 (voir le tableau 4).

Initiatives jeunesse

Les initiatives jeunesse comprennent toute une gamme de prestations et de services conçus pour venir en aide et porter appui aux jeunes, particulièrement aux jeunes à risque. Ces programmes sont importants dans la mesure où ils offrent

aux jeunes à risque le soutien qui leur permet de s'engager de façon positive. Les initiatives jeunesse, qui vont des stratégies de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie aux mesures de soutien à la transition à l'intention des jeunes qui quittent les services de bien-être à l'enfance, peuvent faire une différence positive dans leur vie (voir le tableau 4).

Autres programmes, prestations et services liés à la PNE

La flexibilité de la PNE permet aux provinces et aux territoires de relever les défis qui leur sont particuliers et d'investir dans d'autres domaines.

Les municipalités de l'Ontario, qui partagent la responsabilité de l'aide sociale avec la province, offrent une vaste gamme de programmes et de services de réinvestissement et d'investissement inclus dans cette catégorie. Ce volet compte des programmes d'intervention précoce, des services de garde d'enfants, des mesures d'aide à l'emploi et des programmes de prévention. Les autres réinvestissements et les investissements de cette catégorie représentent la troisième part en importance du financement consacré aux initiatives de la PNE (voir le tableau 4).

Citoyenneté et Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) administre le Programme d'aide au rétablissement (PAR), qui a versé aux réfugiés des prestations de soutien du revenu équivalant à 33,2 millions de dollars en 2006–2007, ce qui reflète les montants que les provinces et territoires versent par l'entremise de l'aide sociale. Ce montant

comprend 2,1 millions de dollars qui constituent la composante réinvestissements liés à la PNE du PAR. Les réinvestissements de CIC se répartissent dans deux des six secteurs clés des réinvestissements et des investissements : les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné, ainsi que les autres programmes, prestations et services liés à la PNE.

Premières nations

Les Premières nations suivent un cadre de réinvestissement administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Les montants estimatifs des réinvestissements et des investissements des Premières nations sont 52,7 millions de dollars en 2006–2007 et constituaient environ 6,3 p. 100 de tous les réinvestissements et investissements. Cependant, comme les réinvestissements des Premières nations, qui répondent aux besoins locaux de leurs collectivités, portent sur une gamme plus étendue de programmes que ceux des provinces et des territoires, ils sont décrits à part au chapitre 3 ainsi qu'à l'annexe 2.

L'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants dans les communautés des Premières nations



Les collectivités des Premières nations du Canada présentent des caractéristiques particulières sur les plans culturel, social et économique. En outre, les membres de ces collectivités constituent le segment le plus jeune et celui qui se développe le plus rapidement à l'échelle nationale. Même si des progrès considérables ont été réalisés au cours des dernières années dans le but d'améliorer les conditions de vie des Autochtones, d'importants problèmes sociaux, de santé et d'économiques persistent au sein de nombreuses collectivités. Ces problèmes touchent surtout les enfants des familles à faible revenu, qui ne peuvent accéder aux ressources financières et sociales nécessaires pour contribuer à favoriser le bien-être et le développement physique, émotionnel et social de leurs enfants.

Depuis la mise en œuvre de la Prestation nationale pour enfants (PNE) en 1998, les Premières nations travaillent en partenariat avec le gouvernement fédéral afin d'établir et de promouvoir l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) dans les communautés des Premières nations, dans le but de faire en sorte que les enfants des familles à faible revenu aient les meilleures chances possibles de développer pleinement leur potentiel de membres en bonne santé, actifs et utiles à leur collectivité.

Les objectifs généraux de l'initiative de RPNE dans les collectivités des Premières nations consistent à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à offrir aux parents des familles à faible revenu des possibilités de participer au marché du travail. Les objectifs de l'initiative sont atteints au moyen des deux mesures sociales suivantes : 1) le versement de prestations de revenu aux familles à faible revenu avec enfants en vue de permettre à ces dernières de répondre adéquatement aux besoins en matière de développement de leurs enfants; 2) le réinvestissement de fonds dans l'exécution des projets destinés à favoriser l'indépendance et l'autosuffisance de ces familles et de leurs enfants.

Les familles à faible revenu avec enfants des collectivités des Premières nations sont admissibles à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), y compris le Supplément de la prestation nationale pour enfants (PNE) et les prestations provinciales pour enfants, dans la mesure où elles satisfont aux mêmes critères relatifs au revenu et aux autres conditions d'admissibilité qui s'appliquent aux personnes vivant hors-réserve.

Les fonds de réinvestissements proviennent des rajustements apportés aux programmes d'aide au revenu. Un grand nombre de provinces et de territoires ont intégré leurs programmes d'aide au

revenu à la PNE. En réduisant les prestations de soutien du revenu d'un montant égal à celui du Supplément de la PNE versé aux familles. Les économies réalisées sur les programmes d'aide au revenu permettent de financer les projets destinés à réduire la pauvreté chez les enfants. Comme les autorités compétentes des Premières nations administrent l'aide au revenu en se fondant sur les mêmes barèmes des taux que les autorités provinciales et territoriales, elles ont également réduit le montant des prestations versées aux familles bénéficiaires des prestations du Supplément de la PNE (le revenu total des familles ne diminue pas). Le montant des fonds consacrés aux réinvestissements est fixé à l'échelle régionale, conformément aux procédures en vigueur dans les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les consultations menées auprès des membres des collectivités font partie du processus de prise de décisions relatives aux réinvestissements. En général, l'approche adoptée consiste à établir l'ordre de priorité des besoins en matière de services, à déterminer quels services sont insuffisamment fournis par rapport à ces besoins, à évaluer les possibilités de développement pour ce qui est du financement disponible et de la dotation en personnel, et à créer les structures opérationnelles qui permettront de verser des prestations aux personnes qui en ont besoin. Les projets financés varient d'une collectivité des Premières nations à une autre et couvrent un vaste éventail de services offerts en fonction des besoins et des préférences des membres des collectivités. Cette latitude représente l'une des caractéristiques importantes de l'initiative, car elle permet à chacune des collectivités des Premières nations de mettre à exécution des projets

qui visent à réduire la pauvreté chez les enfants, qui sont pertinents sur le plan culturel, et qui permettent de satisfaire aux besoins uniques de chacune des collectivités.

Les Premières nations peuvent utiliser les fonds de réinvestissements afin d'améliorer les services existants ou d'en créer de nouveaux. Par ailleurs, comme de nombreux projets sont financés uniquement par les fonds de réinvestissements des Premières nations dans le cadre de la PNE, il se pourrait que les fonds dont disposent les collectivités soient insuffisants. Dans ces cas, en vue d'assumer le coût total d'un projet, les collectivités peuvent essayer d'obtenir des ressources financières supplémentaires, entre autres, de Grandir ensemble, de Main-d'œuvre Canada, des revenus de la bande, des fonds affectés aux services de garde ou des programmes de création d'emploi.

Les activités prévues pourraient répondre directement aux besoins des enfants – notamment les programmes de nutrition à l'école ou le renforcement des connaissances culturelles et des valeurs – ou indirectement aux besoins des parents – notamment l'amélioration des qualifications professionnelles ou des compétences parentales. Les projets sont classés en cinq grands secteurs d'activité : garde d'enfants; alimentation de l'enfant; soutien des parents; transition du domicile au travail; enrichissement culturel. L'annexe 2 présente une description de chacun de ces secteurs d'activité et les données quantitatives connexes.

Le tableau 5 montre l'enveloppe totale des réinvestissements et des investissements des Premières nations dans le cadre de la PNE de 1998–1999 à 2007–2008.

Le tableau 6 décrit les réinvestissements et les investissements des Premières nations par région de 2004–2005 à 2007–2008.

Le tableau 7 indique le nombre de projets liés à l'initiative de RPNE ayant été entrepris par les bandes durant les exercices 2003–2004 à 2006–2007.

Tableau 5

**Premières nations :
Réinvestissements et
investissements liés à la PNE**

Année	Total (en millions de \$)
1998–1999	30,1
1999–2000	50,2
2000–2001	54,3
2001–2002	57,0
2002–2003	56,0
2003–2004	53,2
2004–2005	55,1
2005–2006	58,0
2006–2007 (estimation)	52,7
2007–2008 (estimation)	54,8

Tableau 6

Premières nations : Réinvestissements et investissements liés à la PNE par région

Région	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Atlantique ^a	3 908	2 574	2 044	2 044
Québec	3 315	3 134	3 045	3 100
Ontario	8 856	9 168	9 117	10 000
Manitoba ^b	0	0	0	0
Saskatchewan	19 763	22 710	21 180	22 328
Alberta	9 423	10 080	9 283	9 200
Colombie-Britannique	6 919	6 604	6 491	7 214
Yukon	565	345	720	720
Sous-total	52 748	54 614	51 880	54 606
Enveloppe d'investissements supplémentaires ^c	2 379	3 434	780	240
Total	55 127	58 048	52 660	54 846

^a Les chiffres pour l'Atlantique n'incluent que les Premières nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

^b À partir de janvier 2004, le Manitoba a complètement cessé la pratique de récupérer le Supplément de la PNE des familles recevant de l'aide sociale, incluant les familles des Premières nations. Le Supplément de la PNE n'est plus recouvert aux fins de réinvestissement, puisqu'il est maintenant versé aux familles.

^c L'enveloppe d'investissements supplémentaires comprend des fonds destinés à rembourser à la Saskatchewan et au Yukon la partie des prestations pour enfants du gouvernement provincial ou territorial versée sur des réserves.

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 7

Premières nations : Nombres de projets de réinvestissements de la PNE par région

Région	Nombre de projets			
	2003–2004	2004–2005	2005–2006	2006–2007
Atlantique ^a	7	18	17	9
Québec	64	99	109	105
Ontario	52	202	248	485
Manitoba	99	0	0	0
Saskatchewan ^b	72	180	218	645
Alberta	157	187	331	285
Colombie-Britannique	959	873	449	457
Yukon	13	10	7	5
Total	1 423	1 569	1 379	1 991

^a Les projets se limitent à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

^b Le nombre de projets a augmenté en raison du nouveau mode de présentation des rapports de la Saskatchewan.

Surveillance et rapports – Composante des Premières nations

Le *Cadre de gestion et de responsabilité de la PNE* énonce les exigences en matière de responsabilité que devront respecter tous les partenaires du programme de la Prestation nationale pour enfants. Chaque année, les Premières nations soumettent un rapport au ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien (MAINC) sur les activités et les résultats liés au financement accordé dans le cadre du volet de réinvestissement. En se fondant sur les données du rapport et sur ses propres dossiers, le ministère prépare et distribue un rapport d'étape annuel, conformément aux exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le rapport fournit des renseignements généraux sur les objectifs et la structure du volet de réinvestissement, décrit les progrès accomplis par les Premières nations en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'initiative et donne des exemples de projets

ayant été exécutés. Le rapport renferme également des données sur les dépenses et les répercussions des activités. Les rapports annuels relatifs à l'*initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants dans les communautés des Premières nations* sont affichés sur le site Web du MAINC, à l'adresse suivante : <http://www.ainc-inac.ca/hb/sp/ncb/index-fra.asp>.

Guide pour l'élaboration des propositions et la présentation des rapports

Le *Guide pour l'élaboration des propositions et la présentation des rapports*, élaboré en collaboration avec les administrateurs du programme de la PNE des Premières nations, aide les collectivités des Premières nations dans le processus d'approbation des projets de réinvestissement et énonce les exigences relatives à la présentation de rapports annuels. Une

version électronique du rapport est affichée à : <http://www.ainc-inac.ca/hb/sp/ncb/pubs/ri/ncbrg-fra.asp>. Le *Guide* fournit des renseignements détaillés :

- sur les étapes de la planification et du traitement de la proposition de projet, y compris des renseignements sur l'accès au financement, sur les rôles et les responsabilités du personnel, sur la rédaction et la présentation de la proposition ainsi qu'une liste de vérification de la proposition. Le guide renferme également un modèle de proposition;
- des exigences relatives à la présentation de rapports, notamment les délais d'exécution et les renseignements nécessaires aux fins de la présentation de rapports annuels sur les réinvestissements de la PNE dans les collectivités des Premières nations;
- des renseignements généraux sur l'initiative de la PNE.

Manuel national – Initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants

Le *Manuel national relatif à l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants* a été élaboré pour fournir aux responsables régionaux du Ministère et aux administrateurs des Premières nations des directives sur l'interprétation et la mise en œuvre des modalités de l'initiative de réinvestissement. Le manuel est un document permanent qui est mis à jour au besoin. La version actuelle est affichée sur le site Web de la PNE du MAINC à l'adresse suivante :

<http://www.ainc-inac.ca/hb/sp/ncb/pubs/ncb/ncb-fra.asp>.

Examen des activités dans les collectivités des Premières nations

Un examen des activités de réinvestissement liées à la PNE effectué par une société indépendante d'experts-conseils a été publié en 2005. Le rapport de cet examen, qui repose sur des entrevues menées auprès des administrateurs de trente-sept collectivités, comprend une analyse des processus de consultation dans les collectivités, de l'administration des projets, des stratégies d'évaluation, des niveaux de sensibilisation et de satisfaction à l'égard de l'initiative de Réinvestissement de la PNE, de la répartition des ressources entre des groupes cibles et de la souplesse des paramètres de conception. Le rapport renferme également des suggestions visant à améliorer cette initiative.

Parmi les suggestions des participants, notons : 1) améliorer les possibilités de réseautage pour permettre aux administrateurs de l'initiative de RPNE de communiquer de l'information avec leurs pairs; 2) prévoir des processus d'approbation des projets à plus long terme, au-delà d'un an; 3) confirmer la durée prévue de l'initiative en vue de réduire toute incertitude sur sa longévité.

Conférence sur le Réinvestissement de la PNE des Premières nations

En novembre 2006, les administrateurs du Réinvestissement de la PNE des Premières nations de toutes les régions du Canada ont assisté à une réunion nationale à Toronto. Par cette activité, on visait à échanger des

renseignements sur les réussites en matière de réinvestissement, à créer une occasion de tisser des liens avec des collègues de partout au pays, à discuter de la possibilité d'améliorer ou de modifier les définitions des domaines de Réinvestissement de la PNE et à obtenir des commentaires au sujet d'une version préliminaire d'un outil de référence pour l'approbation à plus long terme des projets de réinvestissement liés à la PNE.

Observations

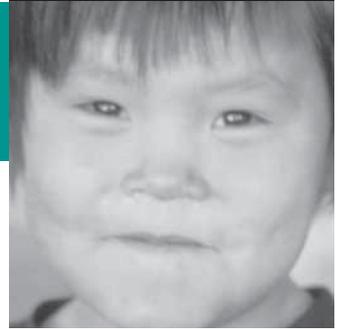
Le leadership et les efforts investis par les autorités compétentes de Premières nations, des organismes et des particuliers responsables pour mettre en œuvre le volet de réinvestissement de l'initiative des Premières nations permettront d'atteindre les objectifs consistant à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à favoriser la pleine participation des parents à faible revenu au marché du travail et à la vie communautaire.

Les avantages de l'initiative de la PNE dans les collectivités des Premières nations dont bénéficient les enfants, les familles et les collectivités sont énoncés ci-après.

1. Grâce au volet de réinvestissement, les collectivités des Premières nations peuvent élaborer des programmes et des services culturels, sociaux et de perfectionnement qui, autrement, ne seraient pas mis sur pied en raison d'un manque de financement. Ces services permettent d'améliorer les conditions de vie des familles à faible revenu et leurs enfants et de favoriser une meilleure participation de ces familles aux activités économiques, sociales et culturelles.
2. L'adaptabilité du volet de réinvestissement donne à l'autorité locale la latitude voulue pour élaborer des projets visant à répondre aux conditions et aux problèmes particuliers de sa collectivité. Pourvu que leurs projets soient conformes aux objectifs de la PNE, les Premières nations pourront canaliser leurs ressources afin d'accorder la priorité à leurs besoins.
3. Les activités d'enrichissement culturel financées par les Réinvestissements de la PNE font connaître les traditions et les valeurs locales, l'organisation sociale et la vie économique, et favorisent la fierté et la confiance en soi des membres des collectivités.
4. Comme les Premières nations sont responsables de la planification, de l'élaboration et de la prestation de services, ainsi que de la présentation de rapports sur les activités et les dépenses des projets, les représentants et les administrateurs locaux ont acquis des connaissances et des compétences en gestion transférables dont bénéficieront leurs collectivités à plus long terme.
5. L'initiative vient appuyer les efforts du gouvernement du Canada et des gouvernements, organismes et membres des Premières nations pour mettre sur pied des collectivités jouissant de l'autonomie gouvernementale, de l'autodétermination et de l'autosuffisance.

La réussite manifeste de l'initiative de Réinvestissement de la PNE constitue un exemple des progrès accomplis par le gouvernement du Canada et les Premières nations dans le cadre des efforts communs qu'ils déploient pour améliorer la qualité de vie des Autochtones.

Suivi des progrès : Indicateurs de niveau sociétal



Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à faire le suivi de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et à faire rapport, conformément au *Cadre de gestion et de responsabilité de la PNE*¹⁴. Cet engagement est essentiel pour que les Canadiens et les Canadiennes soient informés des progrès que la PNE a accompli par rapport à ses buts.

Le présent chapitre porte sur les indicateurs de niveau sociétal. Ces indicateurs des tendances socioéconomiques sont touchés par la PNE, ainsi que par de nombreux autres facteurs non liés à la PNE, comme le niveau général de l'activité économique, les investissements des gouvernements dans les transferts de revenus, la modification des politiques fiscales et l'évolution démographique. Bien que l'initiative de la PNE ait une incidence sur les tendances de ces indicateurs de niveau sociétal, nous ne tentons pas d'isoler l'effet de la PNE sur ces tendances. Les indicateurs dont il est question dans le présent chapitre brossent plutôt un tableau d'ensemble de la condition des familles à faible revenu avec enfants au Canada¹⁵

et procurent un point de comparaison pour mesurer les progrès accomplis au fil du temps. Nous décrivons et présentons au chapitre 5 les indicateurs de résultats directs, qui font état de l'effet direct de la PNE sur les familles avec enfants.

Le tableau 8 décrit l'ensemble d'indicateurs de niveau sociétal et de résultats directs établis au début de l'initiative de la PNE pour surveiller le degré de réalisation de chacun de ses trois objectifs. Le présent rapport fournit des renseignements sur nombre de ces indicateurs de niveau sociétal, dont une analyse de l'incidence, de l'étendue et de la durée du faible revenu chez les familles canadiennes avec enfants, sur une certaine période. L'information sur les autres indicateurs de niveau sociétal est incluse dans *l'Évaluation de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants : Rapport de synthèse*¹⁶.

Il est à noter que les mesures utilisées dans le présent chapitre n'indiquent que les tendances dans les familles canadiennes avec enfants, selon le revenu. De nombreux autres investissements dans les prestations

¹⁴ Le *Cadre de gestion et de responsabilité de la PNE* est affiché sur le site Web de la PNE à www.prestationnationalepourenfants.ca.

¹⁵ Les analyses effectuées aux chapitres 4 et 5 n'incluent pas les Territoires, car l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada consiste en une enquête-ménage qui exclut actuellement les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les pensionnaires d'un établissement institutionnel et les personnes vivant dans des réserves indiennes.

¹⁶ *l'Évaluation de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants: Rapport de synthèse* est affiché sur le site Web de la PNE à www.prestationnationalepourenfants.ca.

et les services introduits dans le cadre de l'initiative de la PNE contribuent à l'amélioration du bien-être des enfants et de leur famille. Beaucoup de programmes, prestations et services associés à la PNE dans les provinces et les territoires, comme les prestations d'assurance-maladie complémentaires, les gardes d'enfants et les garderies, les services à la petite enfance et aux

enfants à risque, n'ont pas d'effet direct sur les tendances du revenu, mais constituent un volet important des stratégies des gouvernements pour aider les familles canadiennes.

L'analyse présentée aux chapitres 4 et 5 est fondée sur les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), de Statistique Canada. Pour obtenir

Tableau 8 Indicateurs de résultats pour la PNE

Buts	Indicateurs de niveau sociétal	Indicateurs de résultats directs
Contribuer à la prévention et à la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants.	Incidence du faible revenu Nombre et pourcentage de familles et d'enfants vivant avec un faible revenu (selon la définition des SFR, du MFR et de la mesure du panier de consommation).	Incidence du faible revenu La variation du nombre de familles et d'enfants qui se situent sous le seuil de faible revenu, en raison de la PNE, en un an.
	Durée du faible revenu Nombre et pourcentage de familles et d'enfants qui ont été dans une situation de faible revenu pendant la totalité des quatre années précédentes.	Sans objet
	Étendue du faible revenu (montant et pourcentage) Montant supplémentaire de revenu dont une famille à faible revenu aurait besoin pour atteindre un niveau prédéterminé (selon les SFR, la MFR et la mesure du panier de consommation).	Étendue du faible revenu Le montant total de revenu dont les familles à faible revenu auraient besoin pour atteindre un seuil prédéterminé, en raison de la PNE, en un an.
Favoriser la participation au marché du travail de sorte qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler.	Participation au marché du travail Nombre et pourcentage de soutiens économiques dans les familles en-dessous du seuil de faible revenu. Revenu gagné moyen des familles à faible revenu en tant que pourcentage du seuil de faible revenu. Revenu gagné moyen des familles à faible revenu, au fil du temps, exprimé en dollars constants. Nombre de familles et d'enfants bénéficiaires de l'aide sociale.	Participation au marché du travail Variation de la différence du revenu disponible entre l'aide sociale et l'emploi en raison de la PNE, en un an. Variation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, des taux de sortie et de la durée des périodes de prestations d'aide sociale en raison de la PNE.
Réduire le chevauchement et le double emploi par l'harmonisation des objectifs des programmes et des prestations et par la simplification de l'administration.	Niveau 1 — utilisation du système d'impôt fédéral sur le revenu pour verser les prestations. Niveau 2 — taux de participation aux programmes de la PNE, exemples d'ententes élargies pour l'échange d'information. Niveau 3 — enquêtes auprès des gestionnaires et d'autres personnes renseignées (dans le cadre de l'évaluation de la PNE).	Sans objet

de plus amples détails sur cette enquête, ses points forts et ses limites, consulter le chapitre 5 de *La Prestation nationale pour enfants, Rapport d'étape : 2005*, disponible sur le site Web de la PNE.

La mesure du faible revenu

Le Canada n'a pas de seuil de pauvreté officiel. On y utilise différentes mesures du faible revenu. Les mesures les plus utilisées sont les seuils de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC). *Les rapports d'étape sur la PNE* des années précédentes se fondent sur les SFR après impôt et la MFR après impôt afin de surveiller les tendances du faible revenu chez les familles avec enfants. À des fins de continuité, le présent rapport analysera les données des SFR après impôt et de la MFR après impôt et décrira les tendances à long terme enregistrées avant la mise au point de la MPC. Par ailleurs, à compter de cette année, le rapport analysera également les données de la MPC en vue d'évaluer les tendances du faible revenu pour l'année 2000, première année d'utilisation des données de la MPC, et les années subséquentes.

Avant la mise au point de la MPC, les SFR de Statistique Canada et la MFR étaient des mesures de faible revenu couramment utilisées au Canada. Les SFR sont établis en fonction de la proportion du revenu annuel consacrée aux nécessités de la vie (nourriture, logement et vêtements). Le SFR est le niveau de revenu auquel une famille consacre 20 points de pourcentage de plus de son revenu pour ces articles relativement à la famille moyenne. La taille de la famille et de la collectivité est prise en compte, mais non les différences régionales du coût de la vie.

Selon la MFR, une famille est dans une situation de faible revenu si son revenu, rajusté en fonction de la taille de la famille, est inférieur à la moitié du revenu médian (le niveau de revenu auquel la moitié de toutes les familles sont au-dessous et l'autre moitié au-dessus). La MFR après impôt et transferts est semblable aux mesures utilisées pour les comparaisons internationales, mais elle ne tient pas compte des différences régionales du coût de la vie au Canada.

Les SFR et la MFR peuvent être établis avant ou après impôt. Le revenu après impôt est généralement considéré comme une meilleure mesure du faible revenu au Canada, et ce, pour deux raisons. En premier lieu, le revenu après impôt représente davantage l'effet de redistribution du régime fiscal au Canada. En deuxième lieu, comme les nécessités de la vie s'achètent avec des dollars après impôt, il est plus équitable et plus cohérent de mesurer ainsi le bien-être économique des individus et des familles.

En 1997, la MPC a été mise au point à la demande des ministres fédéral et provinciaux responsables des services sociaux. La MPC a été conçue pour servir de complément à des mesures existantes permettant d'évaluer l'efficacité de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants en ce qui a trait à la réduction des incidences et de l'étendue de la pauvreté chez les enfants au Canada. Les données recueillies pendant sept ans à l'aide de la MPC nous permettent maintenant d'évaluer les tendances du faible revenu pour la période s'échelonnant de 2000 à 2006. Dans des rapports précédents, les données relatives à la MPC étaient présentées dans un encadré traitant des mesures de faible revenu. Dorénavant, les données jusqu'à 2005

de la MPC seront intégrées aux rapports qui seront publiés, et serviront à décrire les tendances tout au long du présent chapitre.

La MPC fournit une approche à la fois nouvelle et plus intuitive relativement à la mesure de faible revenu. Elle est fondée sur des estimations du coût réel de la nourriture, des vêtements, du logement, du transport et d'autres biens et services nécessaires, tels que les articles ménagers et le service téléphonique¹⁷. Le coût du panier de biens et de services est déterminé pour 48 régions dans les dix provinces. D'après la MPC, les ménages sont considérés à faible revenu lorsqu'ils ne disposent pas d'un revenu suffisant pour payer ce panier de biens et de services, après l'impôt sur le revenu et les charges sociales, de même que d'autres dépenses non discrétionnaires, comme les services de garde lorsque les parents doivent travailler, les dépenses liées aux soins de santé recommandés par un professionnel de la santé, et les aides pour les personnes handicapées.

Comparativement aux SFR et à la MFR, la MPC tient compte de façon plus précise de l'écart du coût de la vie selon le lieu, parce que les seuils sont évalués selon la région et la taille de la collectivité.

Principales tendances

Les indicateurs de niveau sociétal discutés dans le présent chapitre permettent de mesurer l'**incidence**, la **durée** et l'**étendue** du faible revenu chez les familles avec enfants au Canada au fil du temps. Ils illustrent aussi les tendances observées sur le **plan de l'activité**

sur le marché du travail et du **nombre de bénéficiaires de l'aide sociale**. Dans cette section, les SFR servent à indiquer les progrès réalisés depuis la création de la PNE. Voici les tendances principales qui se dégagent des indicateurs de niveau sociétal pour les familles à faible revenu avec enfants :

- D'après les SFR après impôt, l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants, évaluée à 11,6 p. 100 en 2004, est tombée à 10,5 p. 100 en 2005. Ce chiffre est bien inférieur au sommet de 17,6 p. 100 observé en 1996. Il y a eu une réduction du nombre de familles avec enfants vivant sous le SFR, soit de 687 000 en 1996 à 398 948 en 2005, une diminution de 288 052 familles.
- En fonction de la MPC, l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants est passée de 14,8 p. 100 en 2004 à 13,5 p. 100 en 2005. Cette année-là, 516 991 familles avec enfants avaient un revenu sous le seuil de la MPC.
- En fonction des SFR, le nombre d'enfants vivant dans des familles à faible revenu s'est établi à 787 894 en 2005, en recul de 516 106 enfants par rapport au sommet de 1 304 000 atteint en 1996. Selon la MPC, 1 013 633 enfants vivaient dans une situation de faible revenu en 2005.
- D'après le SFR, l'étendue du faible revenu (soit le montant supplémentaire de revenu permettant à une famille à faible revenu d'atteindre le seuil de faible revenu) a légèrement augmenté entre 1996 et 2005. Exprimée en dollars de 2005, l'étendue moyenne du faible revenu était de 7 982 \$ en 2005 comparativement à 7 820 \$ en 1996.

¹⁷ Les provinces et les territoires ne sont pas tous d'accord avec le coût estimatif du logement actuellement utilisé pour le panier. L'estimation des coûts de logement utilisée a une incidence sur le taux de faible revenu et le classement de ces taux.

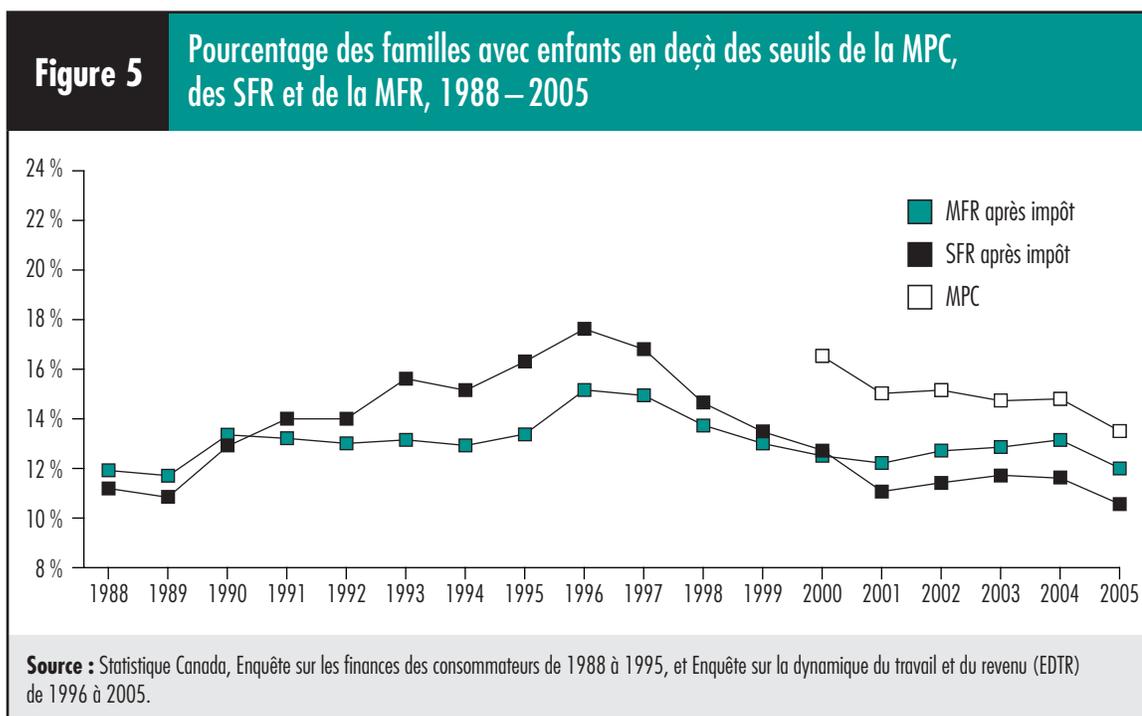
- D'après le SFR, la proportion de familles à faible revenu dont au moins un parent occupait un emploi rémunéré au cours de l'année est passée de 55,7 p. 100 en 1996 à 72,7 p. 100 en 2004, mais elle a baissé quelque peu en 2005, atteignant 67,4 p. 100.
- Il y a une réduction du nombre de ménages qui ont recours à l'aide sociale parmi les familles avec enfants et des indications correspondantes de participation accrue au marché du travail. Entre 1996 et 2006, le nombre total de cas d'aide sociale pour les familles avec enfants a diminué de 57,5 p. 100, tombant de 631 900 à 268 600 cas.

Incidence du faible revenu chez les familles avec enfants

Une diminution importante au fil du temps

L'incidence du faible revenu s'entend du nombre de familles avec enfants qui se situe en deçà d'un seuil de faible revenu prédéterminé exprimé en tant que pourcentage de toutes les familles avec enfants. La tendance de l'incidence du faible revenu chez les familles canadiennes avec enfants depuis 1988 est illustrée à la figure 5, selon la MPC, les SFR après impôt et la MFR après impôt.

La proportion des familles avec enfants vivant avec un faible revenu a suivi étroitement les cycles de l'économie et de l'emploi (voir la figure 6). Comme l'illustre la figure 5, selon la mesure des SFR après impôt, l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants



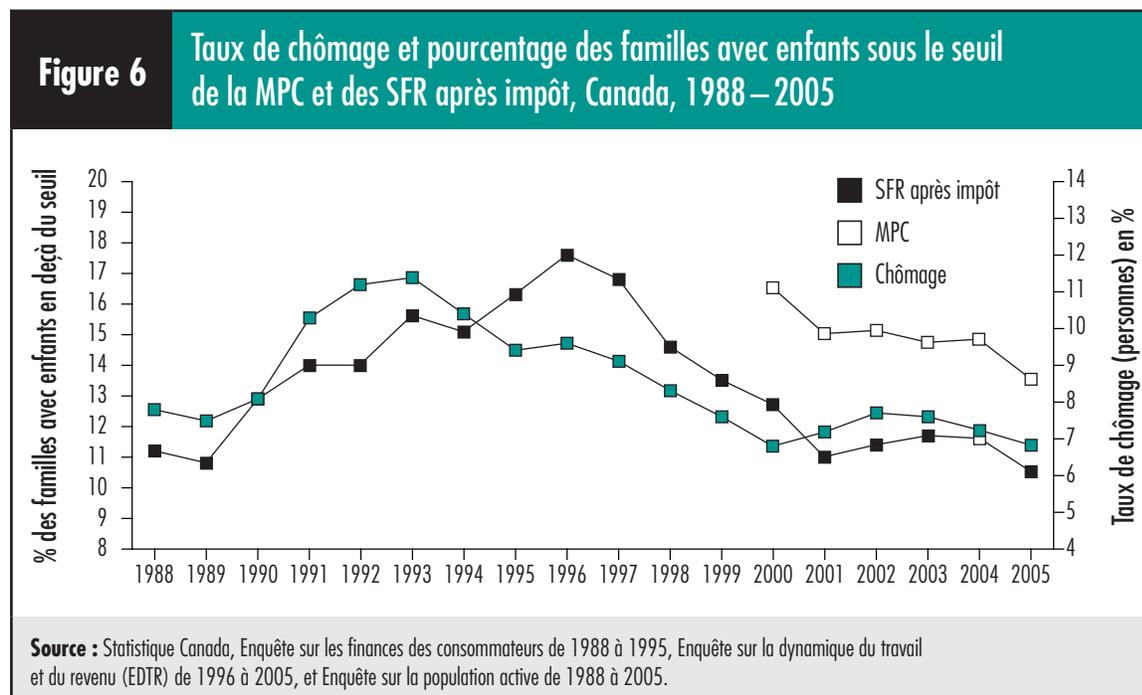
est passée de 17,6 p. 100 en 1996 à 11,0 p. 100 en 2001. Ce chiffre est ensuite monté à 11,7 p. 100 en 2003, pour redescendre à 10,5 p. 100 en 2005. La MPC indique une diminution de l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants, qui est passée de 16,5 p. 100 en 2000 à 13,5 p. 100 en 2005.

Le taux de faible revenu calculé en fonction de la mesure du panier de consommation est plus élevé que le taux obtenu au moyen des seuils de faible revenu après impôt de Statistique Canada. La principale raison qui explique cet écart, représentant plus de 80 p. 100 de la différence entre les taux utilisant les deux mesures, est que la définition du revenu disponible utilisée pour la comparaison du revenu des familles au seuil de faible revenu de la MPC est plus complète que la définition du revenu disponible utilisée par les seuils de faible revenu. En d'autres termes, la mesure du panier de consommation retranche plus d'éléments du revenu brut que les seuils de faible revenu, tels que les charges sociales,

les menues dépenses pour la garde d'enfants, les soins de la vue, les soins dentaires, les médicaments sur ordonnance, les pensions alimentaires et les versements pour le soutien d'un enfant. Le reste de la différence s'explique par le choix de niveau de vie modeste mais convenable représenté par le contenu du panier utilisé pour la MPC.

En 2005, il y avait 516 991 familles (au total 1 013 633 enfants) qui vivaient en deçà du seuil de la MPC, comparativement à 558 671 familles (au total 1 105 379 enfants) en 2004. Depuis l'année 2000, l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants a baissé d'environ 18 p. 100. Cette baisse est attribuée au fait que plus de 120 563 familles, pour un total de 229 023 enfants, sont passées au-dessus du seuil de la MPC entre 2000 et 2005.

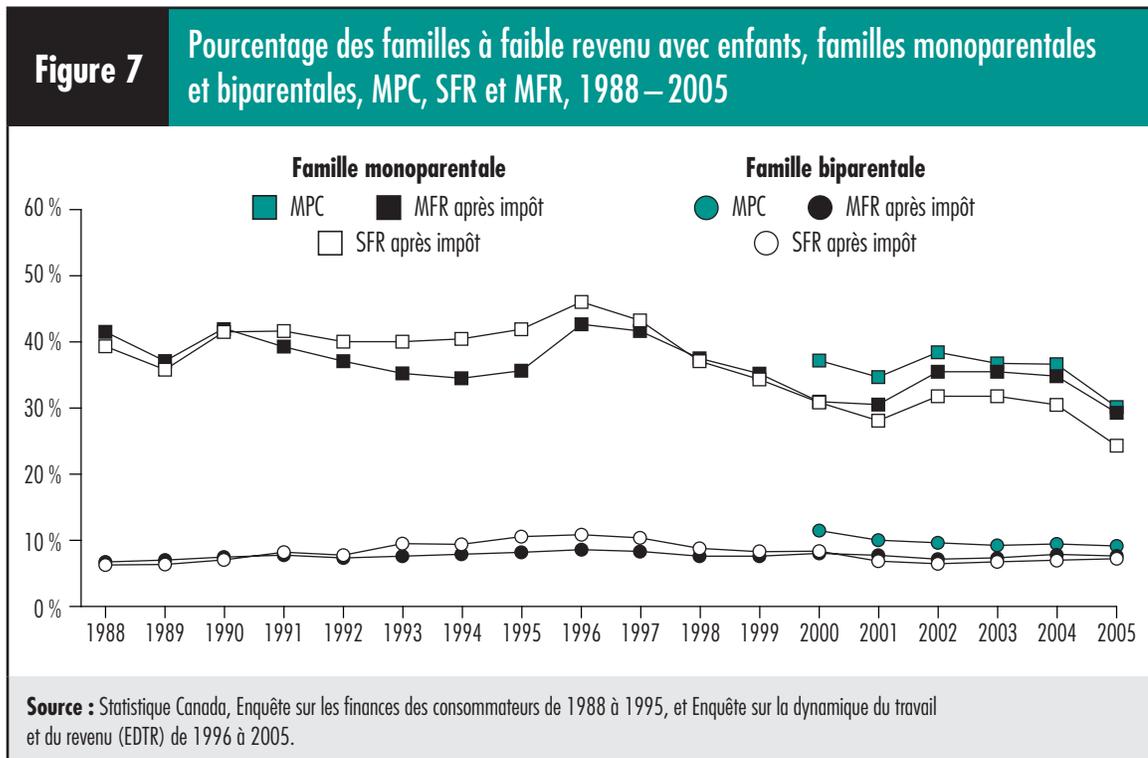
La tendance à long terme indiquée par les données du SFR après impôt est aussi à la baisse. En 2005, il y avait



398 900 familles (au total 787 900 enfants) qui vivaient en deçà des SFR après impôt, comparativement à 687 000 familles (au total 1 304 000 enfants) en 1996. Il s'agit d'une diminution de 41,9 p. 100 de l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants. Il est important de noter que cette régression est plus marquée que celle indiquée par la MPC en raison de la différence dans la période observée.

La réduction de la proportion de familles monoparentales vivant avec un faible revenu depuis 1996 a été particulièrement marquée. Comme le montre la figure 7, la proportion de familles monoparentales vivant en deçà des SFR après

impôt est passée de 46,0 p. 100 en 1996 à 24,4 p. 100 en 2005. La proportion de familles biparentales vivant en deçà du SFR après impôt a également connu une baisse, soit de 10,9 p. 100 à 6,9 p. 100 pendant la même période. La proportion de familles monoparentales vivant en deçà du seuil de la MPC est tombée à 30,4 p. 100 en 2005 après avoir atteint un sommet de 38,2 p. 100 en 2002. La proportion de familles biparentales vivant en deçà du seuil de la MPC a également connu une baisse, passant de 11,5 p. 100 en 2000 à 9,2 p. 100 en 2005.



Durée du faible revenu

Le faible revenu est une situation temporaire pour la plupart

La situation de faible revenu ne dure pas pour la plupart des familles avec enfants. Parmi les familles qui se retrouvent dans cette situation, la plupart le sont de façon intermittente.

De 1996 à 2005, en moyenne, 13,1 p. 100 des familles avec enfants vivaient en situation de faible revenu (SFR après impôt) au cours d'une année donnée. Toutefois, comme le montre la figure 8, de 1996 à 1999, environ le quart de tous les enfants âgés de 13 ans et moins vivaient dans une famille qui s'était trouvée dans une situation de faible revenu pendant au moins une de ces quatre années (1 403 600 enfants au total). Cependant, sur ces 1 403 600 enfants, moins de la moitié ont vécu en situation de faible revenu pendant plus de deux de ces quatre années

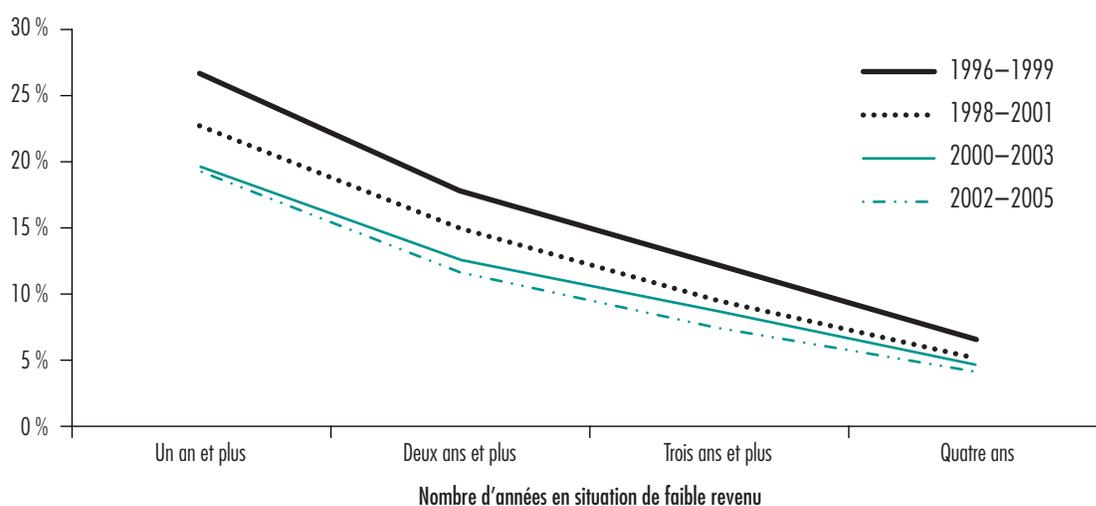
(638 700 enfants au total ou 12,1 p. 100 de tous les enfants âgés de 13 ans et moins). Environ le quart de ces enfants ont vécu dans une situation de faible revenu pendant la totalité des quatre années (332 700 enfants au total ou 6,3 p. 100 de tous les enfants âgés de 13 ans et moins).

Si l'on compare la période 1996–1999 à la prochaine période de quatre ans, soit 1998–2001, la proportion d'enfants ayant vécu dans une situation de faible revenu pour au moins une des quatre années a baissé de 26,5 p. 100 à 22,6 p. 100. Cette proportion a continué de baisser, se fixant à 19,1 p. 100 pendant la période de 2000 à 2003. Cependant, au cours de la période de 2002 à 2005, la proportion d'enfants vivant dans une situation de faible revenu a grimpé à 19,6 p. 100.

Sur les 943 700 enfants de 13 ans et moins ayant vécu dans une situation de faible revenu pendant au moins une année entre 2002 et 2005, moins de la

Figure 8

Enfants de 13 ans et moins vivant dans une situation de faible revenu, SFR, après impôt, 1996–1999, 1998–2001, 2000–2003, 2002–2005



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).

moitié le sont restés pendant plus de deux ans sur cette période de quatre ans (417 100 enfants au total, soit 8,7 p. 100 des enfants de 13 ans et moins). Moins du quart de ces enfants ont vécu dans une situation de faible revenu pendant la totalité des quatre années (220 200 enfants au total ou 4,6 p. 100 de tous les enfants âgés de 13 ans et moins).

Étendue du faible revenu

Bien qu'il y ait moins de familles à faible revenu, l'étendue du faible revenu a augmenté au cours des dernières années

L'étendue du faible revenu mesure jusqu'où le revenu familial tombe en deçà d'un seuil de faible revenu donné. Elle mesure le montant supplémentaire de revenu dont une famille à faible revenu aurait besoin pour atteindre un seuil de faible revenu prédéterminé, comme le seuil de la MPC, ou les SFR ou la MFR de Statistique Canada.

Un exemple est donné ci-après, au tableau 9. On y voit que la mesure de faible revenu (SFR après impôt) en 2005 d'une famille biparentale avec deux enfants vivant dans une ville de l'Ontario de 100 000 à 500 000 habitants est de 32 576 \$. Si une

telle famille avait eu un revenu disponible de 24 432 \$ cette année-là, l'étendue de son faible revenu aurait été de 8 144 \$ (c.-à-d. 32 576 \$ moins 24 432 \$). Exprimée en pourcentage, l'étendue du faible revenu de cette famille est égale à 25 p. 100 du seuil de faible revenu (c.-à-d. $[8\ 144\ \$/32\ 576\ \$] \times 100$).

Comme l'illustrent les données du SFR dans la figure 9, l'étendue du faible revenu pour les familles avec enfants a légèrement augmenté entre 1988 et 2005, passant de 29,3 p. 100 en 1988 à 31,0 p. 100 en 2005. Entre 1997 et 2005, l'étendue du faible revenu chez les familles avec enfants s'est légèrement améliorée, passant de 32,2 p. 100 à 31,0 p. 100 en 2005.

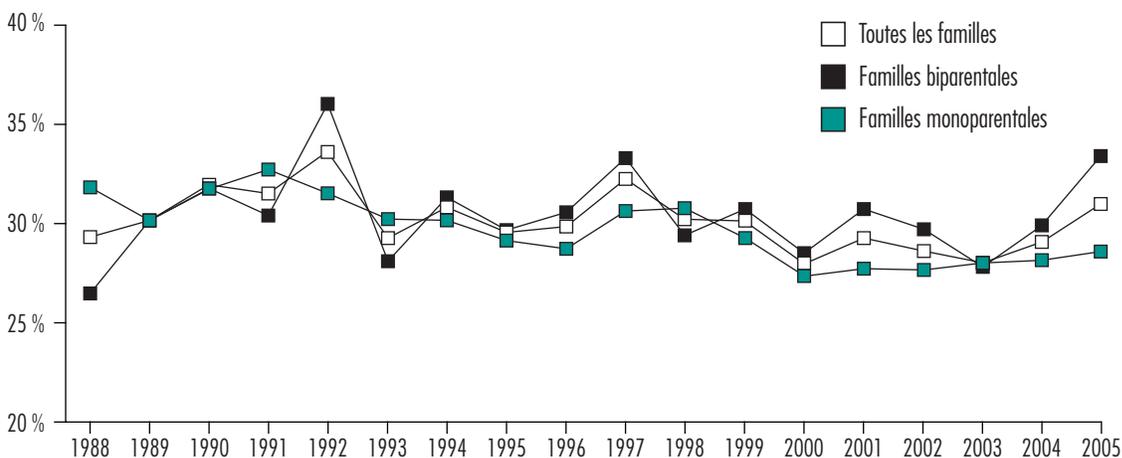
Mesurée en dollars, l'étendue moyenne du faible revenu a, elle aussi, enregistré une légère augmentation entre 2000 et 2005. En 2000, le revenu disponible des familles à faible revenu avec enfants était de 19 652 \$. En moyenne, ces familles auraient eu besoin de 7 529 \$ pour atteindre le SFR après impôt dans leur région. Comparativement, les familles à faible revenu ont eu un revenu disponible de 19 448 \$ en 2005 et avaient besoin, en moyenne, de 7 982 \$ pour atteindre le seuil de faible revenu¹⁸.

Tableau 9 Étendue du faible revenu d'une famille biparentale avec deux enfants vivant dans une ville de l'Ontario comptant entre 100 000 et 500 000 habitants en 2005

	SFR après impôt
Seuil de faible revenu en 2005 (après impôt)	32 576 \$
Revenu disponible de la famille de l'exemple	24 432 \$
Différence entre le seuil de faible revenu et le revenu de la famille de l'exemple (étendue du faible revenu de cette famille)	8 144 \$
Points de pourcentage en deçà du seuil de faible revenu	25 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) 2005.

¹⁸ À titre de comparaison, les chiffres dans ce paragraphe sont exprimés en dollars de 2005.

Figure 9**SFR après impôt : Étendue du faible revenu – Manque à gagner des familles à faible revenu avec enfants en tant que proportion du SFR, 1988 – 2005**

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1988 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 1996 à 2005.

Des facteurs complexes rendent l'interprétation des variations de l'étendue du faible revenu compliquée. Comme nous l'avons vu ci-dessus, les familles intègrent la catégorie de faible revenu et en sortent souvent, ce qui a un impact sur l'indicateur d'étendue du faible revenu. Par exemple, si les familles qui se situent le plus près du seuil de faible revenu augmentent leur revenu suffisamment pour ne plus faire partie de cette catégorie, l'étendue moyenne du faible revenu des familles qui restent dans la catégorie peut augmenter. Ce résultat donnerait l'impression que la situation s'est aggravée pour tous les membres de la catégorie, alors qu'elle s'est en fait améliorée pour bon nombre d'entre eux. Malgré ces limites, l'étendue du faible revenu constitue un indicateur important de la situation générale des familles à faible revenu.

Activité sur le marché du travail des familles à faible revenu

Un grand nombre de parents à faible revenu continuent d'occuper un emploi rémunéré

Le deuxième but de l'initiative de la PNE consiste à favoriser la participation au marché du travail des familles à faible revenu avec enfants. La figure 10 indique que, pendant le ralentissement économique du début des années 1990, le pourcentage des familles à faible revenu dans lesquelles les parents avaient un emploi rémunéré a diminué, mais il a ensuite continué d'augmenter pendant la reprise économique de la fin des années 1990 et du début de cette décennie. Cependant, les chiffres de 2005 indiquent une baisse marquée de l'emploi rémunéré parmi les familles avec enfants.

Comme le montre la figure 10, la proportion de familles à faible revenu avec enfants dans lesquelles au moins un parent avait un emploi rémunéré au cours de l'année est passée de 55,7 p. 100 en 1996 à 72,7 p. 100 en 2004, mais a ensuite baissé à 67,4 p. 100 en 2005. La proportion de familles monoparentales occupant un emploi rémunéré est passée de 37,5 p. 100 en 1996 à 63,2 p. 100 en 2004, puis est descendue à 55,6 p. 100 en 2005.

On peut obtenir d'autres données sur la participation au marché du travail en examinant les sources de revenu des familles à faible revenu avec enfants. Par exemple, la figure 11 montre le montant moyen des transferts gouvernementaux reçus et les revenus gagnés moyens des familles à faible revenu avec enfants de 1988 à 2005 (exprimé en dollars de 2005).

Bien que les chiffres varient d'une année à l'autre, on note une modeste tendance à la hausse, du début des années 1990 à 2004, dans le niveau de revenu des familles à faible revenu avec enfants et dans la proportion du revenu après impôt provenant d'un revenu d'emploi. En 1992, les familles à faible revenu gagnaient en moyenne 4893 \$. Ce montant représentait environ 30,7 p. 100 du revenu après impôt des familles à faible revenu. En 2004, les familles à faible revenu ont gagné en moyenne 6680 \$, ce qui représentait 35,4 p. 100 de leur revenu total après impôt. En 2005, le revenu moyen des familles à faible revenu a chuté à 5613 \$, ou 31,6 p. 100 du revenu après impôt. Au cours de la même période, les transferts gouvernementaux ont légèrement augmenté et ont continué de jouer un rôle important comme source de revenu familial pour les familles à faible revenu.

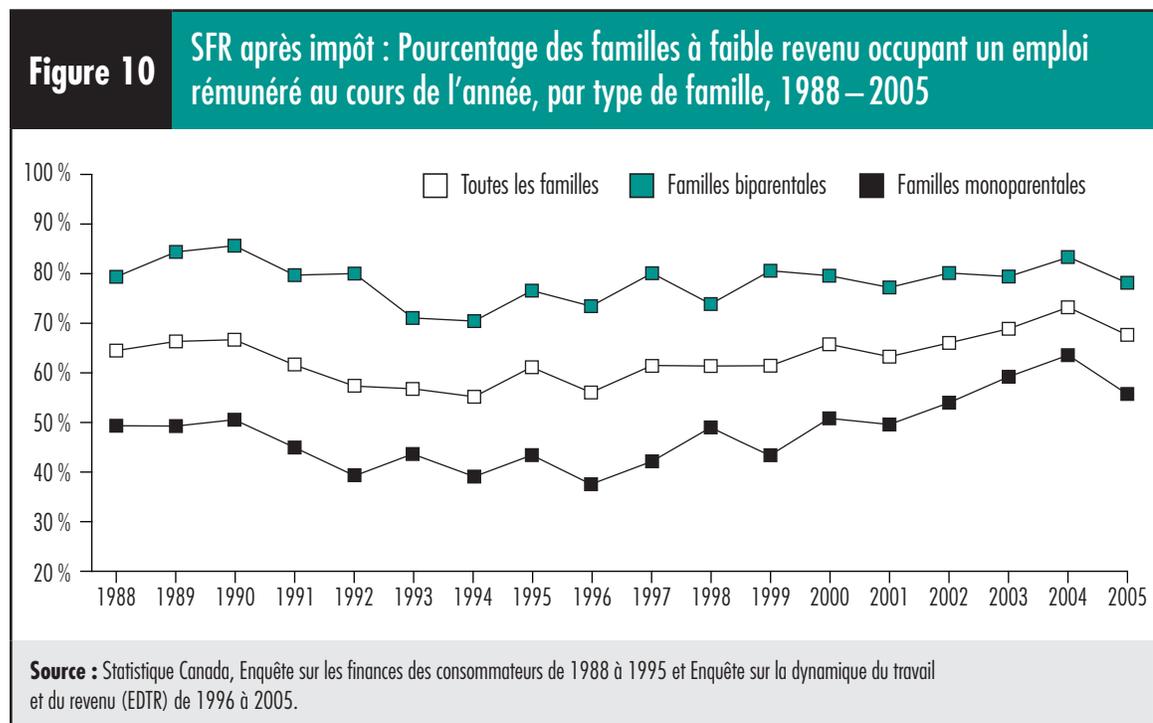
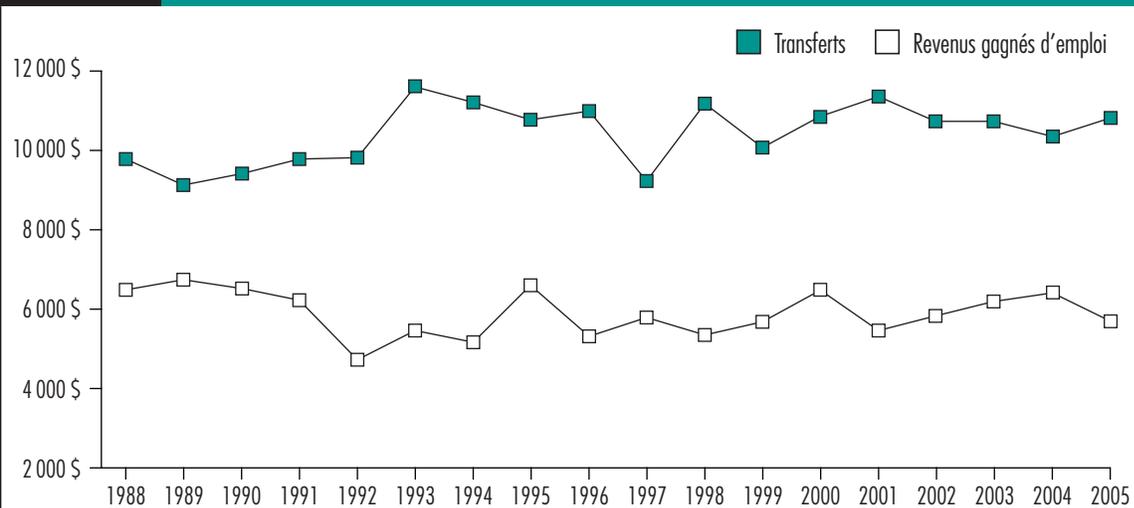


Figure 11

Source du revenu familial, familles à faible revenu avec enfants, SFR après impôt (exprimé en dollars de 2005)



Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1988 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 1996 à 2005.

Un moins grand nombre d'enfants canadiens vivent de l'aide sociale

Bien que ce ne soit pas une indication directe d'une plus forte participation au marché du travail, il y a eu une diminution marquée du nombre de familles bénéficiaires de l'aide sociale à la fin des années 1990.

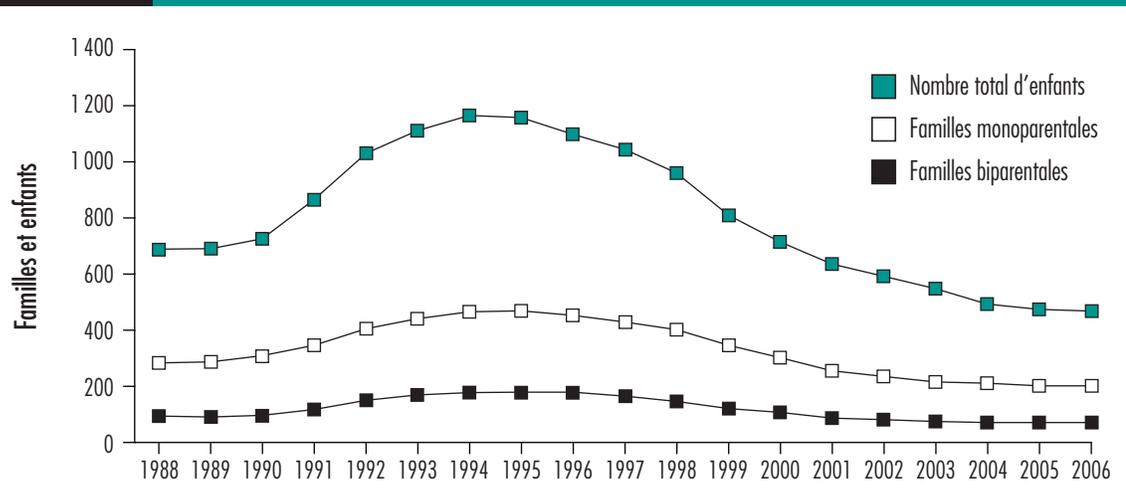
La figure 12 montre que, de 1996 à 2005, le nombre de familles monoparentales qui comptaient sur l'aide sociale avait baissé de 54,6 p. 100 (soit de 454 500 à 206 200 ménages). En 2006, la diminution avait atteint 55,2 p. 100 (en baisse à 203 400 ménages). De 1996 à 2005, le nombre de familles biparentales avec enfants qui comptaient sur l'aide sociale a diminué de 61,9 p. 100 (soit de 177 400 à 67 600 ménages). En 2006, la diminution avait atteint 63,1 p. 100 (en baisse à 65 400 ménages). Par conséquent, de 1996 à 2005, le nombre total

d'enfants vivant dans des familles qui comptaient sur l'aide sociale avait diminué de 56,2 p. 100 (soit de 1 096 900 à 480 700 enfants). En 2006, la diminution avait atteint 58,0 p. 100 (en baisse à 460 700 enfants).

Il est intéressant de comparer la réduction du nombre de cas d'aide sociale pour les familles avec et sans enfants. La figure 13 montre que, de 1996 à 2006, le nombre de cas d'aide sociale dans les familles biparentales a diminué de 63,1 p. 100, tandis que le nombre de cas chez les couples sans enfants a diminué de seulement 29,2 p. 100. Dans le même ordre d'idées, entre 1996 et 2006, le nombre de cas de familles monoparentales avait diminué de 55,2 p. 100, tandis que le nombre de cas chez les personnes célibataires sans enfants ne baissait que de 17,6 p. 100.

Figure 12

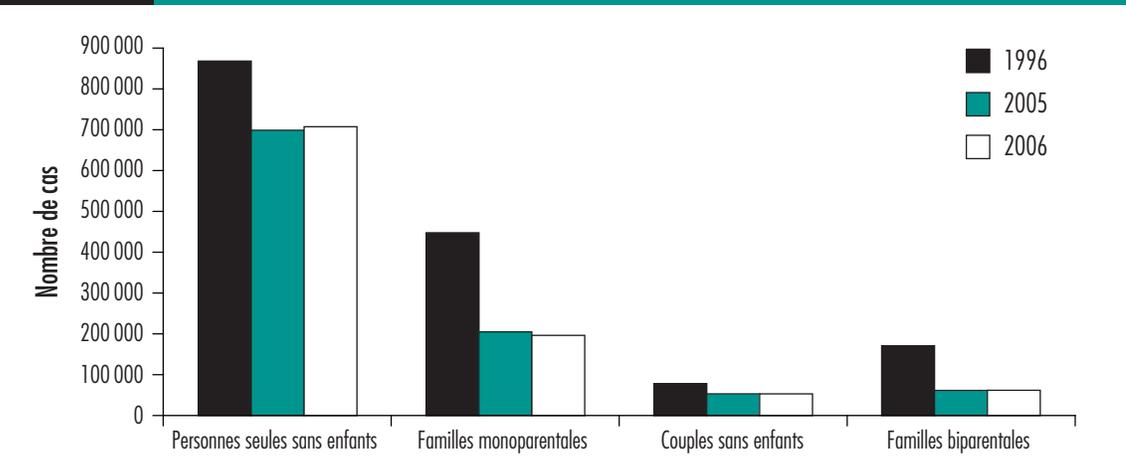
Données sur les familles et les enfants vivant de l'aide sociale établies en mars de chaque année, 1988 – 2006 (en milliers)



Source : Politique stratégique et recherche, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Figure 13

Données de l'aide sociale établies en date de mars de chaque année 1996, 2005 et 2006



Source : Politique stratégique et recherche, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

La croissance économique de la fin des années 1990 explique en grande partie la réduction globale du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. Les mesures de réforme de l'aide sociale, notamment la restructuration des systèmes d'aide social dans plusieurs provinces dans le cadre de l'initiative de la PNE, ont également contribué à la baisse du nombre de familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale. Enfin, les résultats de l'évaluation fédérale/provinciale/territoriale de l'initiative de la PNE donnent à penser qu'il existe un lien entre la PNE et la réduction du nombre d'assistés sociaux¹⁹.

Résumé

Ce chapitre montre que l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants a connu une baisse importante depuis la mise en œuvre de l'initiative de la PNE. À partir d'un sommet de 17,6 p. 100 observé en 1996, selon les SFR après impôt, l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants est tombée à 10,5 p. 100 en 2005. Cela représente une diminution de 40,3 p. 100 depuis 1996. En ce qui concerne la durée du faible revenu, la proportion d'enfants vivant dans une situation de faible revenu a également enregistré des baisses au cours des périodes de 1996 à 1999, de 1998 à 2001 et de 2000 à 2003, mais cette tendance s'est inversée pendant la période de 2002 à 2005. L'étendue du faible revenu pour les familles avec enfants a légèrement augmenté, passant

de 7 820 \$ en 1996 (montant exprimé en dollars de 2005) à 7 982 \$ en 2005, selon les SFR, ou, de 7 257 \$ en 2000 (montant exprimé en dollars de 2005) à 7 646 \$ en 2005, selon la MPC.

En ce qui concerne la participation au marché du travail, la part du revenu provenant d'un emploi et le pourcentage de familles à faible revenu pouvant compter sur un emploi rémunéré étaient plus élevés en 2004 qu'en 1996 mais a baissé en 2005. Enfin, le nombre de familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale continue de baisser.

Ces indicateurs sont importants pour surveiller le bien-être économique global des familles à faible revenu avec enfants. Toutefois, il n'est pas possible de déterminer directement dans quelle mesure la PNE a contribué à ces changements à partir des indicateurs de niveau sociétal dont il a été question dans le présent chapitre. Ils ne nous indiquent pas dans quelle mesure la PNE explique l'évolution de ces tendances. Le chapitre 5 décrit l'effet direct de la PNE sur la prévention et la réduction de l'incidence et de l'étendue du faible revenu chez les familles avec enfants.

¹⁹ Voir *Évaluation de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants : Rapport de synthèse (2005)*, à la page 20, sur le site Web de la PNE : www.prestationnationalepourenfants.ca.

Évaluation de l'effet direct de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants



Nous avons examiné dans le chapitre précédent les indicateurs de niveau sociétal comme l'incidence et l'étendue du faible revenu. Nous décrivons dans le présent chapitre l'effet direct de la composante revenu de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE) par rapport à son premier but : contribuer à la prévention et à la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants²⁰.

Le chapitre présente des données fondées sur une simulation réalisée au moyen de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)* de 2005. La simulation compare le barème réel des prestations de revenu de la PNE à un scénario hypothétique fondé sur le barème qui existait avant la PNE. Il s'agit de la septième d'une série de simulations fournissant de l'information aux Canadiens et Canadiennes sur les progrès de la PNE. Cinq simulations antérieures étaient incluses dans *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2001* ainsi que dans ce même document en 2002, 2004, 2005 et 2006. Les résultats d'une sixième simulation ont été diffusés dans *Incidence de la Prestation nationale pour enfants sur*

le revenu des familles avec enfants : Analyse de simulation, rapport réalisé par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux en août 2005²¹.

L'approche de la simulation

La simulation présentée dans le présent chapitre porte essentiellement sur les prestations de revenu de l'initiative de la PNE, soit le Supplément de la PNE du niveau fédéral et les réinvestissements et investissements des provinces et des territoires dans les prestations de revenu. Bien que les réinvestissements et investissements des provinces, des territoires et des Premières nations dans les programmes et services autres que de revenu contribuent également à la réalisation de l'objectif de la PNE qui vise à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, la présente analyse n'isole pas les effets de ces programmes et services.

Le rapport présente une simulation de l'effet direct des prestations de revenu de la PNE sur les trois indicateurs de résultats

²⁰ Les analyses effectuées aux chapitres 4 et 5 n'incluent pas les Territoires, car l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada consiste en une enquête-ménage qui exclut actuellement les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les pensionnaires d'un établissement institutionnel et les personnes vivant dans des réserves indiennes.

²¹ Cette simulation était fondée sur les données de 2001.

suivants pour la période allant de janvier à décembre 2005 :

- la variation du **nombre** et de l'**incidence** des enfants ainsi que des familles avec enfants vivant dans une situation de faible revenu;
- la **variation moyenne du revenu disponible** que les familles avec enfants ont connue en 2005 en conséquence directe de la PNE;
- la variation de l'**étendue du faible revenu**, ou l'écart de faible revenu (le montant total de revenu dont auraient besoin les familles à faible revenu pour atteindre un seuil de faible revenu prédéterminé).

Pour déterminer l'effet des prestations de revenu de la PNE, nous avons comparé la différence dans chacun de ces indicateurs de résultats selon deux structures fédérales/provinciales/territoriales différentes de prestations pour enfants en 2005 : la structure réelle avec l'initiative de la PNE et une structure simulée sans l'initiative de la PNE. L'effet des prestations de revenu de la PNE représente la différence entre ces deux structures de prestations pour enfants.

La méthodologie est conçue pour prendre en compte un montant d'environ 2,15 milliards de dollars des prestations de revenu de la PNE. Les caractéristiques principales de ces deux structures de prestations pour enfants sont présentées au tableau 10.

Cette méthodologie a l'avantage d'isoler l'effet des prestations de revenu de l'initiative de la PNE par rapport aux trois indicateurs de résultats décrits ci-dessus, tout en maintenant inchangées d'autres variables socio-économiques comme le niveau d'emploi ou le revenu d'emploi. Toutefois, la méthodologie employée ici ne peut tenir compte des changements dans le comportement économique des familles à faible revenu avec enfants qui pourraient avoir été causés par la PNE. D'une part, la PNE peut avoir encouragé les familles à faible revenu à intégrer le marché du travail; d'autre part, les taux de réduction du Supplément de la PNE pourraient avoir eu un effet négatif sur le nombre d'heures travaillées, surtout par certains travailleurs. Ces effets dynamiques ne sont pas pris en compte avec cette méthodologie.

Tableau 10 Comparaison de deux structures fédérales/provinciales/territoriales de prestations pour enfants en 2005

Structure 1 sans l'initiative de la PNE	Structure 2 avec l'initiative de la PNE
Maintien de la structure du Supplément au revenu gagné (SARG) ^a	Introduction du Supplément de la PNE
Aucun rajustement des programmes provinciaux/territoriaux de soutien du revenu en cas d'augmentation du Supplément de la PNE	Rajustements des programmes provinciaux/territoriaux de soutien du revenu compte tenu de l'augmentation du Supplément de la PNE
Aucun programme de réinvestissements provincial/territorial ni investissements supplémentaires en prestations de revenu directement liés à l'initiative de la PNE	Programmes provinciaux/territoriaux de réinvestissements et d'investissements supplémentaires dans les prestations pour enfants et dans les suppléments du revenu gagné

^a Le Supplément au revenu gagné (SARG) était le programme fédéral prédécesseur de la PNE. Il offrait un soutien au revenu pour s'ajouter aux gains des familles à faible revenu. Le SARG fut remplacé en juillet 1998 par le Supplément de la PNE.

En appliquant la méthodologie ci-dessus aux données de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) de 2005, nous avons pu évaluer les effets des prestations de revenu de la PNE sur les familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE. Comme il a été indiqué au chapitre 4, la MPC a été établie en 1998 à la demande des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux, et ce, précisément dans le but d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative de la PNE. Dorénavant, le présent chapitre présentera une analyse des effets directs de la PNE en fonction de la MPC. On poursuivra l'analyse effectuée au moyen du seuil de faible revenu (SFR) après impôt pour assurer la continuité avec les rapports précédents. L'annexe 3 présente en détail les résultats fondés sur la mesure de faible revenu (MFR) après impôt de Statistique Canada ainsi que sur la MPC et les SFR après impôt.

La PNE a permis de réduire le nombre de familles à faible revenu avec enfants en 2005

En 2005, c'est grâce à l'initiative de la PNE que nous avons pu empêcher quelque 78 800 familles (au total 171 100 enfants) de vivre dans une situation de faible revenu (voir le tableau 11) utilisant la MPC, ce qui représente une réduction de 13,7 p. 100. Selon l'analyse des données de l'EDTR de 2005, il y avait environ 497 600 familles

(au total 970 600 enfants) qui vivaient dans une situation de faible revenu, c'est-à-dire 13,0 p. 100²² de toutes les familles avec des enfants au Canada. Sans la PNE, environ 576 400 familles (1 141 700 enfants) auraient vécu dans une situation de faible revenu, c'est-à-dire 15,1 p. 100 de toutes les familles avec enfants. Ainsi, en 2005, la PNE a permis de réduire le nombre de familles avec enfants vivant dans une situation de faible revenu de 78 800 pour le faire passer de 576 400 à 497 600 (une réduction de 13,7 p. 100).

La dernière rangée du tableau 11 montre la baisse en points de pourcentage de l'incidence du faible revenu que la PNE a occasionnée en 2005. Comme il est indiqué plus haut, avec la PNE, l'incidence de faible revenu chez les familles avec enfants était de 13,0 p. 100 en 2005. Sans la PNE, cette incidence aurait été de 15,1 p. 100. Cela veut donc dire que l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants a diminué de 2,1 points de pourcentage en raison de la PNE.

Comme l'indique le tableau 11, la réduction globale de 13,7 p. 100 englobe une réduction de 10,7 p. 100 du nombre de familles monoparentales vivant dans une situation de faible revenu et une réduction de 16,0 p. 100 du nombre de familles biparentales vivant dans la même situation. En 2005, l'incidence du faible revenu était plus élevée chez les familles monoparentales que chez les familles biparentales. Environ 236 700 familles monoparentales (au total 434 000 enfants) vivaient dans une situation

²² Les 13,0 p. 100 désignent le pourcentage de familles avec des enfants dans une situation de faible revenu et recevant le Supplément de la PNE. À l'opposé, comme il est indiqué au chapitre 4, lorsque toutes les familles avec des enfants sont prises en compte, qu'elles reçoivent le Supplément de la PNE ou non, 13,5 p. 100 de celles-ci étaient à faible revenu en 2005.

de faible revenu, soit 30,4 p. 100 de toutes les familles monoparentales. Par comparaison, environ 259 500 familles biparentales (au total 534 500 enfants), soit seulement 8,6 p. 100 de toutes les familles biparentales, vivaient dans une situation de faible revenu en 2005.

La PNE a contribué davantage à la baisse de l'incidence du faible revenu pour les familles monoparentales que pour les familles biparentales. Sans la PNE, environ 265 000 familles monoparentales (au total 487 400 enfants) auraient vécu dans une situation de faible revenu, c'est-à-dire 34,0 p. 100 de toutes les familles

monoparentales. Avec la PNE, l'incidence de faible revenu pour les familles monoparentales était de 30,4 p. 100, ce qui indique que la PNE a réduit l'incidence de faible revenu de 3,6 points de pourcentage.

Dans les familles biparentales, la PNE a fait baisser l'incidence du faible revenu de 1,6 point de pourcentage en 2005. Si la PNE n'avait pas été établie, environ 308 800 familles biparentales (au total 651 000 enfants) auraient vécu dans une situation de faible revenu en 2005, c'est-à-dire 47,1 p. 100 de toutes les familles biparentales. En raison de la PNE, l'incidence du faible revenu chez les familles biparentales était de 8,6 p. 100.

Tableau 11 Variation de l'incidence du faible revenu parmi les familles par type de famille en raison de la PNE : janvier 2005 à décembre 2005

EDTR 2005	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles ^a
MPC			
Baisse du nombre d'enfants vivant dans une situation de faible revenu	53 300	116 500	171 100
Baisse du nombre de familles vivant dans une situation de faible revenu	28 300	49 400	78 800
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant dans une situation de faible revenu	-10,7 %	-16,0 %	-13,7 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants ^b	-3,6 %	-1,6 %	-2,1 %
SFR après impôt			
Baisse du nombre d'enfants vivant dans une situation de faible revenu	70 400	74 100	144 500
Baisse du nombre de familles vivant dans une situation de faible revenu	37 900	29 600	67 500
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant dans une situation de faible revenu	-16,7 %	-12,9 %	-14,7 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants ^b	-4,9 %	-1,0 %	-1,8 %

^a La catégorie « Toutes les familles » comprend les familles monoparentales, les familles biparentales et d'autres types de famille (par ex. enfants en foyer d'accueil). Les enfants faisant partie des autres familles ne sont pas inclus dans les catégories de familles monoparentales ou biparentales.

^b La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) 2005.

L'analyse fondée sur les données du SFR indique des effets semblables²³. Au moyen du SFR, l'initiative de la PNE a permis à environ 67 500 familles (144 500 enfants) d'échapper à une situation de faible revenu en 2005 (voir le tableau 11). Il s'agit d'une diminution de 14,7 p. 100 du nombre de familles avec des enfants vivant dans une situation de faible revenu. Selon l'analyse des données de l'EDTR de 2005, il y avait environ 391 670 familles (au total 770 128 enfants) qui vivaient dans une situation de faible revenu, c'est-à-dire 10,3 p. 100²⁴ de toutes les familles avec des enfants au Canada. Sans la PNE, environ 459 215 familles (au total 914 646 enfants) auraient vécu dans une situation de faible revenu, c'est-à-dire 12,0 p. 100 de toutes les familles avec enfants. Par conséquent, selon les données du SFR de 2005, la PNE a permis de réduire de 67 500 le nombre de familles avec des enfants vivant dans une situation de faible revenu, soit de ramener ce nombre de 459 215 à 391 670 (une réduction de 14,7 p. 100).

Comme avec la MPC, les données du SFR indiquent que l'incidence du faible revenu pour les familles monoparentales était supérieure à celle pour les familles biparentales. Sans la PNE, environ 227 501 familles monoparentales (au total 421 083 enfants) auraient vécu dans une situation de faible revenu, c'est-à-dire 29,2 p. 100 de toutes les familles monoparentales. Avec la PNE, l'incidence de faible

revenu pour les familles monoparentales était de 24,3 p. 100, ce qui indique que la PNE a réduit l'incidence de faible revenu de 4,9 points de pourcentage. Dans les familles biparentales, la PNE a fait baisser l'incidence du faible revenu de 1,0 point de pourcentage en 2005. Si la PNE n'avait pas été établie, environ 230 017 familles biparentales (au total 491 132 enfants) auraient vécu dans une situation de faible revenu en 2005, c'est-à-dire 7,6 p. 100 de toutes les familles biparentales.

La PNE améliore le revenu disponible des familles à faible revenu avec enfants

Les prestations de revenu de la PNE ont réduit le nombre de familles avec enfants vivant dans une situation de faible revenu en améliorant leur revenu disponible. *L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) 2005 de Statistique Canada a servi à simuler l'augmentation moyenne du niveau de revenu disponible dont ont bénéficié les familles avec enfants en conséquence directe des prestations de revenu de la PNE. Comme l'indique le tableau 12, cette augmentation du revenu disponible a été estimée pour trois groupes de familles en 2005 :

- les familles avec enfants qui ont échappé à une situation de faible revenu en conséquence directe du Supplément de la PNE;

²³ Comme il a été mentionné au chapitre 4, la MPC indique un taux plus élevé de faible revenu que le taux obtenu au moyen des SFR après impôt étant donné que la définition du revenu disponible utilisée pour la comparaison du revenu des familles au seuil de faible revenu de la MPC est plus complète que la définition du revenu disponible utilisée par les SFR. Par conséquent, la MPC retranche plus d'éléments du revenu brut que les SFR.

²⁴ Les 10,3 p. 100 désignent le pourcentage de familles avec des enfants dans une situation de faible revenu et recevant le Supplément de la PNE. À l'opposé, comme il est indiqué au chapitre 4, lorsque toutes les familles avec des enfants sont prises en compte, qu'elles reçoivent le Supplément de la PNE ou non, 10,5 p. 100 de celles-ci vivaient dans une situation de faible revenu en 2005.

- les familles avec enfants qui sont restées dans une situation de faible revenu malgré le Supplément de la PNE;
- toutes les autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2005 (c.-à-d. les familles qui vivaient au-dessus de la MPC avec ou sans le Supplément de la PNE).

Comme l'indique le tableau 12, le revenu disponible des familles avec enfants qui ont échappé à une situation de faible revenu en 2005 en raison de la PNE était en moyenne de 2 400 \$ de plus qu'il l'aurait été en l'absence de l'initiative de la PNE. Ce montant représente une augmentation de 9,5 p. 100 de leur revenu disponible²⁵.

Quant aux familles avec enfants qui sont restées dans une situation de faible revenu malgré le Supplément de la PNE en 2005, leur revenu disponible était en moyenne de 1 900 \$ de plus qu'il l'aurait été en l'absence de l'initiative de la PNE, ce qui représente une hausse de près de 10,7 p. 100 du revenu disponible²⁶.

Enfin, les autres familles avec enfants qui recevaient le Supplément de la PNE (c.-à-d. les familles avec enfants vivant au-dessus de la MPC avec ou sans

le Supplément de la PNE) ont vu leur revenu disponible augmenter, en moyenne, de 1 100 \$ en raison de la PNE, ce qui représente une hausse d'environ 2,9 p. 100 du revenu disponible²⁷.

On observe des tendances semblables en utilisant le seuil de faible revenu (SFR) (comme il est indiqué dans le tableau 12). Le revenu disponible des familles avec enfants que la PNE a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2005 était en moyenne de 2 600 \$ de plus qu'il l'aurait été en l'absence de l'initiative de la PNE. Ce montant représente une augmentation de 10,0 p. 100 de leur revenu disponible²⁸.

Quant aux familles avec enfants dont le revenu est resté inférieur aux SFR malgré le Supplément de la PNE en 2005, leur revenu disponible était en moyenne de 1 900 \$ de plus qu'il l'aurait été en l'absence de l'initiative de la PNE, ce qui représente une hausse de près de 11,2 p. 100 du revenu disponible²⁹.

Les autres familles avec enfants qui recevaient le Supplément de la PNE (c.-à-d. les familles avec enfants vivant au-dessus du SFR avec ou sans le Supplément de la PNE) ont vu leur revenu disponible augmenter, en moyenne,

²⁵ En 2005, le revenu moyen annuel après impôt des familles ayant des enfants qui, en raison de la PNE, n'ont pas été dans une situation de faible revenu était de 28 300 \$. Sans la PNE, le revenu moyen annuel après impôt aurait été de 25 900 \$.

²⁶ En 2005, le revenu moyen annuel après impôt des familles ayant des enfants qui sont restées dans une situation de faible revenu était de 19 100 \$. Sans la PNE, le revenu moyen annuel après impôt aurait été de 17 300 \$.

²⁷ Le revenu moyen annuel après impôt des familles qui n'auraient pas été dans une situation de faible revenu, qu'elles reçoivent ou pas la PNE, était de 40 100 \$. Sans la PNE, le revenu moyen annuel après impôt aurait été de 39 000 \$.

²⁸ En 2005, le revenu moyen annuel après impôt des familles ayant des enfants qui, en raison de la PNE, n'ont pas été dans une situation de faible revenu était de 28 500 \$. Sans la PNE, le revenu annuel moyen après impôt aurait été de 25 900 \$.

²⁹ En 2005, le revenu moyen annuel après impôt des familles ayant des enfants qui sont restées dans une situation de faible revenu était de 19 200 \$. Sans la PNE, le revenu moyen annuel aurait été de 17 300 \$.

Tableau 12
Variation du revenu disponible attribuable à la PNE parmi les familles avec enfants, par type de famille : janvier 2005 à décembre 2005

EDTR 2005	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
MPC			
Familles qui ont échappé à une situation de faible revenu en 2005			
Hausse du revenu disponible	2 100 \$	2 700 \$	2 400 \$
Hausse du revenu en pourcentage	9,4 %	9,6 %	9,5 %
Familles qui sont restées dans une situation de faible revenu en 2005			
Hausse du revenu disponible	1 700 \$	2 000 \$	1 900 \$
Hausse du revenu en pourcentage	10,9 %	10,6 %	10,7 %
Autres familles qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2005			
Hausse du revenu disponible	1 200 \$	1 100 \$	1 100 \$
Hausse du revenu en pourcentage	3,1 %	2,7 %	2,9 %
Seuil de faible revenu après impôt			
Familles qui ont échappé à une situation de faible revenu en 2005			
Hausse du revenu disponible	2 300 \$	3 000 \$	2 600 \$
Hausse du revenu en pourcentage	10,0 %	10,0 %	10,0 %
Familles qui sont restées dans une situation de faible revenu en 2005			
Hausse du revenu disponible	1 700 \$	2 200 \$	1 900 \$
Hausse du revenu en pourcentage	11,1 %	11,3 %	11,2 %
Autres familles qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2005			
Hausse du revenu disponible	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
Hausse du revenu en pourcentage	3,0 %	3,0 %	3,0 %

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) 2005.

de 1 200 \$ en raison de la PNE, ce qui représente une hausse d'environ 3,0 p. 100 du revenu disponible³⁰.

La PNE a réduit l'écart de faible revenu pour toutes les familles

La PNE a réduit l'étendue du faible revenu, ou l'écart de faible revenu, pour les familles avec enfants qui recevaient le

Supplément de la PNE en 2005. Comme l'indique le tableau 13, la PNE a permis de réduire l'écart de faible revenu selon la MPC d'un montant total de 1 milliard de dollars, soit de 20,4 p. 100, en 2005. L'écart de faible revenu selon le SFR a été réduit d'un montant total de 840 millions de dollars, soit de 20,9 p. 100, en 2005.

- Les résultats de la simulation révèlent que la PNE a permis de réduire l'écart de faible revenu selon la MPC d'une somme

³⁰ Le revenu moyen annuel après impôt des familles qui n'auraient pas été dans une situation de faible revenu, qu'elles reçoivent ou pas la PNE, était de 41 700 \$. Sans la PNE, le revenu moyen annuel après impôt aurait été de 40 500 \$.

Tableau 13
Variation de l'étendue du faible revenu parmi les familles qui sont restées en situation de faible revenu en raison de la PNE : janvier 2005 à décembre 2005

EDTR 2005	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
MPC			
Baisse de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	420 \$	590 \$	1 010 \$
Variation en pourcentage de l'écart de faible revenu	-21,1 %	-20,0 %	-20,4 %
SFR après impôt			
Baisse de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	370 \$	470 \$	840 \$
Variation en pourcentage de l'écart de faible revenu	-22,1 %	-20,1 %	-20,9 %

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) 2005.

de 420 millions de dollars pour les parents seuls ayant un revenu faible, ce qui représente une réduction de 21,1 p. 100 (une baisse de 370 millions de dollars ou de 22,1 p. 100 lorsqu'on utilise le SFR).

- Pour les familles biparentales, l'écart de faible revenu selon la MPC a été réduit de 590 millions de dollars, ce qui représente une réduction de 20,0 p. 100 (une baisse de 470 millions de dollars ou de 20,1 p. 100 lorsqu'on utilise le SFR).

La PNE aide les familles à faible revenu qui travaillent

Outre qu'elle vise la prévention et la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants, la PNE a été conçue pour encourager les familles à quitter l'aide sociale

pour travailler en améliorant leur revenu et en maintenant les prestations pour enfants lorsqu'elles se joignent au marché du travail. L'analyse précédente a permis de déterminer l'effet de la PNE sur toutes les familles qui recevaient des prestations de revenu de la PNE. La présente section examine l'effet de la PNE sur les familles qui ont travaillé en 2005.

D'après les résultats de l'analyse de l'effet direct de la PNE, le revenu disponible des 71 500 familles de travailleurs avec enfants que la PNE a empêchées de vivre sous les seuils de la MPC en 2005 était en moyenne de 2 500 \$ de plus qu'il l'aurait été en l'absence de l'initiative de la PNE. Ce montant représente une augmentation de 9,7 p. 100 de leur revenu disponible³¹.

La PNE a beaucoup contribué également à l'amélioration du revenu disponible des quelque 328 100 familles

³¹ En 2005, le revenu moyen annuel après impôt des familles de travailleurs qui, en raison de la PNE, n'ont pas été dans une situation de faible revenu était de 28 600 \$. Sans la PNE, le revenu moyen annuel après impôt aurait été de 26 100 \$.

de travailleurs qui sont restées dans une situation de faible revenu en 2005. En conséquence directe de la PNE, le revenu disponible de ces familles était en moyenne de 2 200 \$ plus élevé qu'il l'aurait été en l'absence de l'initiative de la PNE, ce qui représente une augmentation de plus de 13,0 p. 100 du revenu disponible en 2005³². Ainsi, les familles qui étaient restées sous le seuil de faible revenu en 2005 se sont rapprochées de 2 200 \$ en moyenne du seuil au-dessus duquel elles ne seraient plus considérées comme des familles à faible revenu. L'écart de faible revenu pour ces familles a été réduit de 814 millions de dollars en 2005, ce qui représente une diminution de 21,9 p. 100.

Enfin, 473 900 familles de travailleurs de plus ont reçu le Supplément de la PNE mais ne vivaient pas dans une situation de faible revenu en 2005 (avec ou sans la PNE). Grâce à la PNE, ces familles ont vu leur revenu augmenter en moyenne de 1 170 \$ ou 3,0 p. 100³³.

En utilisant les montants après impôt obtenus avec le SFR, les résultats de l'analyse de l'impact direct de la PNE indiquent que parmi les 55 100 familles de travailleurs ayant des enfants et dont le revenu a dépassé le seuil de faible revenu en 2005 en raison de la PNE, les revenus disponibles étaient, en moyenne, de 2 700 \$ plus élevés qu'ils ne l'auraient été s'il n'y avait pas eu l'initiative la PNE (ce qui représente une augmentation de 10,0 p. 100 pour des revenus disponibles).

De plus, les résultats obtenus en utilisant le SFR indiquent que l'initiative de la PNE a permis de faire augmenter de 2 400 \$ (de plus de 14,0 p. 100) les revenus disponibles des 247 124 familles de travailleurs dont le revenu est demeuré faible en 2005. L'écart de faible revenu pour ces familles a donc été réduit de 663 millions de dollars en 2005 (ce qui représente une baisse de 22,8 p. 100).

Enfin, selon les données obtenues avec le SFR, 571 334 familles de travailleurs de plus ont reçu le Supplément de la PNE mais ne vivaient pas dans une situation de faible revenu en 2005 (avec ou sans la PNE). Grâce à la PNE, ces familles ont vu leur revenu augmenter en moyenne de 1 260 \$ ou 3,1 p. 100.

Résumé

Nous avons décrit dans le présent chapitre l'effet direct de la composante revenu de l'initiative de la PNE. Une simulation sert à comparer le barème réel des prestations de revenu de la PNE à un scénario hypothétique fondé sur le barème qui existait avant la PNE.

Selon cette simulation, c'est grâce à l'initiative de la PNE que nous avons pu empêcher quelque 78 800 familles (au total 171 100 enfants) de vivre sous les seuils de faible revenu de la MPC en 2005, soit une réduction de 13,7 p. 100 de l'incidence du faible revenu chez les familles avec des enfants. La PNE a fait augmenter le revenu disponible de ces familles de

³² En 2005, le revenu moyen annuel après impôt des familles de travailleurs qui sont restées dans une situation de faible revenu était de 19 300 \$. Sans la PNE, le revenu moyen annuel après impôt aurait été de 17 100 \$.

³³ Le revenu moyen annuel après impôt des familles de travailleurs qui n'auraient pas été dans une situation de faible revenu, qu'elles reçoivent ou pas la PNE, était de 39 900 \$. Sans la PNE, le revenu moyen annuel après impôt aurait été de 38 800 \$.

9,5 p. 100, ou 2 400 \$ en moyenne. En outre, la PNE a permis de réduire l'écart de faible revenu pour toutes les familles avec des enfants. Le montant total de revenu qui serait nécessaire pour que toutes les

familles à faible revenu dépassent les seuils de la MPC a été réduit de 20,4 p. 100 ou de 1 milliard de dollars en 2005 en raison de la PNE.

Perspectives



Grâce à la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Premières nations, l'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE) a permis d'établir les éléments principaux d'un régime intégré de prestations pour enfants. C'est ainsi qu'a été mis en place un meilleur régime national pour les prestations pour enfants, concurremment avec des prestations et des services supplémentaires offerts par les provinces, les territoires et les Premières nations.

Depuis 1997, le gouvernement du Canada augmente le montant des prestations versées aux familles à faible revenu avec enfants en juillet de chaque année. En juillet 2009, le soutien fédéral annuel apporté aux familles canadiennes avec des enfants dans le cadre du régime de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) devrait atteindre 9,5 milliards de dollars. Un des objectifs fixés

était de remplacer la partie des prestations d'aide sociale destinée aux enfants par une prestation fondée sur le revenu pour toutes les familles à faible revenu; cet objectif a été atteint dans une grande mesure. Comme l'illustre le tableau 14, d'ici 2008–2009, le montant des prestations pour enfants versé par le gouvernement fédéral auquel les familles à faible revenu ont droit aura augmenté de plus de 100 p. 100 par rapport au niveau de 1996–1997, avant l'instauration de la PNE. Le Supplément de la PNE continuera d'augmenter selon le coût de la vie.

Les prestations et les services que les provinces, les territoires et les Premières nations offrent dans le cadre de l'initiative de la PNE sont des volets importants de ce régime. Ces investissements ont augmenté depuis l'établissement de la PNE et ont bénéficié des connaissances et de l'expérience

Tableau 14 Montants maximums de prestations pour enfants du gouvernement fédéral pour les années du programme 1996–1997 et 2008–2009 (juillet à juin), en dollars actuels^a

Nombre d'enfants	1996–1997	2008–2009	Pourcentage d'augmentation de 1996–1997 à 2008–2009
	Maximum PFE + SARG	Maximum des prestations de base de la PFCE + Supplément de la PNE	
1	1 520 \$	3 332 \$	119 %
2	2 540 \$	6 431 \$	153 %
3	3 635 \$	9 533 \$	162 %
4	4 730 \$	12 635 \$	167 %

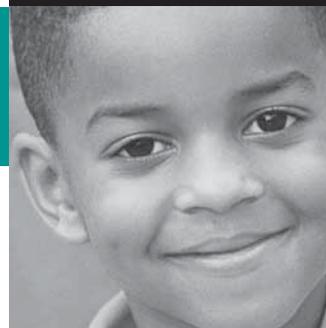
^a Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée et n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'inflation.

que les gouvernements ont partagées. Plusieurs administrations ont restructuré leurs régimes de prestations pour enfants, dont l'Ontario et le Manitoba en 2007.

La coopération fédérale, provinciale et territoriale a été à la base du succès de l'initiative de la PNE. Toutes les administrations restent engagées à améliorer

la situation des familles au Canada et à tenir les Canadiens et les Canadiennes au courant des progrès réalisés. Une évaluation de la PNE est en cours et devrait se terminer en décembre 2009. De plus, le MAINC procède actuellement à une évaluation de l'Initiative de RPNE des Premières nations.

Glossaire



Aide sociale : Un régime de soutien du revenu de dernier recours fondé sur un examen des besoins et administré par les gouvernements provinciaux et territoriaux, appelé parfois « bien-être social ».

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) : Enquête longitudinale sur le marché du travail et le revenu permettant d'étudier les changements dans le temps de la situation et du bien-être économique des travailleurs du Canada.

Étendue du faible revenu : Le montant supplémentaire de revenu dont une famille à faible revenu aurait besoin pour atteindre un seuil prédéterminé, comme les seuils de faible revenu (SFR), la mesure du faible revenu (MFR), et la mesure du panier de consommation (MPC) de Statistique Canada.

Fonds d'investissement de la PNE : Les fonds supplémentaires que certains gouvernements consacrent à la PNE, en sus des fonds de réinvestissement.

Incidence du faible revenu : La proportion des familles avec enfants dont le revenu annuel se situe en deçà d'un seuil prédéterminé, comme les SFR, la MFR et la mesure du panier de consommation (MPC) de Statistique Canada.

Indicateurs : Dans le contexte du présent rapport, des statistiques indiquant la situation des familles canadiennes.

Indicateurs de niveau sociétal :

ces indicateurs mesurent des facteurs comme le faible revenu et la participation au marché du travail et ne supposent pas que des changements sont nécessairement attribuables à la PNE.

Indicateurs de résultats directs :

ces indicateurs ne mesurent que les changements qui sont directement attribuables à la PNE.

Mesure du panier de consommation (MPC) :

Un outil supplémentaire de recherche utilisé notamment par les gouvernements et autres intéressés pour analyser le faible revenu. La MPC procure une nouvelle perspective sur le faible revenu, car elle est fondée sur un panier transparent défini de biens et de services. Elle détermine les niveaux de revenu disponibles nécessaires pour acheter ce panier de biens et de services dans diverses localités canadiennes. Par rapport au seuil de faible revenu (SFR) et à la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada, la MPC permet de tenir compte avec plus de précision de la variation du coût de la vie entre les régions géographiques.

Mur de l'aide sociale : Un ensemble d'obstacles pouvant rendre moins financièrement attrayant pour les gens de quitter l'aide sociale pour participer au marché du travail en raison de la perte de revenu ou de services.

Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) : Un programme fédéral de soutien du revenu destiné aux familles canadiennes avec enfants et administré par l'entremise du régime fiscal. La PFCE a deux composantes : la prestation de base pour les familles à faible et à moyen revenu avec enfants, et le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), qui procure un soutien supplémentaire aux familles à faible revenu avec enfants.

Prestation nationale pour enfants (PNE) : Initiative conjointe du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces et des territoires visant à aider les familles à faible revenu ayant des enfants. Elle comprend un soutien accru du revenu par le gouvernement fédéral, plus des réinvestissements par les provinces, les territoires et les Premières nations, et des investissements supplémentaires dans des programmes et services. La PNE existe depuis juillet 1998.

Revenu disponible : Le revenu dont une famille dispose après avoir payé l'impôt sur le revenu des particuliers et d'autres charges fiscales, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada et les cotisations d'assurance-emploi.

Réinvestissement des fonds de la PNE : Comprend les économies de l'aide sociale et les prestations pour enfants, et dans certaines administrations, les recouvrements de l'Allocations spéciales pour enfants (ASE). Les provinces et territoires ont la latitude nécessaire pour rajuster les prestations

pour enfants ou d'aide sociale d'un montant équivalant au Supplément de la PNE. Les économies ainsi réalisées peuvent ensuite être réinvesties pour financer l'amélioration, la bonification et la création de programmes, de prestations et de services qui correspondent aux priorités locales et permettent de répondre aux besoins locaux (voir l'annexe 2 pour obtenir plus d'information).

Supplément au revenu gagné (SARG) : Programme fédéral qui a précédé la PNE et qui fournissait un soutien du revenu s'ajoutant au revenu gagné des familles à faible revenu qui travaillent et qui ont des enfants. Le SARG a été remplacé en juillet 1998 par le Supplément de la PNE. Certaines administrations ont réinvesti les fonds de la PNE dans leur propre version d'un supplément au revenu gagné.

Supplément de la PNE : La contribution fédérale à l'initiative de la PNE, c'est-à-dire un paiement mensuel destiné aux familles à faible revenu pour aider à couvrir les coûts à engager pour élever leurs enfants. Il s'agit d'une composante de la PFCE.

Supplément de revenu : Paiements versés aux familles par les gouvernements et qui s'ajoutent au revenu gagné provenant du travail. Ces programmes visent souvent les familles de travailleurs à faible revenu, et les prestations sont accordées en fonction du nombre d'enfants dans la famille.

Réinvestissements et investissements liés à la Prestation nationale pour enfants (PNE) par les provinces et territoires et par les Premières nations



La présente annexe contient des renseignements sur les réinvestissements et les investissements liés à la Prestation nationale pour enfants (PNE) qui ont été faits par ces administrations³⁴. Certains de ces réinvestissements et investissements sont de nouveaux programmes ou services, tandis que d'autres sont des améliorations apportées à des programmes existants. La présente annexe comprend des renseignements descriptifs, des données sur les dépenses réelles pour 2004–2005 et 2005–2006 et les dépenses estimatives pour 2006–2007 et 2007–2008.

Les fonds prévus pour les initiatives de la PNE proviennent de deux sources : les fonds de réinvestissement et les fonds d'investissement. Les données figurant dans la présente annexe représentent le total des fonds de réinvestissement et, le cas échéant, des fonds d'investissement.

Les fonds de réinvestissement découlent des économies relatives au Supplément de la PNE du gouvernement fédéral qui libèrent des fonds que les provinces et les territoires utilisaient antérieurement pour financer leur programme d'aide sociale. Certaines administrations rajustent leurs paiements d'aide sociale en fonction du Supplément de la PNE. Le montant

du rajustement peut alors être réinvesti. D'autres administrations ont restructuré leur système d'aide social afin de verser des prestations pour enfants liées au revenu indépendamment du régime de l'aide sociale. Parmi ces administrations, certains rajustent leurs prestations pour enfants de façon à ce qu'elles correspondent, entièrement ou en partie, au Supplément de la PNE, et d'autres ne font aucun rajustement. Pour celles qui rajustent en fonction du Supplément de la PNE, les fonds disponibles pour être réinvestis augmentent en conséquence. Les fonds mis à la disposition des administrations qui ne rajustent pas en fonction de la PNE sont considérés comme des montants « fixes » correspondant au montant des économies réalisées au moment de la restructuration de leur régime. Ce montant est disponible pour être réinvesti chaque année.

Les fonds d'investissement représentent les montants supplémentaires, en plus des fonds de réinvestissement, que les provinces ou les territoires décident d'affecter à la PNE.

³⁴ Le présent rapport ne contient pas de données concernant le Québec. Les résidents du Québec bénéficient de la Prestation fiscale canadienne pour enfants de la même façon que les autres résidents du Canada. Ils bénéficient aussi d'investissements importants effectués par le gouvernement du Québec dans les services pour les familles ayant des enfants dans le contexte des politiques relatives aux familles.

Sources des fonds de réinvestissement

Il y a deux sources de fonds de réinvestissement³⁵ :

1. Rajustements de l'aide sociale et des prestations pour enfants

Le chapitre 3 présente le résumé des différentes approches mises au point pour rajuster les prestations d'aide sociale et les prestations pour les enfants par l'entremise de la PNE.

2. Rajustements de l'Allocation spéciale pour enfants

Cette allocation est versée pour les enfants pris en charge par les services provinciaux et territoriaux de bien-être

à l'enfance. Elle correspond au paiement maximal en vertu de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, y compris le Supplément de la PNE. Les administrations peuvent soit transmettre aux services de bien-être à l'enfance le montant bonifié du Supplément de la PNE pour l'entretien des enfants, soit le recouvrer. Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont choisi de récupérer le montant bonifié, et ce montant est présumé faire partie des fonds réinvestis dans des initiatives liés à la PNE.

³⁵ Entre juillet 1998 et juin 1999, il y a eu une troisième source de fonds de réinvestissement; l'aide de transition. Elle nous permettait de garantir que les familles qui recevaient auparavant le Supplément au revenu gagné ne verraient pas une réduction du montant total de leurs prestations en raison de la mise en place du Supplément de la PNE.

Terre-Neuve-et-Labrador

À Terre-Neuve-et-Labrador, les initiatives liées à la PNE ont amélioré le bien-être des familles à faible revenu de la province. Ces initiatives aident ces familles à participer au marché du travail et appuient les initiatives jeunesse et à la petite enfance pour améliorer le bien-être des jeunes gens qui vivent dans des familles à faible revenu.

Il n'y a pas eu de rajustements des prestations du programme de soutien du revenu en 1998–1999. Le Supplément de la PNE n'a pas été déduit des prestations versées aux familles bénéficiaires du programme de soutien du revenu. Tous les programmes subventionnés dans le cadre des initiatives liées à la PNE en 1998–1999 ont donc été des investissements par la province.

À la suite de la deuxième augmentation du Supplément de la PNE en 1999, le programme de soutien du revenu a été réaménagé, de sorte qu'on a instauré la *Newfoundland and Labrador Child Benefit (NLCB)* (prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador). Les prestations de soutien du revenu ont diminué pour les familles avec enfants à charge par le fait que les prestations de base pour enfants en étaient soustraites. Cependant, la réduction a été compensée par l'augmentation de 1999 du Supplément de la PNE et par la nouvelle *NLCB*, que reçoivent toutes les familles à faible revenu, y compris les familles bénéficiaires du programme de soutien du revenu. Toutes les familles bénéficiaires de ce programme ont vu leur revenu mensuel augmenter.

Les réinvestissements et les investissements de la PNE de Terre-Neuve-et-Labrador incluent :

Newfoundland and Labrador Child Benefit (NLCB) (prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador) (réinvestissement) – Il s'agit d'une

prestation provinciale pour enfants qui est versée à toutes les familles à faible revenu de Terre-Neuve-et-Labrador. La *NLCB* est administrée par l'Agence du revenu du Canada pour le compte de la province et elle est incluse dans le chèque de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. En 2001–2002 et en 2002–2003, étant donné que certains montants à dépenser dans le programme étaient inutilisés en raison de la reprise de l'économie, de sorte que le nombre de familles admissibles à cette prestation avait diminué, le seuil de revenu donnant droit à la *NLCB* a été haussé de façon à ce qu'il corresponde aux majorations du Supplément de la PNE. En 2003–2004, les montants inutilisés ont servi à majorer de 12 \$ par année le taux s'appliquant au premier enfant. En 2004–2005 et en 2005–2006, les ressources non utilisées ont servi à majorer de 12 \$ par année le taux s'appliquant au premier enfant et à compenser pour le coût de l'indexation de la *NLCB*. En 2006–2007, les ressources non utilisées ont servi à majorer de 7 \$ par année le taux s'appliquant au premier enfant en compensant pour le coût de l'indexation de la *NLCB*. En 2007–2008, le taux s'appliquant au premier enfant a été indexé et augmenté de 60 \$, ce qui fait qu'il y a eu augmentation annuelle totale de 64,92 \$.

En décembre 2001, le *Mother Baby Nutrition Supplement (MBNS)* (supplément versé aux mères pour l'alimentation des

bébés) a été ajouté à la *NLCB* sous forme d'un supplément d'alimentation mensuel de 45 \$ par enfant de moins d'un an vivant dans des familles ayant droit à au moins 1 \$ de la *NLCB*. Cette prestation est financée par la réaffectation de fonds du programme de soutien du revenu vers la *NLCB*. En 2007–2008, le *MBNS* a augmenté, passant à 60 \$ par enfant par mois.

Remarque : La composante prénatale du *MBNS*, 45 \$ par mois par famille, faisait partie du programme de soutien du revenu. Cette composante a également été enlevée de ce programme et elle est maintenant versée en tant que prestation fondée sur le revenu indépendamment du programme de soutien du revenu. Les fonds pour cette initiative proviennent des fonds réaffectés du programme de soutien du revenu et des fonds de l'initiative sur le développement de la petite enfance. En 2007–2008, la composante prénatale du *MBNS* a augmenté aussi, passant à 60 \$ par mois par famille.

Unlicensed Child Care (garderies non agréées) (investissement) – Cette initiative sert à augmenter le soutien financier versé aux familles avec enfants à charge qui ont besoin de services de garderie pour chercher et conserver un emploi ou pour faire des études postsecondaires mais qui, pour des raisons diverses, ne peuvent pas obtenir des services de garderies agréées. Ce service sert à augmenter les prestations aux familles bénéficiaires du programme de soutien du revenu de sorte que les familles ne se retrouvent pas dans une situation pire parce qu'elles travaillent. Cette initiative est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1998.

Family Home Child Care Agencies (services de garderie en milieu familial) (investissement) – Il s'agit d'organismes communautaires sans but lucratif qui

recrutent, surveillent, approuvent et aident les fournisseurs de services de garde d'enfants du secteur privé en milieu familial. L'organisme est autorisé à approuver les foyers selon les normes établies par les *Regional Health Authorities* (autorités régionales en matière de santé). À Terre-Neuve-et-Labrador, deux services de garderie en milieu familial sont financés par l'entremise de la PNE.

Child Care Subsidy Program (programme de subventions aux garderies) (investissement) – Les fonds de la PNE s'ajoutent au montant de base affecté par la province au *Child Care Subsidy Program*. Ce programme est fondé sur le revenu et il est disponible pour les familles qui reçoivent des prestations du programme de soutien du revenu et les familles à faible revenu (dont le revenu annuel est inférieur à 25 000 \$). Grâce aux fonds de la PNE, on a majoré le taux des subventions et on offre maintenant plus de places subventionnées en garderies pour enfants agréées. Le financement permet également d'aider les familles qui ont droit à une subvention pour la garde d'un enfant pour ce qui touche les frais de déplacement.

Funding to Centres (fonds versés aux centres) (investissement) – Les fonds de la PNE servent à payer des subventions annuelles d'équipement aux garderies agréées. Cette composante contribue au maintien de soins de qualité pour les jeunes enfants dans des garderies agréées.

School-based Infant Care (services de puériculture dans les écoles) (investissement) – Cette initiative offre des services de puériculture en groupe dans les écoles secondaires sans frais, aux élèves qui ont besoin de services sur place

et d'un soutien accru pour poursuivre leurs études secondaires. Elle intègre l'accès aux services de garderies de qualité et un soutien direct aux parents qui fréquentent l'école secondaire. Pendant la journée, on encourage les jeunes parents à passer leurs pauses et leurs temps libres au centre pour être en contact avec leur bébé et pour mieux comprendre et recevoir du soutien relativement à leur rôle de parent. Le transport à l'école pour les bébés et les parents est offert également.

Early Childhood Education Certification (attestation des éducateurs de la petite enfance) (investissement) – Cet élément sert à soutenir deux initiatives continues :

1) l'offre de cours pour les personnes employées dans les garderies agréées et qui doivent avoir le niveau I ou le niveau II en *Early Childhood Education* (éducation de la petite enfance) pour respecter les normes législatives; 2) le *Registrar of Certification Office for Early Childhood Educators* (registraire du Bureau d'attestation des éducateurs de la petite enfance), qui tient un registre et offre des cours d'orientation aux éducateurs de la petite enfance. Ces initiatives ont toutes les deux pour objet d'aider les éducateurs de la petite enfance qui travaillent dans des garderies agréées, ou aimeraient travailler dans ces garderies, à suivre les cours dont ils ont besoin.

Child Care Service Consultants (experts-conseils en garderies) (investissement) –

Chaque année, la PNE finance six postes d'experts-conseils en garderies dans la province. Ces postes sont répartis dans la province et intégrés aux *Regional Health Authorities*. Ils servent à renforcer les services d'agrément et d'expertise en matière de garderie dans la province.

Extended Drug Card Program (carte médicaments prolongée) (investissement) –

Cette initiative permet de prolonger de six mois les prestations d'assurance-maladie des personnes et des familles qui ont quitté le programme de soutien du revenu pour travailler. Cette initiative aide ces personnes à faire la transition du programme de soutien du revenu à l'emploi. Depuis 2007–2008 et la mise en place du *Low Income Drug Program* (programme aidant les personnes à faible revenu à payer leurs médicaments), ce programme est administré par le ministère de la Santé et des services communautaires.

Family Resource Programs (programmes de ressources pour la famille) (investissement) –

Ces programmes communautaires visent à offrir tout un éventail de services porte ouverte de soutien et d'activités d'apprentissage aux jeunes enfants et à leurs familles. L'objectif vise à améliorer le développement des enfants, à aider les adultes dans leur rôle de soutien et à engager davantage la communauté dans le soutien des jeunes enfants et de leurs familles. Le groupe cible est principalement constitué d'enfants jusqu'à six ans (et jusqu'à douze ans au besoin), de femmes enceintes, de parents, de membres de la famille et d'autres aidants naturels. Le programme « Bébé en santé » est un service particulier offert dans le cadre des programmes de ressources pour la famille ou d'autres services communautaires. Il s'agit d'un programme d'aide prénatale qui procure un vaste éventail de services individuels et collectifs aux femmes enceintes afin de faciliter le plus possible l'accouchement. L'accent est surtout mis sur la nutrition, l'adoption de saines habitudes de vie et le soutien individuel. Les fonds liés à la PNE servent

à financer neuf programmes de ressources pour la famille dans la province, y compris le programme « Bébé en santé » (sept de ces programmes sont offerts à partir d'un point central, et il existe plusieurs points de service).

Intervention Program Supports (mesures de soutien pour les programmes d'intervention) (investissement) –

Intervention Program Supports regroupent deux initiatives : 1) le soutien pour la mise en œuvre de services d'intervention intensifs à domicile pour les enfants de moins de six ans présentant une carence ou un handicap, y compris de services d'intervention pour les enfants atteints d'autisme, et 2) un soutien accru de l'allocation spéciale de bien-être de l'enfance pour les familles avec enfants ayant une incapacité qui ont besoin d'un meilleur soutien en milieu familial. Ces activités combinées visent à aider les familles avec enfants ayant des besoins spéciaux qui ont besoin de mesures de soutien supplémentaires pour améliorer la situation de l'enfant autant que celle de la famille.

Child, Youth and Family Services (services aux enfants, aux jeunes et aux familles) (réinvestissement) –

Il s'agit de programmes et de services visant à favoriser la sécurité, la santé et le bien-être des enfants, des jeunes et des familles. Il y a des services de soutien pour les familles, des mesures d'intervention visant la protection (y compris dans le cas des enfants pris en charge), des services pour les jeunes et des services d'adoption.

Community Youth Network (réseau communautaire des jeunes) (investissement) –

Le *Community Youth Network* fournit des installations communautaires aux jeunes âgés de 12 à 18 ans,

en plus d'offrir des programmes et des services à d'autres groupes dont l'âge varie entre 5 et 29 ans. Il y a quinze points centraux et douze points satellites dans toute la province, et tous peuvent servir d'autres localités dans leur circonscription respective. Cette initiative vise à offrir des services et des mesures de soutien dans quatre domaines : apprentissage, emploi, participation à la collectivité et services. Les services et les mesures de soutien sont offerts dans un milieu convivial pour les jeunes, et il existe de nombreuses stratégies positives visant à encourager leur participation et leur apprentissage. Pour élargir les domaines principaux, les programmes, qui sont basés sur les services individuels intensifs, visent l'acquisition de compétences, tout en faisant appel à des démarches fondées sur le groupe, les études, les loisirs et l'acquisition de qualités de chef. Les projets sont dirigés par des coalitions communautaires (avec la participation des jeunes); ils sont conçus pour établir des partenariats et soutenir les jeunes, surtout ceux qui ont besoin d'aide pour réussir dans la vie. Le *Community Youth Network* est très prestigieux dans les communautés, et une évaluation formative indépendante de l'initiative a été complétée.

Residential/Mental Health Services (services en établissement et de santé mentale) (investissement) –

Il s'agit d'un ensemble de fonds annuels dont disposent les *Regional Health Authorities* pour aider les jeunes âgés de 12 à 18 ans. À l'échelon régional, les fonds sont consacrés aux services en établissement et de santé mentale pour les jeunes à risque et à la mise en œuvre de moyens préventifs dans la communauté afin d'aider les jeunes.

Project Administration (administration des projets) (investissement) – Il s’agit de fonds servant à financer l’administration générale de l’initiative, des programmes et des services de la PNE, qui relèvent du *Department of Health and Community Services*.

Tableau 15 Terre-Neuve-et-Labrador : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné				
<i>Newfoundland and Labrador Child Benefit (NLCB)^a</i>	8 155	8 328	8 075	8 782
Garde d’enfants et garderies				
<i>Unlicensed Child Care</i>	600	600	600	600
<i>Family Home Child Care Agencies</i>	252	250	251	254
<i>Child Care Subsidy Program</i>	1 736	1 736	1 736	1 737
<i>Funding to Centres</i>	197	251	253	253
<i>School-Based Infant Care</i>	49	66	84	84
<i>Early Childhood Education Certification</i>	84	78	106	120
<i>Child Care Service Consultants</i>	320	320	320	320
Prestations d’assurance-maladie complémentaires				
<i>Extended Drug Card Program</i>	793	975	953	1 069
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
<i>Family Resource Programs</i>	1 593	1 690	1 690	1 690
<i>Intervention Program Supports</i>	1 206	1 101	1 000	1 258
<i>Child, Youth and Family Services</i>	1 217	1 700	2 627	2 647
Initiatives jeunesse				
<i>Community Youth Network</i>	1 412	1 417	1 417	2 067
<i>Residential/Mental Health Services</i>	964	964	964	964
Autres programmes, prestations et services liés à la PNE				
<i>Project Administration</i>	174	226	176	208
Total	18 752	19 701	20 253	22 052

^a Le *Mother Baby Nutrition Supplement* a été ajouté à la *NLCB* en décembre 2001. L’argent pour cette initiative provient de la réaffectation des fonds du programme de soutien du revenu et de la réaffectation de fonds dans la *NLCB*.

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 16
Terre-Neuve-et-Labrador : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE selon le nom du programme ^a	2004–2005		2005–2006		2006–2007		2007–2008	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants						
<i>Newfoundland and Labrador Child Benefit</i>	18 834	29 306	18 246	28 393	17 329	27 072	16 258	25 297
<i>Unlicensed Child Care^b</i>	366	525	291	411	291	411	252	358
<i>School-Based Infant Care</i>	s.o.	10	s.o.	8	s.o.	8	s.o.	6
<i>Extended Drug Card Program^b</i>	600	883	780	1 257	780	1 257	957	1 523
<i>Family Resource Programs^b</i>	2 601	2 748	2 500	3 200	2 629	3 108	2 629	3 108
<i>Community Youth Network</i>	3 567	8 469	3 480	7 974	3 501	8 140	4 300	11 240

^a Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

^b Représente la moyenne mensuelle.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.

Île-du-Prince-Édouard

À l'Île-du-Prince-Édouard, la PNE a un objectif double : aider les parents à intégrer le marché du travail et y rester, et améliorer les services à la petite enfance. L'Île-du-Prince-Édouard a instauré un certain nombre d'initiatives de réinvestissement à ces deux fins.

L'Île-du-Prince-Édouard a adopté l'approche du rajustement de l'aide sociale lorsque le programme a été mis sur pied. La province a ainsi considéré le Supplément de la PNE comme un revenu non gagné qu'elle déduisait des prestations d'aide sociale payables aux familles avec des enfants jusqu'à 2001. Depuis 2001, toute augmentation du Supplément de la PNE sert à financer une augmentation équivalente de la *Healthy Child Allowance*, une prestation d'aide sociale.

Dans le cadre d'une initiative de planification stratégique, l'Île-du-Prince-Édouard examinera l'affectation habituelle des dollars de la PNE et pourrait réaffecter des fonds pour favoriser l'atteinte des objectifs sociaux de la province ainsi que des objectifs visés par la PNE.

Les réinvestissements et les investissements de l'Île-du-Prince-Édouard incluent :

PEI Child Care Benefit (prestation de l'Île-du-Prince-Édouard pour la garde d'enfants) – Il s'agit d'une amélioration du *Child Care Subsidy Program*. Cette initiative a servi à offrir l'accès et une aide financière accrue aux services de garde agréés pour les enfants de la province.

PEI Family Health Benefit (prestation familiale pour soins de santé) –

Ce programme vise à aider les familles à faible revenu à couvrir les coûts des médicaments d'ordonnance. L'admissibilité repose sur la taille de la famille ainsi que sur son revenu net de l'année précédente.

Looking After Children (veiller sur les enfants) –

Les fonds de la PNE ont été essentiels pour la mise en œuvre de ce projet visant à offrir des services aux enfants pris en charge par le service de protection de l'enfance. Il y a eu notamment l'élaboration de politiques fondées sur des recherches, la formation des fournisseurs de services, l'acquisition de matériel et la conception de mécanismes d'examen.

Children-in-Care Initiatives (initiatives pour les enfants pris en charge) –

Les fonds de la PNE ont également servi à appuyer la prestation des services offerts aux enfants pris en charge à l'Île-du-Prince-Édouard.

Children's Mental Health (santé mentale des enfants) –

La PNE assure les fonds nécessaires pour financer la formation d'une nouvelle équipe clinique multidisciplinaire pour la santé mentale des enfants. Cette équipe offre une meilleure intervention aux familles de la province qui ont des enfants ayant des troubles de santé mentale complexes.

Healthy Child Allowance (allocation pour enfants en santé) –

Il s'agit d'une prestation d'aide sociale payable aux familles avec enfants de moins de 18 ans afin de leur permettre de participer à des activités sportives, récréatives et culturelles. En août 2007, le montant de la prestation est passé de 95 \$ à 99 \$ par mois.

Employment Enhancement and Job Creation Programs (programmes d'amélioration de l'emploi et de création d'emplois)

– Les fonds de la PNE ont servi à l'intensification des activités dans le cadre de ces programmes. La contribution de la PNE a permis à des parents bénéficiaires de l'aide sociale d'améliorer leurs compétences et de décrocher un emploi. Depuis 2005–2006, ce programme est financé par le ministère du Développement.

Literacy/Adult Basic Education Program (programme d'alphabétisation et d'éducation de base pour adultes)

– L'alphabétisation est un tremplin vers l'autonomie. Ce programme, qui est exécuté par le *PEI Institute of Adult and Community Education*, a aidé à mettre sur pied des cours d'alphabétisation pour adultes dispensés dans la communauté. Les fonds de la PNE aident chaque année des parents à faible revenu à profiter de ce programme.

Family Legal Aid Program (programme d'aide juridique aux familles)

– Ce programme offre des services juridiques aux parents à faible revenu qui ont le droit de garde et à leurs enfants, pour les aider à régler les questions de garde, d'accès ou de soutien en rapport avec le droit de la famille. Depuis 2006–2007, en raison d'une restructuration du ministère des Services sociaux et des Aînés, ce programme est financé par d'autres sources.

Tableau 17 Île-du-Prince-Édouard : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies				
<i>PEI Child-Care Benefit</i>	700	700	700	700
Prestations d'assurance-maladie complémentaires				
<i>PEI Family Health Benefit</i>	250	250	250	254
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
<i>Looking After Children</i>	50	50	50	50
<i>Children-in-Care Initiatives</i>	450	450	450	450
<i>Children's Mental Health</i>	250	250	250	250
<i>Healthy Child Allowance</i>	1 513	1 753	1 899	1 905
Autres programmes, prestations et services liés à la PNE				
<i>Employment Enhancement and Job Creation Programs^a</i>	200	–	–	–
<i>Literacy/Adult Basic Education Program</i>	100	100	100	100
<i>Family Legal Aid Program^b</i>	80	80	–	–
Total	3 593	3 633	3 699	3 709

^a Depuis 2005–2006, ce programme est financé par le ministère du Développement et des Technologies.

^b Le ministère des Services sociaux et des Aînés et le ministère de la Santé ayant été restructurés en 2006–2007, ce programme est maintenant financé par d'autres sources.

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 18
Île-du-Prince-Édouard : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE selon le nom du programme	2004–2005		2005–2006		2006–2007		2007–2008	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants						
<i>PEI Child-Care Benefit^a</i>	1 300	2 000	1 450	2 200	1 350	2 050	1 400	2 100
<i>PEI Family Health Benefit</i>	550	750	560	890	550	900	550	960
<i>Looking After Children</i>	156	170	160	180	150	170	130	140
<i>Children-in-Care Initiatives</i>	260	290	265	295	250	280	210	235
<i>Children's Mental Health</i>	1 200	1 300	1 200	1 300	s.o.	1 100	s.o.	980
<i>Healthy Child Allowance</i>	2 150	2 350	1 150	2 100	960	1 820	850	1 600
<i>Employment Enhancement and Job Creation Programs^b</i>	100	200	–	–	–	–	–	–
<i>Literacy/Adult Basic Education Program</i>	100	s.o.	100	s.o.	100	s.o.	60	s.o.
<i>Family Legal Aid Program^c</i>	25	30	25	–	–	–	–	–

^a Les chiffres comprennent les familles et les enfants recevant de l'aide de toutes les sources de fonds provinciales.

^b Depuis 2005–2006 ce programme est financé par le ministère du Développement et des Technologies.

^c Le ministère des Services sociaux et des Aînés et le ministère de la Santé ayant été restructurés en 2006–2007 ce programme est maintenant financé par d'autres sources.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.

Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse a réalisé des progrès remarquables pour ce qui est d'atténuer la pauvreté chez les enfants et d'aider les parents à trouver et à garder un emploi dans le cadre de l'initiative conjointe de la PNE des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Elle a élargi et renforcé les programmes et services de soutien aux familles à faible revenu avec enfants.

Ces dernières années, la Nouvelle-Écosse a démontré qu'elle était déterminée à assurer la santé et le bien-être de ses enfants de différentes façons. Son engagement est demeuré ferme : en 2006–2007, la province a engagé un total de 26,5 millions de dollars dans les programmes liés à la PNE.

En 2001, la Nouvelle-Écosse a bonifié la *Nova Scotia Child Benefit* et a présenté la nouvelle *Employment Support and Income Assistance Act* (loi sur le soutien à l'emploi et au revenu). Ensemble, ces développements ont contribué à une amélioration globale substantielle de la santé et du bien-être des familles à faible revenu avec enfants de la Nouvelle-Écosse.

Bien que la Nouvelle-Écosse ait fait des progrès en s'attaquant aux problèmes de la pauvreté chez les enfants, le gouvernement reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire. La province est résolue à réduire et à prévenir la pauvreté chez les enfants, et c'est pour viser cet objectif qu'elle a élaboré sa stratégie de réduction de la pauvreté et mis en place le *Low-Income Pharmacare for Children's Program*.

Les initiatives liées à la PNE de la Nouvelle-Écosse incluent :

Nova Scotia Child Benefit (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse) –

En 1998, le gouvernement a instauré la *Nova Scotia Child Benefit* qui verse des prestations mensuelles aux familles à faible revenu afin de les aider à payer les dépenses associées à élever des enfants de moins de 18 ans.

Cette prestation est entièrement financée par la province et s'ajoute au Supplément de la PNE. La *Nova Scotia Child Benefit* est versée avec la PFCE et le Supplément de la PNE. En 1999, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a promis que toutes les futures augmentations apportées au Supplément de la PNE seraient transmises directement aux familles.

En juillet 2001, dans le cadre de la refonte du système d'aide sociale de la Nouvelle-Écosse, les prestations pour enfants ont été enlevées de l'aide sociale. Ce changement politique impliquait que les parents à faible revenu recevraient des prestations pour enfants des deux gouvernements, qu'ils soient ou non bénéficiaires de l'aide au revenu. En 2001, la *Nova Scotia Child Benefit* a été majorée pour permettre le versement d'une prestation annuelle maximale de 445 \$ pour le premier enfant des familles à faible revenu, de 645 \$ pour le deuxième enfant et de 720 \$ pour le troisième enfant et chaque enfant additionnel. La *Nova Scotia Child Benefit* a majoré de manière substantielle les revenus des familles à faible revenu avec des enfants et a contribué à alléger les coûts à engager pour élever des enfants.

La *Nova Scotia Child Benefit* a aussi facilité l'accès au marché du travail et le maintien sur le marché du travail des parents. Pour les parents qui recevaient du soutien du revenu, le versement de prestations pour enfants indépendamment du régime de soutien du revenu rendait la possibilité de retourner au travail plus facile et plus viable du point de vue financier parce que ces parents ne perdaient pas les prestations pour leurs enfants en quittant l'aide sociale. Les parents travailleurs à faible revenu admissibles ont aussi reçu la *Nova Scotia Child Benefit*.

L'Agence du revenu du Canada distribue la *Nova Scotia Child Benefit*, ainsi que la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE.

En 2006–2007, 27 935 familles ont reçu la *NSCB*. Le nombre d'enfants en Nouvelle-Écosse qui ont besoin du Supplément de la PNE a diminué par rapport

à 2005–2006, parce que l'économie s'améliore et que plus de familles à faible revenu voient leur revenu augmenter grâce à des emplois plus sûrs.

Centre-Based Child Care (services de garde offerts en garderie) – Deux cent trente nouveaux espaces subventionnés de garde d'enfants en garderie sont financés sous les auspices de la PNE depuis 1998, dont 30 pour des enfants ayant des besoins spéciaux.

Early Intervention Programs (programmes d'intervention précoce) – Ces programmes aident les enfants d'âge préscolaire aux prises avec des troubles du développement à réaliser leur potentiel. On a offert des subventions de fonctionnement supplémentaires aux centres actuels et lancé de nouveaux programmes visant à ce que toutes les familles de la province aient accès à ce service.

Tableau 19 Nouvelle-Écosse : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné				
<i>Nova Scotia Child Benefit</i>	26 385	25 597	24 337	22 894
Garde d'enfants et garderies				
<i>Centre-Based Child Care</i>	1 537	1 537	1 537	1 537
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
<i>Early Intervention Programs</i>	675	675	675	675
Total	28 597	27 809	26 549	25 106

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 20
Nouvelle-Écosse : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE selon le nom du programme	2004–2005		2005–2006		2006–2007		2007–2008	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants						
<i>Nova Scotia Child Benefit</i>	29 247	49 690	28 215	48 033	27 935	47 087	26 149	44 283
<i>Centre-Based Child Care</i>	s.o.	230	s.o.	230	s.o.	230	s.o.	230
<i>Early Intervention Programs</i>	s.o.	105	s.o.	105	s.o.	105	s.o.	105

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.

Nouveau-Brunswick

Le gouvernement continue à renforcer les programmes et les services qui aident à réduire et à prévenir la pauvreté chez les enfants et les familles, qui favorisent la participation au marché du travail et qui stimulent le développement de la petite enfance.

En 1998–1999, le Nouveau-Brunswick a transmis la valeur totale du Supplément de la PNE fédéral aux familles bénéficiaires de l'aide sociale, et la province a continué cette pratique pour ce qui touche les augmentations ultérieures. En août 1998, la province a engagé des investissements dans le cadre de l'initiative de la PNE en augmentant les fonds destinés à la garde d'enfants et en établissant le Service alternatif de garde d'enfants. Le Nouveau-Brunswick a constamment maintenu ou augmenté le niveau de financement de chacune de ses initiatives depuis l'établissement de la PNE en 1998.

Les investissements du Nouveau-Brunswick incluent :

Programme d'aide aux garderies – Ce programme est destiné à aider les familles à obtenir les meilleurs services de garde possibles pour leurs enfants. Il offre de l'aide financière aux parents ou aux tuteurs, ce qui leur permet d'avoir accès à des services de garde de qualité à coût abordable dans une garderie agréée. Avant l'initiative liée à la PNE, en 1997–1998, le Nouveau-Brunswick avait investi 4,23 millions de dollars dans le Programme d'aide aux garderies. Le Nouveau-Brunswick a consacré des fonds supplémentaires à ce même programme pour aider à réaliser les objectifs de la PNE chaque année depuis le début de l'initiative en 1998.

Service alternatif de garde d'enfants –

Les parents ou les tuteurs à faible revenu qui sont aux études ou qui travaillent et qui n'ont pas accès aux services de garde agréés peuvent également bénéficier d'une aide financière. Le programme est destiné à venir en aide à ceux qui ont besoin de services de garde en soirée, la nuit et les fins de semaine, ou à ceux qui habitent dans une localité où il n'y a pas de services de garde agréés.

Stratégie provinciale relative

à l'allaitement – Dans le cadre de la stratégie qu'il s'est donné pour promouvoir, protéger et favoriser l'allaitement, le Nouveau-Brunswick a adopté l'initiative Hôpitaux amis des bébés de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé. Les hôpitaux qui ont des unités de maternité, les bureaux de la santé publique et les centres de santé communautaires devront prendre les mesures nécessaires pour obtenir la désignation d'« ami des bébés ». Ce projet à long terme a été entamé par toutes les autorités régionales en matière de santé. Une somme de 100 000 \$ a été affectée par la province à cette initiative.

Partenariat alimentaire « pour un esprit sain »

– Ce programme, initialement appelé Programme pilote de petit déjeuner pour un esprit sain, vise à répondre aux besoins alimentaires des élèves de niveau primaire en leur offrant un petit déjeuner de base. Environ 2 150 enfants ont bénéficié de ce programme pilote. Le programme s'est développé considérablement en 2000–2001 et il a été renommé Partenariat alimentaire « pour un esprit sain ». En 2006–2007, il a profité à environ 6 219 élèves de toute la province.

Milieu propice à l'apprentissage –

Ce programme vise à répondre aux besoins non satisfaits des enfants, en déterminant des pratiques exemplaires en matière de discipline dans le système scolaire lorsqu'un milieu propice à lui seul ne suffit pas. Il s'agit notamment d'établir des limites de comportement et de déterminer les responsabilités de tous les partenaires du réseau scolaire.

Toxicomanie chez les jeunes –

Le Programme régional de traitement des dépendances à l'intention des jeunes est un programme communautaire offert par le ministère de la Santé, par l'entremise des Régies régionales de la santé. Il offre des services de traitement aux jeunes qui abusent de l'alcool et des drogues dans leur propre communauté. En 1997–1998, avant l'instauration de la PNE, le Nouveau-Brunswick

avait investi 0,6 million de dollars dans le traitement de la toxicomanie chez les jeunes. Les sommes dépensées auparavant, combinées aux investissements supplémentaires, ont entraîné une hausse substantielle des dépenses engagées par le Nouveau-Brunswick dans ce programme. Grâce au financement amélioré, 1 600 enfants et jeunes de 12 à 19 ans ont reçu des services accrus de sensibilisation à la toxicomanie et de prévention et de traitement de ces dépendances en 2006–2007.

En plus de ses initiatives liées à la PNE, le Nouveau-Brunswick aide également à répondre aux besoins des familles avec enfants en consacrant plus de 20 millions de dollars par année à la Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick, qui comprend le Supplément au revenu gagné.

Tableau 21 Nouveau-Brunswick : Investissements liés à la PNE

	2004–2005 ^a	2005–2006	2006–2007	2007–2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies				
Programme d'aide aux garderies	2 532	4 768	4 768	4 768
Service alternatif de garde d'enfants	700	717	717	717
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Stratégie provinciale concernant l'allaitement	12	10	10	100
Partenariat alimentaire « pour un esprit sain »	689	744	899	858
Milieu propice à l'apprentissage	3 704	3 638	4 000	4 000
Initiatives jeunesse				
Toxicomanies chez les jeunes	1 425	1 477	1 640	1 640
Total	9 061	11 354	12 033	12 083

^a Les chiffres de 2004–2005 peuvent différer de ceux qui sont présentés dans le rapport sur la *Prestation nationale pour enfants : 2006* en raison de la révision des données.

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 22

Nouveau-Brunswick : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE selon le nom du programme ^a	2004–2005 ^b		2005–2006		2006–2007		2007–2008	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants
Programme d'aide aux garderies	s.o.	3 193	s.o.	3 684	s.o.	3 684	s.o.	3 530
Service alternatif de garde d'enfants	s.o.	346	s.o.	247	s.o.	247	s.o.	200
Partenariat alimentaire « pour un esprit sain »	s.o.	6 516	s.o.	6 344	s.o.	6 219	s.o.	6 037
Milieu propice à l'apprentissage	s.o.	117 145	s.o.	114 820	s.o.	112 013	s.o.	110 288
Toxicomanies chez les jeunes	s.o.	1 726	s.o.	1 683	s.o.	1 572	s.o.	1 442

^a Les programmes pour lesquels nous n'avions pas de données ne sont pas indiqués.

^b Les chiffres de 2004–2005 peuvent différer de ceux qui sont présentés dans le rapport sur la *Prestation nationale pour enfants : 2006* en raison de la révision des données.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.

Ontario

Les initiatives liées à la PNE en Ontario visent à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, à encourager les gens à intégrer le marché du travail et à favoriser l'apprentissage et le développement des enfants de familles à faible revenu.

Les augmentations du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) de 2004, 2005, 2006 et 2007 ont été transmises aux bénéficiaires d'aide sociale. De plus, on a annoncé dans le budget de l'Ontario 2007 que **l'ensemble** des prochaines augmentations au SPNE seraient transmises aux bénéficiaires de l'aide sociale, sans frais imputables sur le revenu, et que la valeur totale du SPNE ne serait plus considérée comme un revenu imposable dès juillet 2008.

En Ontario, le gouvernement provincial et les administrations municipales ont investi des sommes considérables dans les initiatives liées à la PNE. Les coûts de l'aide sociale étant partagés entre la province et les municipalités, ces derniers ont un rôle à jouer dans la stratégie de réinvestissement de l'Ontario.

Les réinvestissements et les investissements de l'Ontario incluent:

Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants – Chaque année, le gouvernement consacre environ 200 millions de dollars à ce programme, financé en partie par les réinvestissements liés à la PNE et grâce à d'autres investissements provinciaux, notamment 40 millions de dollars provenant de l'ancien crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants. Créé en 1998, le Supplément de revenu

pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants verse aux familles travailleuses à revenu faible et modeste une prestation pour chaque enfant de moins de sept ans. Les familles sont admissibles au Supplément si elles ont un revenu d'emploi supérieur à 5 000 \$ par an, qu'elles aient des frais de garde d'enfants ou non. Le Supplément est également offert aux familles dont les parents fréquentent l'école ou suivent des programmes de formation et ont des frais de garde d'enfants admissibles. Les prestations commencent à diminuer lorsque le revenu net de la famille atteint 20 000 \$.

En 2000–2001, l'Ontario a instauré une prestation supplémentaire de 210 \$ par enfant, pour les familles monoparentales qui sont admissibles au Supplément, ce qui apporte le montant maximal annuel du Supplément à 1 310 \$ par enfant de moins de sept ans, pour les familles monoparentales. Pour les familles biparentales, le montant maximal annuel de la prestation par enfant de moins de sept ans se portait à 1 100 \$. Le financement du Supplément pour les chefs de familles monoparentales représentait un investissement supplémentaire de l'Ontario en faveur des enfants de familles à faible revenu.

Santé mentale des enfants et des jeunes

– En 2006–2007, la province a réinvesti 20 millions de dollars dans des secteurs de service cliniques pour la santé mentale des enfants et des jeunes, incluant les services d'intervention intensive pour enfants et familles et le Programme ontarien de télépsychiatrie pour les enfants et les jeunes.

Centres de traitement des enfants

– En 2006–2007, la province a réinvesti 22 millions de dollars dans l'élaboration

de méthodes novatrices visant à aider les enfants ayant des besoins spéciaux.

Stratégies municipales de réinvestissement

– Les municipalités de l’Ontario mettent en œuvre leurs propres initiatives dans le cadre de la stratégie globale de réinvestissement de la province. Conçues pour satisfaire les priorités et besoins locaux, ces stratégies comprennent des programmes d’intervention précoce, de garde d’enfants, d’aide à l’emploi et de prévention.

Changements à venir

Dans le budget de 2007 de l’Ontario, on a annoncé le lancement d’une nouvelle Prestation ontarienne pour enfants (POE) financée par le gouvernement provincial et non imposable, à l’intention des familles admissibles ayant un enfant de moins de 18 ans. La POE a pour objet d’encourager les gens à quitter l’aide sociale pour intégrer le marché du travail, de renforcer les familles et d’aider les enfants à atteindre leur plein potentiel.

En juillet 2007, les familles admissibles ont reçu un paiement unique de la POE d’une somme allant jusqu’à 250 \$ pour chacun des enfants à charge de moins de 18 ans. En juillet 2008, lorsqu’on commencera à effectuer les paiements mensuels de la POE, les prestations d’aide sociale et le Supplément de revenu de l’Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d’enfants seront remaniés, et les familles bénéficiaires d’aide sociale recevront la totalité du Supplément de la PNE.

Vous pouvez obtenir de l’information supplémentaire sur le site Web du programme de Prestation ontarienne pour enfants :

**[www.children.gov.on.ca/htdocs/
French/topics/financialhelp/ocb/
index.aspx](http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/financialhelp/ocb/index.aspx)**

Tableau 23 Ontario : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies				
Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants (SRO) ^a	160 000	160 000	141 850	136 850
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Plan en quatre points pour la santé mentale des enfants ^b	20 000	20 000	20 000	20 000
Centres de traitement des enfants	22 000	22 000	22 000	22 000
Autres programmes, prestations et services liés à la PNE				
Stratégies de réinvestissement municipales	44 157	44 533	43 809	43 050
Total	246 157	246 533	227 659	221 900

^a Est exclu un montant additionnel de 40 millions de dollars engagé auparavant pour l'ancien crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants. Pour recevoir le crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants, il faut faire une demande. Le montant des prestations est basé sur la déclaration de revenu de l'année antérieure et les familles ont trois ans pour présenter leur déclaration de revenu. Après avoir déposé leur déclaration, les familles ont 18 mois pour présenter leur demande de supplément de revenu de l'Ontario pour la garde d'enfants. Historiquement, il faut attendre trois ans à la suite de la fermeture du crédit d'impôt pour une année spécifique pour déterminer dans quelle mesure il a été pleinement utilisé.

^b Autrefois appelé *4-Point Plan for Children's Mental Health*.

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 24 Ontario : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE^a

Initiatives liées à la PNE selon le nom du programme ^b	2004–2005		2005–2006		2006–2007		2007–2008	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants						
Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants (SRO) ^c	222 000	367 000	222 000	367 000	222 000	367 000	222 000	367 000

^a Fondé sur l'admissibilité au Programme.

^b Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

^c Pour recevoir le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, il faut faire une demande. Le montant des prestations est basé sur la déclaration de revenu de l'année antérieure, et les familles ont trois ans pour présenter leur déclaration de revenu. Après avoir déposé leur déclaration, les familles ont 18 mois pour présenter leur demande de Supplément. Habituellement, environ trois ans après la fin d'une année de prestations, toutes les familles admissibles auront présenté leur demande pour l'année en question.

Manitoba

Le Manitoba³⁶ a continué à investir dans les programmes et les services qui aident à réduire et à prévenir la pauvreté chez les enfants et les familles et qui favorisent la participation au marché du travail et le développement de la petite enfance.

En 1998, lorsque le Supplément de la PNE a été introduit, le Manitoba, comme la plupart des provinces, réduisait les prestations pour les familles bénéficiaires d'aide sociale par un montant équivalent au Supplément, et redirigeait ces fonds vers des programmes et des services visant les familles à faible revenu avec enfants au Manitoba.

Au cours de l'an 2000, dans le but d'apporter un appui accru aux familles bénéficiaires d'aide sociale, le Manitoba a initié un rétablissement progressif du Supplément de la PNE. En janvier 2004, on instaurait la phase finale de ce rétablissement, restaurant le Supplément de la PNE au complet pour les familles bénéficiaires d'aide sociale.

En plus du rétablissement du Supplément de la PNE, les réinvestissements et les investissements du Manitoba incluent :

Garde de jour pour enfants du Manitoba – D'avril 1999 à mars 2008, les fonds pour les garderies au Manitoba

ont augmenté de plus de 81 p. 100, atteignant 97,0 millions de dollars³⁷, ce qui a contribué à améliorer les salaires, les possibilités de formation et les soutiens des éducateurs de la petite enfance et à offrir des subventions supplémentaires pour les enfants. Des fonds supplémentaires ont été alloués pour intégrer davantage d'enfants ayant une incapacité dans le système de garde d'enfants et augmenter le nombre de places financées.

Services spéciaux pour enfants (SSE) –

Des services axés sur la famille sont offerts aux familles naturelles, étendues et adoptives afin de leur permettre de garder leur enfant ayant une incapacité physique ou mentale à la maison dans la mesure du possible, et pour promouvoir la mise au point de dispositions communautaires normalisées. D'avril 1999 à mars 2008, le financement pour cette initiative a augmenté de 123,7 p. 100, jusqu'à 23,7 millions de dollars, ce qui a permis à un plus grand nombre d'enfants handicapés et à leurs familles d'avoir accès aux mécanismes de soutien et aux services dont ils avaient besoin. Au 31 mars 2008, un total de 4345 enfants avaient profité des services offerts dans le cadre du programme de services de soutien à la famille des SSE, une augmentation de 3,8 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

³⁶ À partir de juillet 2000, le Manitoba a cessé de récupérer les augmentations du Supplément de la PNE auprès de toutes les familles recevant une aide au revenu. Depuis juillet 2001, le Manitoba ne recouvre plus le Supplément de la PNE versé pour les enfants de 6 ans et moins. En janvier 2003, il a cessé de récupérer le Supplément de la PNE pour les enfants âgés de 7 à 11 ans, et à partir de janvier 2004, pour les enfants âgés de 12 à 17 ans.

³⁷ Ce qui comprend des transferts fédéraux sous l'Entente sur le développement de la petite enfance de 2000 et le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 2003, ainsi que des fonds de revenus provinciaux. Sont exclues les sommes versées en vertu des contributions fédérales pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en 2005 et en 2006 (soit 25,6 millions de dollars en 2005–2006 et 23,7 millions de dollars en 2006–2007). Le financement fédéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a été annulé en 2007–2008.

Bébés en santé – Bébés en santé est un programme à deux volets comprenant la Prestation prénatale du Manitoba et les Programmes d'aide communautaire de Bébés en santé. La Prestation prénatale du Manitoba (PPM) a été créée en juillet 2001 pour les femmes enceintes qui résident au Manitoba et qui sont admissibles en fonction de leur revenu. Cette prestation est destinée à aider les femmes à satisfaire leurs besoins nutritionnels supplémentaires au cours de leur grossesse. La Prestation sert aussi de mécanisme permettant de mettre les femmes en contact avec les ressources en santé et les ressources communautaires de leur région. Les personnes qui présentent une demande de PPM peuvent consentir à ce que leurs coordonnées soient données au coordonnateur local de Bébés en santé et/ou à l'intervenant en matière de santé du secteur public ou communautaire. Ces programmes mettent les femmes enceintes et les nouveaux parents en contact avec d'autres parents, des familles et des professionnels de la santé pour que leurs bébés restent en santé. Offerts par l'entremise de partenaires communautaires, les programmes fournissent aux femmes enceintes et aux nouveaux parents des ressources et des renseignements pratiques concernant la santé des enfants et des mères, la nutrition prénatale et post-natale, la nutrition des nourrissons, les avantages de l'allaitement, les choix de vie sains, le soutien aux parents, le développement des nouveau-nés et les stratégies de soutien au développement physique, cognitif et affectif des enfants.

Le bébé avant tout – Il s'agit d'un programme communautaire de visites à domicile offert aux familles avec des enfants, de l'âge de la conception jusqu'à celui de la maternelle. L'aide est fournie

dans le cadre du programme de santé publique par les offices régionaux de la santé à travers le Manitoba. Elle comporte d'abord un recensement systématique, par une infirmière de la santé publique, de toutes les familles qui ont des nouveau-nés. Le programme, qui repose sur les points forts et les besoins de la famille, offre tout un éventail de modes de soutien, y compris des visites de soutien intensif à domicile effectuées par un paraprofessionnel formé ou des références aux services communautaires en place. Aux visites régulières d'infirmiers et d'infirmières en santé publique s'ajoutent des visites à domicile hebdomadaires de visiteurs ayant reçu une formation spéciale en la matière. Ces visiteurs établissent un lien de confiance avec les familles, ils soutiennent les parents et renforcent leur attachement, favorisent l'acquisition de compétences en règlement des problèmes et contribuent au renforcement du système de soutien familial.

Coalitions parents-enfants (auparavant l'Approche parent-enfant) –

Cette initiative rassemble les points forts et les ressources de la communauté d'une certaine zone géographique grâce à des coalitions régionales représentées par divers partenaires communautaires. Il existe dans toute la province 26 de ces coalitions (11 régions à l'extérieur de Winnipeg, 12 secteurs communautaires à Winnipeg et 3 organismes culturels) chargées de favoriser et de soutenir les programmes et les activités communautaires pour les enfants et les familles, et de lancer de nouvelles activités qui font état de la diversité de la collectivité. En outre, un certain nombre de centres de ressources familiales ont reçu un financement dans le cadre de cette initiative. Parmi les principales priorités, mentionnons les compétences positives

des parents, l'amélioration de la nutrition et de la santé, de l'apprentissage et de l'alphabétisation, ainsi que l'accroissement des capacités communautaires.

HALTE AU SAF – Il s'agit d'un programme intensif d'encadrement de trois ans pour les femmes courant le risque d'avoir un enfant atteint du syndrome de l'alcoolisation fœtale (SAF). Des mentors paraprofessionnels offrent des services de soutien adapté aux femmes au moment où elles sont confrontées à une multitude de défis et où elles cherchent à adopter un style de vie plus sûr et plus stable. À la suite du succès des deux emplacements à Winnipeg, le programme HALTE AU SAF a été étendu à Thompson et à The Pas dans le nord du Manitoba.

Programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux dans les écoles –

Cette initiative fournit des fonds et des services de consultation pour l'élaboration et l'exécution d'interventions dans les écoles auprès des élèves ayant des besoins spéciaux. Il existe notamment le *FASD in the Classroom*, avec des classes spécialement conçu pour aider les enfants et les jeunes ayant le SAF à mieux réussir à l'école, et le *COACH*, un programme complémentaire d'une journée pour les enfants de 5 à 11 ans qui affichent un comportement affectif, social et scolaire extrême à domicile, à l'école ou dans la collectivité.

Écoles en santé – Il s'agit d'une initiative manitobaine qui favorise la santé des communautés scolaires. Cette initiative reconnaît qu'une bonne santé joue un rôle important dans l'apprentissage et que la position particulière des écoles leur permet d'avoir une influence positive sur la santé des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Écoles en santé met l'accent sur les enjeux prioritaires en matière de santé, dont l'activité physique, une alimentation saine, la sécurité, la prévention des blessures, la toxicomanie, la santé sur le plan sexuel et reproductif, et la promotion de la santé mentale. Écoles en santé comprend trois volets principaux : promouvoir les activités communautaires, promouvoir les campagnes provinciales ciblant les problèmes de santé et de mieux-être dans la communauté scolaire, et mettre en place des ressources pour l'ensemble de la province.

Autres programmes – Ces initiatives communautaires permettent aux enfants, aux jeunes et aux familles de collectivités où les besoins sont élevés d'avoir accès aux études et aux services de soutien, et elles favorisent la sensibilisation communautaire, renforcent le sentiment d'appartenance et la capacité des participants. Deux exemples sont offerts par Enfants en santé Manitoba : le *William Whyte School Worker Project*, une initiative de collaboration qui vise à élargir l'accès à un plus grand nombre de services de soutien pour les enfants et les familles autochtones au moyen de la prise en charge par la collectivité et de la participation de celle-ci; et *Neah Kee Papa*, un programme de pratiques parentales positives destinés aux jeunes pères autochtones et offert par la *Manitoba Metis Federation*. De plus, les fonds du programme *PEER* permettent aux travailleurs de visiter régulièrement les familles pour leur donner de l'information sur le développement du jeune enfant, sur l'art d'être parent et leur fournir des ressources communautaires. Les parents reçoivent de l'aide pour préparer leurs enfants à commencer l'école. Ce

programme est offert dans certaines communautés autochtones du nord du Manitoba, dans la Division scolaire Frontier.

Initiative du développement de la petite enfance – Ce programme vise à aider les districts scolaires dans leurs efforts visant à fournir une gamme de services intersectoriels aux enfants d'âge préscolaire (de la naissance à l'âge scolaire). Avec les parents, la communauté et l'initiative Enfants en santé Manitoba, cette initiative vise à promouvoir la capacité d'apprentissage des enfants d'âge préscolaire, avant leur entrée au primaire.

Alphabétisation précoce – Ce programme de subventions soutient les efforts des districts scolaires en vue de mettre en œuvre des programmes d'intervention précoce en matière d'alphabétisation qui accéléreront l'alphabétisation des élèves de première année éprouvant le plus de difficulté.

Développement des adolescents en santé (de 12 à 18 ans) – L'engagement électoral de 1999 sur la prévention de la grossesse chez les adolescentes s'est inscrit dans un contexte élargi de développement des adolescents en santé, l'accent étant mis sur les problèmes de santé sexuelle et génésique. Cette approche comprend les stratégies de réduction des préjudices pour les comportements à risque élevé et illustre les principes de la santé de la population en utilisant des pratiques fondées sur l'expérience clinique et des modèles de pratiques exemplaires. Le portefeuille comprend le développement des ressources, notamment la campagne « Penses-y », *Your Choice for Your Reasons* (trousse sur les options en matière de grossesse), le manuel sur les

services de clinique pour adolescents et un manuel sur le service de bénévoles en santé sexuelle et génésique. Un soutien au financement est aussi offert aux organisations communautaires comme *Teen Talk*, *Teen Touch*, *Northern Youth Council* et aux cliniques pour adolescents dans les écoles ou la collectivité (St. John's High School, Elmwood High School, École Selkirk Junior High, Flin Flon Primary Care Centre, The Pas Primary Care Centre et Cranberry Portage). Ces cliniques visent à répondre aux besoins sanitaires et psycho-sociaux des adolescents. Le Bureau d'Enfants en santé Manitoba (BESM) est également un membre principal de l'équipe manitobaine de mise en œuvre de la stratégie provinciale de prévention des abus sexuels chez les jeunes. Dans le cadre de la stratégie, le BESM a offert un soutien financier au développement de la campagne multimédias et à plusieurs formations dans le Nord à l'intention des fournisseurs de services de première ligne qui travaillent avec les enfants et les jeunes vulnérables et victimes d'exploitation.

Participation au marché du travail – Cette initiative fournit aux parents à faible revenu qui sont sur le marché du travail ou aux bénéficiaires de l'aide sociale avec toute une gamme de mesures de soutien afin de les aider à trouver et à conserver un emploi. Les mesures d'aide à l'emploi comprennent des évaluations des besoins et des compétences, de l'information sur les conditions du marché du travail, de l'aide pour le développement des compétences et des services de formation axés sur l'emploi, ainsi que de l'assistance pour le placement ou la recherche d'emploi.

Promotion de l'autonomie – Nouvelles initiatives d'aide au revenu – Le Manitoba

a augmenté les mesures de soutien pour les parents qui intègrent ou réintègrent le marché du travail, ainsi que les prestations pour les familles qui reçoivent un

soutien au revenu. Les mesures de soutien aux centres d'emploi, les incitations au travail ainsi que l'aide versée aux citoyens pour qu'ils deviennent autonomes ont été améliorées.

Tableau 25 Manitoba : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies				
Garde de jour pour enfants Manitoba ^{a b c}	3 082	5 324	5 100	4 420
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Services spéciaux pour les enfants ^{a b}	2 328	1 833	1 561	1 483
Enfants en santé Manitoba :				
Bébé en santé ^b	4 597	4 845	4 824	4 569
Le bébé avant tout ^{b c d}	6 577	–	–	–
Départ précoce ^{b c d}	1 934	–	–	–
Les familles d'abord ^{b c d}	–	9 418	9 268	9 359
Coalitions parent-enfant ^{b e}	3 000	3 085	3 005	3 140
HALTE AU SAF ^b	714	748	779	779
Programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux dans les écoles	3 602	3 843	4 346	4 376
Écoles en santé	40	750	284	327
Autres programmes	1 004	1 021	1 033	1 052
Initiative du développement de la petite enfance ^b	668	1 363	1 400	1 600
Alphabétisation précoce	6 016	6 058	6 181	6 200
Initiatives jeunesse				
Développement des adolescents en santé	286	298	233	234
Autres programmes, prestations et services liés à la PNE				
Participation au marché du travail ^f	2 252	2 252	1 266	0
Promotion de l'autonomie –	15 424	15 424	15 424	15 424
Nouvelles initiatives d'aide au revenu ^{a g}				
Total^b	51 524	56 262	54 705	52 964

^a Les montants indiqués pour Garde de jour pour enfants Manitoba, Services spéciaux pour les enfants et Nouvelles initiatives d'aide sociale représentent de nouveaux montants supplémentaires seulement et ne comprennent pas le financement de base déjà en place avant l'introduction de la PNE.

^b Les chiffres tiennent compte du financement offert grâce au recouvrement résiduel du Supplément de la PNE, au recouvrement de l'Allocation spéciale pour enfants et aux transferts fédéraux sous l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance (18,3 millions de dollars en 2004–2005, 2005–2006 et 2006–2007 et 18,2 millions de dollars en 2007–2008) ainsi que les recettes provinciales.

^c Les montants comprennent des fonds reçus par l'entremise des transferts fédéraux dans le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 2003 (5,5 millions de dollars en 2004–2005, 8,2 millions de dollars en 2005–2006, 10,8 millions de dollars en 2006–2007 et 12,6 millions de dollars en 2007–2008). Les montants n'incluent pas les fonds de l'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

^d En 2005–2006, Les familles d'abord a remplacé Le bébé avant tout et Départ précoce.

^e Connu auparavant sous le nom d'Approche parent-enfant.

^f En 2006–2007, Participation au marché du travail ne comprend plus les fonds pour Nouvelles stratégies de formation.

^g Les réinvestissements et les investissements comprennent les dépenses relatives à l'augmentation des taux du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et le Rétablissement du Supplément de la PNE pour les familles bénéficiaires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. En 2004–2005 et en 2005–2006, 13,7 millions de dollars ont été dépensés dans le Rétablissement du Supplément de la PNE. On estime qu'en 2006–2007 et 2007–2008, 13,7 millions de dollars vont être dépensés par année au Rétablissement du Supplément de la PNE.

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 26

Manitoba : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE selon le nom du programme ^a	2004–2005		2005–2006		2006–2007		2007–2008	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants						
Services spéciaux pour les enfants ^b	s.o.	3 876	s.o.	4 049	s.o.	4 186	s.o.	4 345
Bébé en santé	6 862	s.o.	7 695	s.o.	7 732	s.o.	7 336	s.o.
Le bébé avant tout ^c	1 342	1 342	–	–	–	–	–	–
Départ précoce ^c	148	213	–	–	–	–	–	–
Les familles d'abord ^c	–	–	1 469	1 469	1 549	1 549	1 456	1 456
HALTE AU SAF	130	500	110	400	110	400	115	400
Programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux dans les écoles	78	78	78	78	78	78	78	78
Autres programmes	645	820	734	837	774	450	752	475
Initiative du développement de la petite enfance	s.o.	12 310	s.o.	12 192	s.o.	12 075	s.o.	s.o.
Alphabétisation précoce	s.o.	2 611	s.o.	2 602	s.o.	2 560	s.o.	2 561
Développement des adolescents en santé	s.o.	2 281	s.o.	2 045	s.o.	2 514	s.o.	1 868
Participation au marché du travail ^d	611	s.o.	612	s.o.	151	s.o.	–	–
Promotion de l'autonomie – Nouvelles initiatives d'aide au revenu								
Mesures incitatives au travail	2 900	s.o.						
Soutien des centres d'emploi	2 214	s.o.						
Comptes de développement personnel	15	s.o.	15	s.o.	15	s.o.	15	s.o.
Fournitures scolaires	6 940	s.o.						

^a Les programmes pour lesquels nous n'avions pas de données ne sont pas indiqués.

^b Les chiffres incluent seulement les enfants du Programme de soutien des familles.

^c En 2005–2006, Les familles d'abord a remplacé Le bébé avant tout et Départ précoce.

^d En 2006–2007, les familles participant à de nouvelles stratégies de formation n'étaient plus prises en compte dans les données concernant la participation au marché du travail. En 2007–2008, Occasions d'emploi du programme Participation au marché du travail n'était plus financé par les réinvestissements dans la PNE.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.

Le nombre de familles pour 2004–2005 peut différer de celui qui est présenté dans le rapport sur la *Prestation nationale pour enfants : 2006* en raison de la révision des données.

Saskatchewan

Les programmes de réinvestissement de la PNE de la Saskatchewan visent à réduire la pauvreté chez les enfants ou à la prévenir en aidant les familles à faible revenu à assumer les coûts liés pour élever des enfants, en favorisant la participation des parents au marché du travail et en appuyant les services d'apprentissage et de garde pour les jeunes enfants.

Les initiatives liées à la PNE en Saskatchewan sont conçues pour aider les habitants de cette province à jouir d'une meilleure qualité de vie en favorisant l'indépendance économique et l'intégration sociale.

Lorsque la PNE a été établie en 1998, la Saskatchewan a retiré de l'aide sociale les prestations de base pour enfants et instauré une nouvelle prestation pour enfants à l'intention de toutes les familles à faible revenu. La prestation remaniée, désignée sous le nom de *Saskatchewan Child Benefit* (prestation pour enfants de la Saskatchewan), était versée avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants en un paiement unique afin d'éviter les chevauchements et de simplifier l'administration. La nouvelle structure a été conçue pour appuyer la stratégie de la PNE à l'effet de diminuer le « mur de l'aide sociale » et de verser des prestations pour enfants en fonction du revenu qui demeurent disponibles lorsque les familles quittent l'aide sociale pour intégrer le marché du travail.

De 1998 à 2006, la province rajustait les taux de la *Saskatchewan Child Benefit* d'un montant égal aux augmentations fédérales apportées au Supplément de la PNE. Le montant total de prestations fédérales et provinciales pour enfants que les

familles touchant de l'aide sociale recevaient ne pouvait être inférieur à celui qu'elles auraient reçu sous le modèle antérieur de prestations pour enfants sous l'aide sociale. Selon cette approche, la *Saskatchewan Child Benefit* devait baisser avec le temps et en venir à être graduellement remplacée par les augmentations au Supplément de la PNE. Elle a ainsi été complètement éliminée en juillet 2006. Toutes les majorations du Supplément de la PNE par le gouvernement fédéral profitent depuis directement aux familles. Toutes les économies découlant de la récupération des dépenses liées à la *Saskatchewan Child Benefit* ont été réinvesties dans d'autres initiatives liées à la PNE.

En 2007, la province a maintenu ou accru le financement de ses initiatives restantes liées à la PNE, visant à améliorer le bien-être et l'autonomie financière des familles à faible revenu avec enfants.

Les initiatives de la Saskatchewan relatives à la PNE incluent :

Saskatchewan Child Benefit (prestation pour enfants de la Saskatchewan) –

Combiné au Supplément de la PNE, le *Saskatchewan Child Benefit* a remplacé les prestations pour enfants de l'aide sociale et permis de verser des prestations pour enfants aux familles à faible revenu, que les parents aient été bénéficiaires de l'aide sociale ou sur le marché du travail. Puisque les prestations pour enfants sont versées en dehors du cadre de l'aide sociale, il est plus facile pour les parents d'intégrer le marché du travail ou d'y rester. Cette prestation a été éliminée complètement, remplacée par les majorations fédérales du Supplément de la PNE, en juillet 2006.

Saskatchewan Employment Supplement (supplément à l'emploi de la Saskatchewan) – Cette prestation

est versée aux parents à faible revenu qui travaillent ou qui reçoivent des pensions alimentaires. Le supplément soutient l'emploi en atténuant les dépenses supplémentaires liées au fait d'avoir des enfants et que doit assumer un parent qui travaille. Il favorise en outre la collecte des pensions alimentaires en augmentant la valeur nette de ce paiement pour la famille.

Programme de garde d'enfants –

L'accès à des services de garde d'enfants convenables est une mesure de soutien essentielle qui aide les parents à s'intégrer au marché du travail et à y rester, surtout ceux qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux. Des fonds supplémentaires ont été affectés afin d'accroître les subventions pour la garde d'enfants, d'aménager des places additionnelles en garderie et de prévoir des mesures de soutien visant à répondre aux besoins d'inclusion des familles à faible revenu et de celles ayant des besoins élevés. Ces mesures de soutien ciblées procurent aux familles à faible revenu des services de garderie abordables et fiables de façon à ce qu'elles puissent travailler ou aller à l'école et être rassurées quant à la garde de leurs enfants.

Family Health Benefits (prestations familiales d'assurance-maladie) –

Il s'agit de soins de santé supplémentaires à l'intention des familles à faible revenu afin de les aider à couvrir les coûts associés à élever des enfants. Les enfants bénéficient de régimes de protection pour les soins dentaires, les services d'optométrie et de chiropratique, les médicaments d'ordonnance, le transport par ambulance et les fournitures médicales. Il y a en outre une couverture

limitée pour les soins visuels, les médicaments et les services de chiropratique à l'intention des parents. Grâce à ce programme, les familles à faible revenu peuvent compter sur une couverture continue pour les soins de santé si elles quittent l'aide sociale pour travailler et elles ne sont pas forcées de recourir à l'aide sociale en raison de ce qui leur en coûte pour les soins de santé des enfants.

Community Schools Program (programme des écoles communautaires) –

En 2002–2003, des fonds accrus ont été consacrés à l'expansion du *Community Schools Program*. Situées dans les régions à faible revenu, les écoles communautaires tentent de supprimer les obstacles à la réussite à l'école et dans la vie en attirant les parents et les ressources communautaires dans les écoles. Les programmes offerts dans les écoles communautaires comprennent, entre autres, les programmes d'acquisition de compétences parentales, les programmes pour enfants d'âge préscolaire et pour les parents adolescents et les programmes d'alimentation des enfants.

Employment Support Programs (programmes de soutien à l'emploi) –

Ces programmes offrent des mesures de soutien pour la formation et l'encadrement en milieu de travail, et de l'appui à la productivité en vue d'aider les individus à intégrer le marché du travail et à y rester. En 2002–2003, des fonds additionnels ont été offerts aux familles bénéficiaires de l'aide sociale et à des jeunes de moins de 18 ans à risque de devenir dépendants de l'aide sociale, pour qu'ils puissent obtenir un emploi et devenir autonomes.

Maintenance Enhancement Project (projet d'amélioration du soutien) –

Lancée en 2002–2003, cette initiative vise à aider les parents seuls à faible revenu à recevoir ou à augmenter le revenu de pension alimentaire pour leurs enfants. Trois personnes ont été ajoutées au personnel des services juridiques afin d'aider les parents seuls à obtenir des ordonnances de pension alimentaire pour leurs enfants ou à faire modifier les ordonnances existantes lorsque le parent n'ayant pas la garde voit son revenu augmenter. Le revenu provenant des pensions alimentaires pour enfants aide les parents à accroître leur indépendance financière et peut être complété par le *Saskatchewan Employment Supplement* (supplément à l'emploi de la Saskatchewan).

Saskatchewan Rental Housing Supplement (supplément de la Saskatchewan pour le logement locatif) –

Ce programme, conçu en 2004 et instauré en 2005, a pour objet d'aider les familles à faible revenu à avoir accès à des logements locatifs abordables et de bonne qualité. Des suppléments pour le logement sont offerts aux familles à faible revenu qui travaillent et aux bénéficiaires de l'aide sociale. Un soutien additionnel est offert aux familles qui comptent une personne handicapée. Les suppléments sont uniques en ce sens que pour y donner droit, les immeubles locatifs doivent satisfaire à des normes fondamentales de santé et de sécurité. Le fait que ces suppléments soient extérieurs à l'aide sociale permet de réduire les entraves au travail.

Amélioration de l'aide au logement pour les familles –

En 2005, une aide supplémentaire a été fournie afin d'améliorer les prestations de logement pour les familles habitant dans des villes aux loyers élevés. Ces rajustements tiennent mieux compte des conditions du marché des différentes régions de la province. Le *Saskatchewan Rental Housing Supplement* s'ajoute aux prestations de base, si les coûts de logement sont trop élevés.

Child Nutrition and Development Program (programme d'alimentation et de développement de l'enfant) –

Ce programme fournit un financement pour un éventail de projets, dont des programmes d'alimentation et d'information sur l'alimentation dans les écoles et les collectivités, des initiatives de sécurité alimentaire et des projets visant à favoriser l'autonomie, tels que les cuisines collectives, qui s'attaquent aux causes persistantes de la faim et aident les familles à faible revenu à acquérir les compétences et les capacités dont elles ont besoin pour être autonomes. En 2005, un financement supplémentaire a été accordé à ce programme dans le but d'élargir les services et d'accroître le soutien des initiatives en place.

Tableau 27 Saskatchewan : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2004–2005 ^a	2005–2006	2006–2007	2007–2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné				
<i>Saskatchewan Child Benefit^b</i>	13 366	7 840	1 790	1 037
<i>Saskatchewan Employment Supplement</i>	20 354	20 341	19 635	18 675
Garde d'enfants et garderies				
<i>Child Care Enhancements</i>	1 775	1 093	2 340	5 841
Prestations d'assurance-maladie complémentaires				
<i>Family Health Benefits</i>	10 558	11 505	11 505	10 938
Initiatives jeunesse				
<i>Community Schools Program</i>	12 419	13 029	13 518	14 635
Autres programmes, prestations et services liés à la PNE				
<i>Employment Support Programs</i>	98	1 092	272	500
<i>Maintenance Enhancement Project</i>	243	276	311	339
<i>Saskatchewan Rental Housing Supplement</i>	432	2 871	4 558	4 812
<i>Family Shelter Enhancements</i>	–	1 409	1 397	2 335
<i>Child Nutrition and Development Program</i>	–	506	1 191	655
Fonds de réinvestissement non dépensé			951	
Total	59 245	59 962	57 468	59 767

^a En 2005–2006, en raison de modes d'établissement de rapports améliorés, la Saskatchewan a révisé sa façon d'établir des rapports sur les réinvestissements et les investissements. Les dépenses de 2004–2005 ont été redressées et ne correspondront pas aux données des rapports antérieurs à 2005.

^b Refflète les dépenses nettes de la province après le recouvrement des fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour les prestations payées aux familles dans les réserves.

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 28

Saskatchewan : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE selon le nom du programme ^a	2004 – 2005		2005 – 2006		2006 – 2007		2007 – 2008	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants						
<i>Saskatchewan Child Benefit</i>	18 770	45 520	17 910	36 900	16 960	34 030	–	–
<i>Saskatchewan Employment Supplement</i>	7 710	15 280	780	15 140	6 850	13 620	6 040	12 125
<i>Child Care Enhancements</i>	760	1 000	1 530	2 000	1 170	1 530	1 580	2 065
<i>Family Health Benefits^b</i>	20 190	35 320	21 420	35 760	19 925	22 370	22 370	30 765
<i>Community Schools Program</i>	s.o.	27 000	s.o.	26 240	s.o.	24 105	s.o.	25 250
<i>Employment Support Programs</i>	260	810	970	2 170	215	220	290	550
<i>Saskatchewan Rental Housing Supplement</i>	s.o.	s.o.	2 240	4 510	3 205	6 535	3 010	6 200
<i>Family Shelter Enhancements</i>	–	–	5 700	10 960	5 670	11 230	5 790	12 590

^a Les programmes pour lesquels nous n'avions pas de données ne sont pas indiqués.

^b Le nombre de familles et d'enfants a changé en raison du suivi amélioré et ne correspondra pas aux données des rapports antérieurs à 2006.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.

Alberta

Les initiatives liées à la PNE en Alberta appuient les objectifs communs, soit aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et encourager les parents à participer au marché du travail en faisant en sorte qu'il soit plus avantageux pour eux de travailler tout en réduisant les chevauchements et le double emploi entre les programmes du gouvernement. Les initiatives de l'Alberta aident également les familles à faible revenu à couvrir les coûts à engager pour élever des enfants. Depuis 2003, l'Alberta a augmenté la combinaison de prestations de revenu et de prestations en nature, ainsi que de services aux familles bénéficiaires de l'*Alberta Works – Income Support Program* (Alberta au travail – programme de soutien du revenu)³⁸ en les faisant directement profiter de l'augmentation complète du Supplément de la PNE.

Les réinvestissements et les investissements de l'Alberta incluent :

Child-Care Subsidy (subvention pour la garde d'enfants) – Ce programme aide les familles à faible revenu admissibles à assumer les frais de services de garde pour leurs enfants d'âge préscolaire qui sont inscrits dans des garderies agréées ou des garderies en milieu familial approuvées. Les parents peuvent demander la subvention s'ils ont une raison valable, par exemple, s'ils travaillent ou s'ils sont en recherche d'emploi, s'ils fréquentent l'école ou si eux-mêmes ou leurs enfants ont des besoins spéciaux. Les fonds servent également à financer le *Kin Child Care Funding Program*, qui aide les familles à faible revenu

admissibles à payer un membre de la famille de l'enfant qui n'habite pas avec elles pour garder leurs enfants. Le programme offre aux familles des solutions souples pour la garde des enfants lorsque les possibilités sont limitées (p. ex., dans les régions rurales ou en cas d'horaires de travail atypiques).

Quality Child Care (programmes de garde de qualité) – Les fonds de la PNE pour cette initiative aident les familles qui en ont besoin à prendre un répit et offrent un programme d'alimentation dans les services de garderie. Le programme de répit assure un certain nombre de places en garderie pour les placements à court terme. Ces placements aident les familles d'enfants handicapés qui ont besoin de répit. Ils permettent en outre aux familles qui ont besoin de soutien de recevoir des services de counseling ou de participer à des programmes de traitement à l'avantage de leurs enfants. Les fonds orientés vers le programme d'alimentation en service de garderie contribuent à améliorer la qualité nutritionnelle des repas et des collations servis aux enfants en milieu de garde et à renseigner les parents d'enfants dans les programmes pour la garde d'enfants sur les besoins en matière d'alimentation des enfants d'âge préscolaire.

Alberta Child Health Benefit (ACHB) (soins de santé supplémentaires pour enfants de l'Alberta) –

Ce programme a été créé à l'origine grâce aux fonds de réinvestissement de la PNE. Il offre aux enfants de familles à faible revenu une gamme de services de santé dont les médicaments d'ordonnance, les soins visuels

³⁸ Le programme *Supports for Independence* (aide à l'autonomie) a été remplacé par *Alberta Works – Income Support Program* (Alberta au travail – programme de soutien du revenu) le 1^{er} avril 2004.

et dentaires, le transport par ambulance en cas d'urgence et les fournitures essentielles pour les diabétiques qui ne sont pas offerts dans le cadre du régime d'assurance-santé de l'Alberta. L'ACHB aide les enfants à obtenir plus de soins de santé qu'auparavant, et il contribue à la santé et au bien-être de ceux-ci, y compris au niveau du rendement scolaire. Les parents n'ont donc pas à s'inquiéter que les coûts liés à la santé de leurs enfants ne soient un empêchement à leur participation au marché du travail.

Alberta Adult Health Benefit (AAHB) (soins de santé supplémentaires pour adultes de l'Alberta) – L'AAHB accorde, aux individus et aux familles qui quittent l'aide sociale pour un emploi, les mêmes soins de santé qu'ils recevaient lorsqu'ils touchaient des prestations de soutien du revenu. En offrant les prestations d'assurance-maladie indépendamment des programmes de soutien du revenu, on élimine un obstacle potentiel à l'emploi tout en aidant les personnes et les familles à demeurer en santé. Depuis le 1^{er} août 2007, l'AAHB est aussi offert à d'autres Albertains à faible revenu tel que les femmes enceintes ou les personnes qui doivent payer des médicaments au coût élevé par rapport à leur revenu. Cette prestation permet aux individus et aux familles de répondre à leurs besoins en matière de santé sans qu'elles aient à demander des prestations de soutien du revenu.

Protection of Sexually Exploited Children (PSECA) (protection des enfants victimes d'exploitation sexuelle) – Cette loi de protection (adoptée en octobre 2007) remplace la loi que l'on appelait auparavant la *Protection of Children Involved in Prostitution* (protection des enfants impliqués dans la prostitution). Le changement de nom illustre mieux la dynamique

des enfants victimes d'exploitation sexuelle en raison de la prostitution et permet de réduire la réprobation sociale envers les personnes qui demandent un soutien dans le cadre du programme. Grâce à l'initiative, les enfants et les jeunes ont accès à une gamme de soutiens et d'interventions comme les services communautaires (services d'extension et d'hébergement) et d'autres interventions davantage dérangeantes, comme l'internement dans une maison d'hébergement sécuritaire. Le programme offre un encadrement pédagogique, un soutien en matière de santé et d'acquisition des compétences de base et un traitement pour les toxicomanes à la population à risque élevé. En 2007–2008, le nombre d'enfants déclaré représente les jeunes ayant bénéficié de services volontaires et imposés. Compte tenu des limites des données statistiques, les années précédentes ne comprennent que les appréhensions.

Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare (aide à la transition pour les jeunes qui quittent les programmes de bien-être à l'enfance) – Ce fonds appuie l'*Advancing Futures Bursary Program* (programme de bourses pour l'avancement futur). Grâce à ce programme, les frais de scolarité, les dépenses scolaires et les frais de subsistance pour l'année scolaire sont fournis pour les jeunes visés par une ordonnance de tutelle permanente entre l'âge de 13 et de 18 ans ou qui ont été pris en charge pendant au moins 564 jours entre l'âge de 13 ans et de 22 ans. Les particuliers sont invités à présenter une demande s'ils veulent obtenir l'équivalent de leur diplôme d'études secondaires dans le cadre de l'éducation des adultes; obtenir un diplôme d'études postsecondaires; apprendre les rudiments d'un métier; ou obtenir une licence ou un certificat.

Shelter Benefits (prestations de logement) – Ce réinvestissement a augmenté les prestations de logement pour les familles avec enfants bénéficiant de l'*Alberta Works – Income Support Program*.

School Allowance Benefit (prestations scolaires) – Ce réinvestissement a augmenté les prestations scolaires et est versé annuellement, au début de l'année scolaire, aux bénéficiaires de l'*Alberta Works – Income Support Program* qui ont des enfants de la maternelle à la 12^e année. Cette prestation aide à payer les fournitures scolaires et sportives, les frais d'inscription et d'autres frais relatifs à l'éducation.

Earnings Exemption Increase (augmentation des exemptions des gains) – Les fonds de réinvestissement liés à la PNE ont servi à augmenter l'exemption des gains de travail des parents seuls qui travaillent et qui bénéficient de l'*Alberta Works – Income Support Program*³⁹. Cela leur permet donc d'augmenter davantage leur revenu mensuel avant de voir leurs prestations diminuer.

Employment Maintenance Benefit (prestation de maintien de l'emploi) – Une prestation de 120 \$ par année est mise à la disposition des parents qui travaillent, afin de leur fournir un soutien supplémentaire pour couvrir les dépenses associées à leur emploi, comme le transport et les vêtements.

³⁹ Le programme *Supports for Independence* (aide à l'autonomie) a été remplacé par *Alberta Works – Income Support Program* (Alberta au travail – programme de soutien du revenu) le 1^{er} avril 2004.

Tableau 29 Alberta : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2004 – 2005	2005 – 2006	2006 – 2007	2007 – 2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies				
<i>Child-Care Subsidy</i>	7 300	7 300	7 300	7 300
<i>Quality Child Care</i>	1 000	1 000	1 000	1 000
Prestations d'assurance-maladie complémentaires				
<i>Alberta Child Health Benefit</i>	22 228	23 900	22 528	23 470
<i>Alberta Adult Health Benefit</i>	1 834	2 452	3 843	6 000
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
<i>Protection of Sexually Exploited Children^a</i>	600	600	600	600
Initiatives jeunesse				
<i>Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare</i>	2 250	2 250	2 250	2 250
Autres programmes, prestations et services liés à la PNE				
<i>Shelter Benefits</i>	5 643	5 582	4 861	4 723
<i>School Allowance Benefit</i>	2 545	2 501	2 242	2 108
<i>Earnings Exemption Increase</i>	3 452	2 882	2 200	1 729
<i>Employment Maintenance Benefit</i>	363	315	429	439
Total	47 215	48 782	47 253	49 619

^a Anciennement appelé la *Protection of Children Involved in Prostitution*.

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 30

Alberta : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE selon le nom du programme	2004–2005 ^a		2005–2006		2006–2007		2007–2008	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants
<i>Child-Care Subsidy</i> ^b	s.o.	10 032	s.o.	10 408	s.o.	12 290	s.o.	11 514
<i>Quality Child Care</i> ^b	s.o.	7 747	s.o.	9 123	s.o.	7 319	s.o.	6 427
<i>Alberta Child Health Benefit</i>	s.o.	69 774	s.o.	72 832	s.o.	71 165	s.o.	77 375
<i>Alberta Adult Health Benefit</i>	2 053	s.o.	1 918	s.o.	2 370	s.o.	3 722	s.o.
<i>Protection of Sexually Exploited Children</i> ^{b c}	s.o.	100	s.o.	112	s.o.	92	s.o.	96
<i>Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare</i> ^b	s.o.	231	s.o.	484	s.o.	403	s.o.	459
<i>Shelter Benefits</i>	11 437	22 710	11 200	22 392	9 795	20 056	9 492	19 542
<i>School Allowance Benefit</i>	s.o.	21 366	s.o.	19 989	s.o.	17 901	s.o.	16 949
<i>Earnings Exemption Increase</i> ^d	3 345	s.o.	2 744	s.o.	2 131	s.o.	1 675	s.o.
<i>Employment Maintenance Benefit</i>	2 996	s.o.	2 613	s.o.	3 532	s.o.	3 621	s.o.

^a Les chiffres de 2004–2005 peuvent différer de ceux qui sont présentés dans le rapport sur la *Prestation nationale pour enfants : 2006* en raison de la révision des données.

^b Les chiffres incluent tous les enfants et les familles qui profitent de toutes les sources de fonds provinciaux.

^c Anciennement appelé la *Protection of Children Involved in Prostitution*.

^d Moyennes mensuelles.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.

Colombie-Britannique

Les initiatives liées à la PNE en Colombie-Britannique visent à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, à aider les familles à faible revenu à payer les coûts associés à élever des enfants et à encourager les parents à intégrer le marché du travail et à y demeurer. La province a commencé à prendre de telles mesures avant l'établissement de la PNE en instaurant la *BC Family Bonus (BCFB)* (allocation familiale de la Colombie-Britannique). Ce programme, mis en place deux ans avant l'introduction de la PNE, a servi de modèle parmi d'autres au programme national.

Comme par les années passées, la province continue d'ajuster les paiements de la *BCFB*, en tenant compte des majorations du Supplément de la PNE, de sorte que les familles reçoivent les mêmes prestations ou des prestations bonifiées, en combinaison avec le Supplément de la PNE. Le Supplément de la PNE a maintenant presque complètement remplacé la *BCFB* pour les familles qui reçoivent la PNE, mais des prestations partielles de *BCFB* continuent d'être versées aux familles dont le revenu est supérieur aux seuils de réduction de la PNE. Dans le cadre de la *BCFB*, la Colombie-Britannique a également ajusté la *BC Earned Income Benefit (BCEIB)* (prestation liée au revenu gagné de la Colombie-Britannique) en la majorant pour tenir compte de toute augmentation au Supplément de la PNE excédant le paiement de la *BCFB*.

Les réinvestissements et investissements de la Colombie-Britannique incluent :

***BC Earned Income Benefit (BCEIB)* (prestation liée au revenu gagné de la Colombie-Britannique)** – Ce programme a été établi en juillet 1998 comme mesure incitative supplémentaire pour que les familles à faible revenu cherchent un emploi et restent sur le marché du travail. Il offre un montant mensuel supplémentaire fondé sur les revenus gagnés par la famille grâce à son travail.

***BC Family Bonus (BCFB) Increase* (augmentation de l'allocation familiale de la Colombie-Britannique)** – La *BCFB* est une prestation mensuelle non imposable versée aux familles à revenu faible et modeste avec enfants. Le programme a été établi en 1996, deux ans avant la mise en œuvre de la PNE. En 1998, cette prestation a été combinée avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants en un seul paiement mensuel pour les familles avec enfants. La *BCEIB* et la *BCFB* sont des prestations mensuelles non imposables qui incitent davantage les bénéficiaires de soutien du revenu à chercher du travail et à demeurer sur le marché du travail.

Une partie des augmentations du Supplément de la PNE est retranchée de la *BCFB* depuis 1998. Depuis juillet 2005, seul un petit nombre de grandes familles reçoivent encore la *BCFB* de base en plus du Supplément de la PNE. Seule la partie des paiements du Supplément de la PNE qui a été transmise aux familles qui touchent encore la *BCFB* est incluse en tant qu'augmentation de la *BCFB*. Dans l'ensemble, la *BCFB* et le Supplément de la

PNE ont augmenté de façon constante. Par exemple, la prestation mensuelle maximale pour un premier enfant était de 103 \$ en juillet 1998; depuis juillet 2007, elle est de 165,67 \$.

Supported Child Development (développement assisté des enfants) –

Ce programme facilite l'inclusion des enfants ayant des besoins spéciaux en garderie. Les fonds sont versés à des organismes communautaires et ces derniers fournissent du personnel de soutien et des ressources supplémentaires aux garderies ou directement à la famille. Seule la partie des fonds utilisée pour les enfants de 6 à 13 ans est considérée comme un réinvestissement lié à la PNE.

Child-Care Subsidy (non réglementé) (subvention pour la garde d'enfants) –

En juin 2004, tous les programmes de garde d'enfants ont été centralisés au *Ministry of Children and Family Development (MCFD)* de la Colombie-Britannique. Depuis 2005, les données sur cette subvention sont présentées avec les *Child-Care Programs and Services*.

Child-Care Programs and Services (programmes et services pour la garde d'enfants – ancien nom avant 2005–2006 : Child-Care Programs [programmes pour la garde d'enfants]) –

En juin 2004, tous les programmes pour la garde d'enfants et le développement de la petite enfance ont été centralisés au *MCFD* afin d'améliorer la prestation des services et l'accès pour les familles. Étant donné qu'il y a plusieurs sources de financement, seule une partie du financement destiné à ces programmes est considérée comme un réinvestissement lié à la PNE. Ces programmes comprennent des services visant

un éventail beaucoup plus grand de besoins et de groupes d'âge, mais, de façon générale, la part des fonds déclarée comme réinvestissement lié à la PNE touche la population des 6 à 13 ans. Voici une description des programmes et services de garde d'enfants destinés aux familles, aux fournisseurs de services de garde et aux éducateurs de la petite enfance qui profitent d'un financement découlant de la PNE:

- **Child-Care Operating Funding Program (programme de financement du fonctionnement des garderies) –** fournit un financement de fonctionnement équitable aux garderies et services de garde en milieu familial agréés admissibles pour les aider à assumer leurs dépenses courantes, y compris en matière de recrutement et de conservation de l'effectif.
- **Minor Capital Funding Program (programme de financement de dépenses en capital secondaires) –** aide les garderies agréées à but non lucratif à respecter les exigences relatives à leur permis en ce qui concerne la rénovation ou la réparation de leurs installations ou le remplacement de matériel et de mobilier.
- **Major Capital Funding Program (programme de financement de dépenses en capital importantes) –** fournit aux demandeurs admissibles des fonds pour acheter du matériel, effectuer des travaux de construction, de rénovation ou d'agrandissement des installations en vue de créer de nouvelles places.

• **Child-Care Resource and Referral Program (ressources et aiguillage en matière de garde d'enfants)** – offre aux parents des services d'information et d'aiguillage pour les aider à faire des choix judicieux. Il soutient également les fournisseurs de services de garde par le biais de joujouthèques, de services de prêt de matériel, d'occasions de perfectionnement professionnel, d'information et de ressources dans toutes les collectivités de la province.

• **Child-Care Subsidy Program (programme de subvention pour la garde d'enfants)** – aide les familles à revenu faible ou moyen de la Colombie-Britannique à assumer les coûts des services de garde d'enfants. La subvention est un montant mensuel versé aux parents admissibles qui travaillent, se cherchent un emploi, sont aux études, ont un problème de santé qui les empêche de s'occuper eux-mêmes de leur enfant, ont un enfant dans un centre préscolaire agréé ou doivent avoir recours à des services de garde recommandés par un travailleur social du MCFD. L'administration de ce programme relève du MCFD depuis mai 2005. Le transfert du *Ministry of Employment and Income Assistance* a été achevé à l'automne 2006. L'enfant peut être dans un service réglementé ou non. Toutefois, seule la part du financement visant les milieux de garde non réglementés est prise en compte dans les réinvestissements liés à la PNE.

BC Healthy Kids Program (programme d'enfants en santé de la Colombie-Britannique) (avant 2007–2008, ce programme s'appelait Healthy Kids Dental and Optical Benefits Program) – Ce programme offre des soins dentaires et des soins de la vue de base

aux enfants de familles à faible et à moyen revenu qui reçoivent une subvention aux fins du paiement de la prime. Pour les familles passant du soutien du revenu à l'emploi à faible ou à moyen revenu, le *BC Healthy Kids Program* élimine l'un des obstacles à l'emploi en permettant aux familles de conserver certains avantages qui étaient auparavant associés au soutien du revenu.

Autism Intervention (intervention autisme) – Ce programme lancé en 2003–2004 fournit aux familles qui ont des enfants (de 6 à 18 ans) ayant des troubles du spectre autistique un financement direct pouvant atteindre 6 000 \$ par année pour acheter des services d'intervention après l'école. Ce financement s'ajoute aux programmes éducatifs et aux services à l'enfance en difficulté, qui sont offerts par l'entremise des conseils scolaires.

Foster Care 2000 (familles d'accueil 2000) – Ce programme visait à améliorer continuellement les services de formation et de soutien pour les parents de familles d'accueil.

Family Support Programs (programmes d'aide aux familles) – Il s'agit de services communautaires destinés à promouvoir le bien-être des familles. Les services sont conçus pour renforcer les familles et les stabiliser, améliorer la confiance des parents en leurs compétences, donner aux enfants un milieu familial stable et bienveillant, et favoriser leur développement. Voici les principaux éléments de ce programme : visites à domicile, développement des enfants, formation et sensibilisation des parents et soutien social, émotif et pédagogique aux familles.

Aboriginal Regional Support Services (services de soutien régionaux à l'intention des Autochtones) (Avant 2006–2007, ce programme s'appellait Aboriginal Strategy [stratégie pour les Autochtones]) – Ces fonds sont affectés à l'élaboration de structures d'administration et de services pour les organismes autochtones et à la formation du personnel qui sera chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des services pour les enfants et les familles. Divers services sont offerts aux communautés autochtones, notamment la protection de l'enfance, l'aide à la famille, le développement du jeune enfant, la garde d'enfants, les services en santé mentale pour les enfants et les jeunes, l'adoption et la probation des jeunes.

CommunityLINK – Des fonds sont versés aux conseils scolaires pour qu'ils améliorent le rendement scolaire, y compris les réalisations scolaires et le comportement social des élèves à risque. Parmi l'aide financière fournie par les districts scolaires, mentionnons les conseillers pour les jeunes et les familles, et les programmes dans les écoles du centre-ville et les programmes de repas et de collations à l'école.

Youth Initiatives (initiatives pour la jeunesse) – Un large éventail de services est offert par l'entremise de ce programme destiné aux jeunes dont la situation familiale est précaire et aux jeunes qui vivent à l'écart de leur famille dans des situations à risque élevé. Parmi les principaux services offerts, mentionnons les services de médiation jeune-famille, les services d'approche, les travailleurs qui viennent en aide aux jeunes, l'hébergement dans des endroits sûrs, les conventions relatives aux jeunes

et les services spécialisés pour jeunes. Les services spécialisés pour jeunes sont conçus pour satisfaire aux besoins précis des jeunes à risque, comme les jeunes parents et les Autochtones, les jeunes exploités sexuellement et les jeunes gais, lesbiennes, bisexuels, transgenres ou incertains de leur orientation sexuelle (LGBTQ)⁴⁰.

Other Youth Programs (autres programmes pour les jeunes) –

Ces programmes comprennent toute une gamme de services communautaires pour les jeunes. Il s'agit, entre autres, du *Safe Streets and Safe Schools Grant Program* (programme de subventions pour la sécurité dans la rue et à l'école), qui appuie les stratégies scolaires et communautaires visant à renforcer la sécurité publique et les efforts locaux de prévention du crime, ainsi que le *Community Capacity Building Project Fund* (fonds du projet de renforcement des capacités communautaires), qui aide les collectivités à concevoir des programmes visant à régler les problèmes associés à la prostitution, particulièrement l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Il y a également la *Youth Against Violence Line* (ligne téléphonique des jeunes contre la violence), qui offre aux jeunes un moyen sûr et confidentiel de prévenir ou de signaler les scènes de violence ou les crimes commis par des jeunes et à demander l'aide du service de police local; le *Youth Gang Prevention Fund* (le fonds de prévention contre les gangs de jeunes), un modèle d'action communautaire de quatre ans en plusieurs étapes qui appuie les efforts déployés directement par les communautés locales afin de développer des

⁴⁰ LGBTQ est le terme généralement accepté pour désigner la communauté des lesbiennes, des gais, des bisexuels, des transgenres et des personnes qui se posent des questions sur leur orientation sexuelle

plans visant à prévenir la violence chez les gangs de jeunes, le *Child and Youth Guardian of Estate* (tuteur aux biens des enfants et des jeunes), qui protège les droits de propriété et autres des enfants et des jeunes.

Social Housing (logement social) –

L'aide au logement est offerte aux familles à faible revenu de toute la province et est destinée aux ménages qui en ont le plus besoin. À mesure que des logements se construisent, il faut augmenter les subventions pour venir en aide à ces familles.

**Rental Assistance Program
(programme d'aide à la location) –**

Ce programme, lancé en 2006–2007, fournit une aide directe en argent aux familles travailleuses à faible revenu qui ont au moins un enfant de 18 ans ou moins, un revenu du ménage brut inférieur à 28 000 \$ par année et des avoirs d'une valeur de moins de 10 000 \$ et qui consacrent plus de 30 p. 100 du revenu du ménage au loyer.

Tableau 31 Colombie-Britannique : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné				
<i>BC Earned Income Benefit</i>	61 500	48 600	31 200	21 500
<i>BC Family Bonus Increase^a</i>	82 000	32 890	13 370	9 610
Garde d'enfants et garderies				
<i>Supported Child Development</i>	13 642	14 274	13 959	15 102
<i>Child-Care Subsidy (non-regulated)^b</i>	46 198	–	–	–
<i>Child-Care Programs and Services^c</i>	10 029	67 388	81 162	71 595
Prestations d'assurance-maladie complémentaires				
<i>BC Healthy Kids Program^d</i>	6 204	8 221	8 421	8 013
<i>Autism Intervention</i>	11 884	13 696	16 740	18 878
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
<i>Foster Care 2000</i>	3 853	3 900	4 283	3 305
<i>Family Support Programs</i>	12 937	13 353	14 968	13 474
<i>Aboriginal Regional Support Services^e</i>	6 282	5 201	6 348	6 462
<i>CommunityLINK</i>	41 650	41 650	44 600	45 800
Initiatives jeunesse				
<i>Youth Initiatives</i>	20 838	22 613	24 883	23 436
<i>Other Youth Programs</i>	1 433	1 893	2 102	2 752
Autres programmes, prestations et services liés à la PNE				
<i>Social Housing</i>	53 454	54 851	56 762	66 800
<i>Rental Assistance Program^f</i>	–	–	2 400	16 100
Total	371 904	328 530	321 198	322 827

^a Les chiffres comprennent les majorations du Supplément de la PNE dont ont pu profiter les bénéficiaires de la *BC Family Bonus* depuis 1998. À partir de 2004–2005, ce montant commence à baisser en raison de la compensation intégrale de la *BC Family Bonus* pour la plupart des familles avec un enfant.

^b Après 2004–2005, ce financement figure dans *Child Care Program and Services*.

^c Appelé *Child-Care Programs* avant 2006–2007. La subvention pour les services de garde non réglementés figure dans cette activité depuis 2005–2006.

^d Autrefois appelé *Healthy Kids Dental and Optical Benefits Program* avant 2007–2008.

^e Autrefois appelé *Aboriginal Strategy* avant 2006–2007.

^f Les chiffres de 2004–2005 peuvent différer de ceux qui sont présentés dans le rapport sur la *Prestation nationale pour enfants : 2006* en raison de la révision des données.

^g Ce programme a été mis sur pied en octobre 2006. En 2007–2008, ce montant augmente puisque des améliorations ont été apportées au programme et le gouvernement provincial s'est engagé à verser plus de fonds. On s'attend à une utilisation maximale en 2008–2009.

Remarques : 1) Toutes les dépenses et les estimations excluent les montants déclarés sous d'autres ententes fédérales-provinciales.

2) Les chiffres ont été arrondis.

Tableau 32

Colombie-Britannique : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE selon le nom du programme ^a	2004–2005		2005–2006		2006–2007		2007–2008	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants						
<i>BC Earned Income Benefit</i>	95 190	162 880	97 300	162 750	91 110	154 600	82 150	139 400
<i>BC Family Bonus Increase</i> ^b	151 560	259 320	46 730	104 060	14 070	42 300	10 110	30 400

^a Les programmes pour lesquels nous n'avions pas de données ne sont pas indiqués.

^b À partir de 2004–2005, le nombre de familles et d'enfants profitant de la *BC Family Bonus Increase* commence à baisser en raison de la compensation intégrale de la *BC Family Bonus* pour la plupart des familles avec un enfant.

Yukon

Les économies du Yukon associées au Supplément de la PNE ont été investies dans des programmes appuyant la santé des enfants, des familles et des communautés. Ces initiatives appuient les objectifs nationaux : aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et encourager les parents à intégrer le marché du travail si cette option est plus avantageuse pour eux. Les initiatives du Yukon aident également les familles à faible revenu à supporter les coûts qu'elles doivent engager pour élever leurs enfants et reconnaissent les avantages à long terme des interventions auprès des jeunes enfants.

On rajuste les prestations d'aide sociale à chaque mois, en traitant le montant réel du Supplément de la PNE reçu comme une catégorie à part du revenu. Ce montant est retranché du montant des prestations d'aide sociale qui n'est pas assujéti à l'exemption de revenu forfaitaire (150 \$ par mois par famille) ou l'exemption des revenus gagnés (50 p. 100 des revenus gagnés). Pour ceux qui ne produisent pas de déclaration de revenus, le montant du Supplément de la PNE est payé par l'aide sociale, mais le client doit signer une entente de remboursement. Ce remboursement est perçu lorsque le Supplément de la PNE est émis pour la partie de la prestation couverte par l'aide sociale. Cette situation se présente rarement.

Les réinvestissements et les investissements du Yukon incluent :

Yukon Child Benefit (prestation pour enfants du Yukon) (investissement) – Les familles du Yukon qui reçoivent la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)

et le Supplément de la PNE sont automatiquement prises en considération pour le *Yukon Child Benefit (YCB)*. Cette prestation est un investissement qui s'ajoute au Supplément de la PNE et se fonde sur les mêmes objectifs et principes. Elle est non imposable et n'est pas considérée comme un revenu dans le calcul des prestations d'aide sociale (c.-à-d. que l'on n'en tient pas compte). En juillet 2004, la *YCB* a été portée à 450 \$ par année par enfant et est maintenant offerte aux familles ayant un revenu annuel inférieur à 25 000 \$ (le seuil), point à partir duquel s'applique le taux de récupération fiscale de 2,5 p. 100 pour une famille avec un enfant et de 5 p. 100 pour une famille de deux enfants ou plus. Le gouvernement du Yukon a négocié auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) la récupération des coûts de la *YCB* versée aux enfants indiens inscrits du Yukon.

Yukon Children's Drug/Optical Program (assistance-médicaments et soins visuels pour enfants du Yukon) (réinvestissement)

– Ce programme est conçu pour aider les familles à faible revenu à assumer les coûts des médicaments d'ordonnance et des soins de la vue des enfants de moins de 18 ans. Les familles avec un revenu de plus de 23 500 \$ par année doivent payer une franchise, alors que les familles avec un revenu de moins de 23 500 \$ ne paient pas de franchise. Les familles doivent présenter une nouvelle demande chaque année.

Kids Recreation Fund (fonds de loisirs pour enfants) (réinvestissement)

– Ce fonds couvre les coûts d'inscription, de matériel et de fournitures liés à des activités sportives, artistiques, culturelles,

récréatives ou sociales. Il est mis à la disposition des familles dont le revenu net est inférieur à 37 000 \$ par année ou qui sont aux prises avec d'autres difficultés familiales particulières, notamment des ennuis financiers récents, la maladie dans la famille, les familles nombreuses ou les familles en crise. Chaque demande est évaluée en fonction des conditions de la famille. Les familles admissibles peuvent demander jusqu'à 300 \$ par enfant, par activité, montant qui peut atteindre 500 \$ par année. Il s'agit d'un fonds spécial administré par Sport Yukon et financé en partie par le gouvernement du Yukon par l'entremise de l'initiative de la PNE.

**Healthy Families Yukon
(initiative pour des familles en santé
(réinvestissement)**

– En mars 1999, le gouvernement du Yukon a mis en œuvre ce programme d'intervention précoce, appelé la *Healthy Families Initiative* en vue d'améliorer les conditions à long terme des enfants au Yukon. Ce programme, qui est adapté aux conditions culturelles, est un service de soutien intensif aux familles offert à domicile aux parents qui attendent un bébé et aux parents d'enfants de moins de trois mois. Le service est volontaire et peut être assuré à long terme, jusqu'à ce que l'enfant ait cinq ans. On offre des services à domicile hebdomadaires à la famille pendant les neuf à douze premiers mois, en se fondant sur certains critères servant à augmenter ou à diminuer le niveau de

service au fur et à mesure que l'enfant vieillit. Voici les objectifs de l'initiative :

- évaluer systématiquement les points forts et les besoins des nouveaux parents et les aider à accéder aux services communautaires au besoin;
- améliorer la dynamique familiale :
 - en nouant des relations harmonieuses basées sur la confiance;
 - en enseignant la résolution de problèmes;
 - en améliorant le régime de soutien aux familles;
- promouvoir des relations parent-enfant harmonieuses;
- promouvoir la croissance et le développement d'enfants en santé.

**Food for Learning (alimentation
à l'école) (investissement)**

– La *Yukon Food for Learning Society* verse des fonds pour aider les écoles à offrir des programmes d'alimentation, comme des petits déjeuners, des déjeuners ou des collations, aux élèves qui n'ont pas suffisamment à manger. Le gouvernement du Yukon a fait un réinvestissement unique de 30 000 \$ en 1998–1999 pour améliorer le *Food for Learning Project*. Il s'agit d'un fonds spécial administré par un organisme non gouvernemental et partiellement subventionné par le gouvernement du Yukon par le biais de l'initiative de la PNE.

Tableau 33 Yukon : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné				
<i>Yukon Child Benefit</i> ^a	711	675	660	1 030
Prestations d'assurance-maladie complémentaires				
<i>Yukon Children's Drug/Optical Program</i> ^b	48	46	44	39
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
<i>Kids Recreation Fund</i>	200	102	105	111
<i>Healthy Families Yukon</i>	1 026	937	974	975
<i>Food for Learning</i>	30	30	30	30
Total	2 015	1 790	1 814	2 185

^a Ne sont pas inclus les fonds récupérés auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

^b Les chiffres ont été révisés afin d'inclure les frais administratifs liés au *Yukon Children's Drug/Optical Program*.

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 34 Yukon : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE selon le nom du programme^a	2004–2005		2005–2006		2006–2007		2007–2008	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants						
<i>Yukon Child Benefit</i>	1 455	2 552	1 404	2 451	1 450	2 500	1 395	2 429
<i>Yukon Children's Drug/Optical Program</i>	158	224	233	344	221	341	188	315
<i>Kids Recreation Fund</i> ^b	221	290	307	481	367	509	378	568
<i>Healthy Families Yukon</i>	138	152	120	154	127	158	145	165

^a Les programmes pour lesquels nous n'avions pas de données ne sont pas indiqués.

^b Le nombre d'enfants profitant du *Kid's Recreation Fund* correspond aux chiffres réels, plutôt qu'aux chiffres fondés sur la formule de financement.

Territoires du Nord-Ouest

L'initiative de la PNE joue un rôle important dans la lutte collective contre la pauvreté chez les enfants au Canada. Sa souplesse a permis au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) d'élaborer trois programmes spécifiques pour lutter proactivement contre la pauvreté chez les enfants et favoriser la participation des parents au marché du travail.

Dans les Territoires du Nord-Ouest (TNO), le Supplément de la PNE est retranché du montant autorisé de l'aide sociale, puis réinvesti dans trois programmes destinés aux familles à faible revenu. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ajoute à la valeur de ces programmes par un financement supplémentaire. Pour éviter les chevauchements et accroître l'efficacité, l'Agence du revenu du Canada verse les prestations du territoire avec les prestations fédérales pour enfants.

Les réinvestissements et les investissements des Territoires du Nord-Ouest incluent :

Northwest Territories Child Benefit (NWTCB) (prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest) –

Cette prestation d'au plus 330 \$ par année par enfant est versée aux familles dont le revenu net était de 20 921 \$ ou moins l'année précédente.

Territorial Workers' Supplement (TWS) (supplément des travailleurs des Territoires) –

Ce supplément est versé aux familles dont les gains d'emploi dépassent 3 750 \$. Il augmente graduellement pour atteindre son maximum quand les gains d'emploi se situent à 10 000 \$ par année.

Remarque : La *NWTCB* et le *TWS* sont tous deux des programmes axés sur les besoins qui sont fondés sur le revenu net, les gains d'emploi et le nombre d'enfants de moins de 18 ans d'une famille.

Healthy Children Initiative (HCI) (initiative pour la santé des enfants) –

Le GTNO a lancé la *HCI* en 1998. Depuis cette date, des fonds à réinvestir de la PNE et des fonds d'investissement des TNO ont été injectés dans le développement et l'expansion continue de ce programme. Jusqu'ici, les hausses de fonds et les fonds à réinvestir de la PNE ont été injectés dans les programmes de la *HCI*. Cette initiative permet aux groupes communautaires de l'ensemble des TNO de créer et d'offrir des programmes qui sont axés proactivement sur la santé, l'apprentissage et le développement culturel des enfants de six ans et moins. Au nombre des initiatives menées jusqu'ici figurent des programmes de collation santé dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, des programmes culturels et linguistiques à l'intention des Autochtones, des programmes d'alphabétisation pour la famille et le soutien d'occasions de formation pour le personnel des programmes de garde de jeunes enfants.

Tableau 35 Territoires du Nord-Ouest : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2004 – 2005	2005 – 2006	2006 – 2007	2007 – 2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné				
<i>NWT Child Benefit/Territorial Workers' Supplement</i>	1 500	1 644	1 443	1 336
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
<i>Healthy Children Initiative^a</i>	419	419	1 768	1 768
Total	1 919	2 063	3 211	3 104

^a Les chiffres incluent les fonds d'un autre budget qui permet de fournir aux enfants des Territoires du Nord-Ouest des collations, des cours de langues autochtones et des camps dans les territoires.

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 36 Territoires du Nord-Ouest : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE selon le nom du programme ^a	2004 – 2005		2005 – 2006		2006 – 2007		2007 – 2008	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants						
<i>NWT Child Benefit</i>	2 300	4 300	2 331	4 441	2 200	4 191	1 893	3 605

^a Les programmes pour lesquels nous n'avions pas de données ne sont pas indiqués.

Nunavut

L'orientation stratégique (Pinasuaqtavut) du gouvernement du Nunavut continue d'être axée sur son engagement à bâtir l'avenir du Nunavut en améliorant la santé, la prospérité et l'autonomie des Nunavummiuts. Les initiatives du Nunavut relativement à la PNE vont dans le sens du principe inuit de Pijitsirniq (prendre soin des familles et de la collectivité) en aidant à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et en aidant les familles à faible revenu à payer les coûts à engager pour élever des enfants. La PNE encourage également les parents à intégrer ou réintégrer le marché du travail, conformément au souhait du gouvernement de promouvoir l'autonomie financière.

Le gouvernement du Nunavut compense le Supplément de la PNE comme un revenu provenant de paiements du soutien du revenu et il réinvestit dans la *Nunavut Child Benefit (NUCB)* et le *Territorial Workers' Supplement (TWS)*.

Les réinvestissements et investissements du Nunavut incluent :

Nunavut Child Benefit (NUCB) (prestation pour enfants du Nunavut) –

Il s'agit du principal programme de réinvestissement du Nunavut. Il est financé à partir des fonds récupérés sur

les paiements d'aide sociale du territoire. La *NUCB* est une prestation libre d'impôt versée aux familles admissibles ayant des enfants de moins de 18 ans à la maison. L'Agence du revenu du Canada verse cette prestation sous forme de paiement unique intégré à la PFCE et au Supplément de la PNE. La *NUCB* est versée à toutes les familles dont le revenu net était de 20921 \$ ou moins l'année précédente. Les familles reçoivent 27,50 \$ par mois, ou 330 \$ par année, pour chaque enfant admissible de moins de 18 ans qui habite la maison familiale.

Territorial Workers' Supplement (TWS) (supplément des travailleurs du

Territoire) – Les familles qui ont gagné un revenu d'emploi de plus de 3750 \$ l'année précédente peuvent également toucher le *Territorial Worker's Supplement*. Il s'agit d'une prestation supplémentaire versée aux familles de travailleurs avec enfants de moins de 18 ans vivant au foyer. Le Nunavut se sert des fonds récupérés sur l'aide sociale pour verser ce supplément aux parents travailleurs. L'Agence du revenu du Canada verse cette prestation sous forme de paiement unique intégré à la PFCE et au Supplément de la PNE. Les familles admissibles peuvent recevoir jusqu'à 275 \$ par année pour le premier enfant et 75 \$ en plus par année pour le deuxième enfant.

Tableau 37 Nunavut : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2004 – 2005	2005 – 2006	2006 – 2007	2007 – 2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné <i>Nunavut Child Benefit/ Territorial Workers' Supplement</i>	2 775	2 679	3 058	3 409
Total	2 775	2 679	3 058	3 409

Tableau 38 Nunavut : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE selon le nom du programme	2004 – 2005		2005 – 2006		2006 – 2007		2007 – 2008	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants						
<i>Nunavut Child Benefit/ Territorial Workers' Supplement</i>	2 810	6 414	2 717	6 338	2 679	6 036	2 653	6 099

Premières nations

L'objectif de l'initiative de réinvestissement de la PNE dans les communautés des Premières nations est de réduire les effets de la pauvreté infantile en finançant des programmes et des services destinés à répondre aux besoins physiques et sociaux des enfants dans les réserves, besoins qui n'auraient pas été comblés autrement. Plus particulièrement, l'initiative vise à aider les enfants des familles à faible revenu à devenir des membres autonomes et productifs de leur communauté.

Il existe plus de 600 communautés de Premières nations au Canada. De ce nombre, plus de 400 communautés ont utilisé le financement des réinvestissements pour élargir la gamme des services offerts aux familles à faible revenu avec enfants. Certaines communautés des Premières nations ne font pas partie des rapports ministériels sur le réinvestissement, notamment les bandes de l'Atlantique, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui sont visées par des ententes de financement pluriannuelles, les bandes autonomes du Yukon et les bandes de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les projets de réinvestissement chez les Premières nations se classent en cinq catégories :

Garde d'enfants et garderies –

Ces projets visent à créer plus de places en garderies pour les enfants des familles à faible revenu. On privilégie

particulièrement les enfants des parents qui travaillent ou qui entreprennent une formation ou un perfectionnement des études pour améliorer leurs possibilités d'emploi. Les fonds de réinvestissement peuvent aussi être utilisés pour subventionner les coûts de garderie pour les parents qui travaillent ou qui étudient, même si aucune subvention ne peut être accordée directement aux parents.

Alimentation de l'enfant –

Ces programmes ont pour objet d'améliorer la santé et le bien-être des enfants au moyen de programmes de petit déjeuner, de déjeuner ou de collation dans les écoles, et d'activités d'éducation à l'intention des parents sur les besoins nutritifs des enfants et la préparation des repas. Il arrive qu'on livre également des paniers alimentaires aux familles à faible revenu pour compléter l'alimentation des enfants.

Soutien des parents – Ces programmes viennent en aide aux parents en assurant à leurs enfants un bon départ dans la vie grâce à des services d'intervention précoce, notamment la mise en place de centres de consultations pour les parents et de cours de formation visant à assurer le développement des compétences parentales.

Transition du domicile au travail –

Ces programmes servent à développer les compétences des parents et des jeunes pour améliorer leurs perspectives d'emploi; ils comprennent des projets de développement de l'emploi et des compétences, et des projets de travail d'été pour les jeunes.

Enrichissement culturel –

Cette catégorie comprend différents projets, comme l'enseignement de la culture traditionnelle (p. ex., langues, art, musique et narration), des projets de soutien pour les jeunes, des célébrations, des groupes de soutien par les pairs,

des projets de soutien à la famille et à la collectivité tels que des programmes de dynamique de la vie, de la formation en gestion financière et d'autres activités de groupe qui rassemblent les aînés, les enfants et les jeunes de la collectivité.

Tableau 39 Premières nations : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

Secteur d'activité	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations ^a (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies	2 323	3 246	3 228	s.o.
Alimentation de l'enfant	12 459	12 762	13 561	s.o.
Soutien des parents	4 995	12 584	7 533	s.o.
Transition du domicile au travail	17 509	17 103	18 934	s.o.
Enrichissement culturel	15 462	8 919	7 101	s.o.
Coûts administratifs supplémentaires ^b			1 524	
Total partiel	52 748	54 614	51 880	54 606
Enveloppe d'investissements supplémentaires ^c	2 379	3 434	780	240
Total	55 127	58 048	52 660	54 846

^a Pour 2007–2008, la ventilation des estimations n'est pas disponible.

^b Les coûts administratifs ne sont pas inclus aux montants des secteurs d'activités pour la région de la Saskatchewan.

^c L'enveloppe d'investissements supplémentaires comprend les fonds remboursés à la Saskatchewan et au Yukon pour la partie des prestations pour enfants provinciale et territoriale versée dans des réserves. En 2006–2007, l'enveloppe d'investissements supplémentaires de la Saskatchewan a été éliminée en raison de la restructuration du programme provincial de prestations pour enfants.

Remarques : 1) s.o. indique que les données ne sont pas disponibles.

2) Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

3) Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne finance pas l'aide sociale dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Nunavut. Les réinvestissements dans ce domaine ne sont pas présentés dans ce tableau.

Tableau 40

Premières nations : Nombre approximatif de familles et d'enfants sur les réserves par région, qui bénéficient des réinvestissements liés à la PNE

Région	2004–2005		2005–2006		2006–2007	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants
Atlantique ^a	1 281	2 608	1 087	2 229	872	1 759
Québec	4 994	10 583	4 333	10 854	4 629	9 452
Ontario ^b	22 960	52 429	28 480	68 701	7 874	16 947
Manitoba ^c	–	–	–	–	–	–
Saskatchewan ^b	85 533	209 520	154 482	346 308	32 973	69 831
Alberta	11 910	23 826	16 503	36 620	23 996	62 132
Colombie-Britannique	32 722	59 088	21 355	35 131	19 791	31 208
Yukon ^b	363	1 266	326	1 327	510	985

^a Le nombre de participants dans la région de l'Atlantique n'inclut que les Premières nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

^b En 2006–2007, l'Ontario, la Saskatchewan et le Yukon ont changé leur façon d'établir des rapports sur les familles et les enfants.

^c Depuis janvier 2004, la province du Manitoba a versé toutes les prestations pour enfants directement aux familles. Les fonds de réinvestissement ne sont plus disponibles.

- Remarques :**
- 1) Nous ne disposons d'aucune estimation pour 2007–2008.
 - 2) Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne finance pas l'aide sociale dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.
 - 3) Les chiffres peuvent varier étant donné que certaines bandes financées aux termes d'ententes pluriannuelles d'autres mécanismes d'autonomie gouvernementale peuvent avoir été omis.
 - 4) Les chiffres peuvent inclure des dédoublements dans les cas où des familles ou des enfants bénéficient de plus d'un service dans la collectivité.

Citoyenneté et Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) tient aux objectifs de l'initiative de la PNE. CIC continue de venir en aide aux réfugiés parrainés par le gouvernement en réinvestissant les ajustements à l'aide sociale dans les prestations à l'intention des familles de réfugiés et de leurs enfants.

CIC administre la PNE par l'entremise de ses bureaux locaux et régionaux en suivant les lignes directrices s'appliquant à l'aide sociale de la province ou du territoire, ce qui contribue à maintenir une norme nationale pour les clients. Les fonds dégagés par suite des rajustements du soutien du revenu sont réinvestis dans des prestations versées aux familles de réfugiés avec des enfants.

Le Programme d'aide au rétablissement (PAR) destiné aux réfugiés parrainés par le gouvernement comprend des mesures de soutien du revenu et une gamme de services immédiats et essentiels. Les réfugiés qui ont des besoins particuliers peuvent recevoir du soutien du revenu pendant 12 mois, ou jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes, jusqu'à un maximum de 24 mois pour certains réfugiés ayant des besoins spéciaux. Les clients qui ne sont pas autonomes à la fin de cette période ont droit à l'aide sociale de la province ou du territoire.

Les autres réinvestissements et les investissements de CIC incluent :

Allocation pour les nouveau-nés –

Ce supplément aide les familles de réfugiés parrainées par le gouvernement à payer les coûts liés à l'arrivée d'un bébé.

Allocation pour enfants de moins

de six ans – Il s'agit d'une prestation qui tient compte des coûts supplémentaires liés aux jeunes enfants.

Allocation pour l'entrée à l'école –

Ce supplément aide les familles de réfugiés parrainées par le gouvernement à doter leurs jeunes enfants des fournitures nécessaires pour qu'ils puissent fréquenter l'école primaire.

Allocation mensuelle pour l'école –

Ce supplément aide les familles de réfugiés parrainées par le gouvernement à assumer les coûts récurrents et permanents de l'éducation de leurs enfants, notamment les fournitures d'école et de sport et les frais d'inscription.

Allocation de transport liée à la PNE –

Ce supplément aide les familles de réfugiés parrainées par le gouvernement à payer leurs coûts de transport.

Tableau 41**Citoyenneté et Immigration Canada : Réinvestissements et investissements liés à la PNE**

	2004 – 2005	2005 – 2006	2006 – 2007	2007 – 2008
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné				
Allocation pour les nouveaux-nés, allocation pour les enfants de moins de 6 ans et allocation pour l'entrée à l'école	799	767	1 022	1 463
Autres programmes, prestations et services liés à la PNE				
Allocation de transport liée à la PNE	1 793	1 688	1 066	969
Total	2 592	2 455	2 088	2 432

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Résultats de l'analyse de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

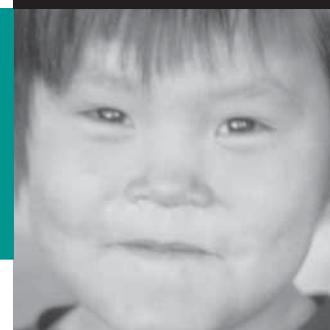


Tableau 42 Variation de l'incidence du faible revenu parmi les familles selon le type de familles en raison de la PNE : janvier 2005 à décembre 2005

EDTR 2005	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles ^a
MPC^b			
Baisse du nombre d'enfants vivant en situation de faible revenu	53 300	116 500	171 100
Baisse du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	28 300	49 400	78 800
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	-10,7 %	-16,0 %	-13,7 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants ^c	-3,6 %	-1,6 %	-2,1 %
SFR après impôt^b			
Baisse du nombre d'enfants vivant en situation de faible revenu	70 400	74 100	144 500
Baisse du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	37 900	29 600	67 500
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	-16,7 %	-12,9 %	-14,7 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants ^c	-4,9 %	-1,0 %	-1,8 %
MFR après impôt^b			
Baisse du nombre d'enfants vivant en situation de faible revenu	49 500	105 000	154 500
Baisse du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	26 500	43 800	70 300
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	-10,5 %	-16,6 %	-13,5 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants ^c	-3,4 %	-1,4 %	-1,8 %

^a La catégorie « Toutes les familles » comprend un parent, deux parents et autres types de famille (i.e. enfants en foyer d'accueil). Les enfants faisant partie des autres familles n'étant pas reflétés sous les catégories monoparentales et biparentales, le total dans « Toutes les familles » n'est donc pas la somme de « Familles monoparentales » et « Familles biparentales ».

^b L'effet direct de la PNE sur l'incidence du faible revenu et du revenu disponible dépend de la mesure du faible revenu appliquée dans le cadre de l'analyse de simulation. Dans la présente annexe, trois différentes mesures du faible revenu sont utilisées : le SFR après impôt, le MFR après impôt et le MPC. Comme ces trois mesures sont calculées suivant différentes méthodologies, il peut être difficile de comparer directement les résultats de la simulation à partir de chacune des mesures.

^c La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) 2005.

Tableau 43

Variation du revenu disponible attribuable à la PNE parmi les familles avec enfants selon le type de familles : janvier 2005 à décembre 2005

EDTR 2005	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
MPC			
Familles qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2005			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	2 100 \$	2 700 \$	2 400 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	9,4 %	9,6 %	9,5 %
Familles qui sont restées dans une situation de faible revenu en 2005			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	1 700 \$	2 000 \$	1 900 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	10,9 %	10,6 %	10,7 %
Autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2005			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	1 200 \$	1 100 \$	1 100 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	3,1 %	2,7 %	2,9 %
SFR après impôt			
Familles qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2005			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	2 300 \$	3 000 \$	2 600 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	10,0 %	10,0 %	10,0 %
Familles qui sont restées dans une situation de faible revenu en 2005			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	1 700 \$	2 200 \$	1 900 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	11,1 %	11,3 %	11,2 %
Autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2005			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	3,0 %	3,0 %	3,0 %
MFR après impôt			
Familles qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2005			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	2 500 \$	2 900 \$	2 800 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	10,2 %	9,8 %	9,9 %
Familles qui sont restées dans une situation de faible revenu en 2005			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	1 700 \$	2 100 \$	1 900 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	10,7 %	10,9 %	10,8 %
Autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2005			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	1 200 \$	1 100 \$	1 100 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	2,7 %	2,6 %	2,7 %

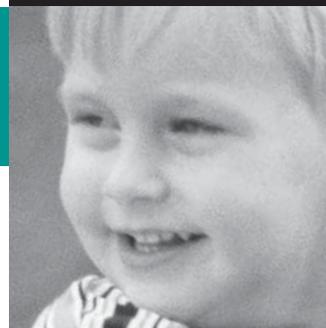
Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) 2005.

Tableau 44**Variation de l'incidence du faible revenu parmi les familles selon le type de familles en raison de la PNE : janvier 2005 à décembre 2005**

EDTR 2005	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
MPC			
Baisse de l'écart du faible revenu (millions de dollars)	420 \$	590 \$	1 010 \$
Variation en pourcentage de l'écart du faible revenu	-21,1 %	-20,0 %	-20,4 %
SFR après impôt			
Baisse de l'écart du faible revenu (millions de dollars)	370 \$	470 \$	840 \$
Variation en pourcentage de l'écart du faible revenu	-22,1 %	-20,1 %	-20,9 %
MFR après impôt			
Baisse de l'écart du faible revenu (millions de dollars)	420 \$	530 \$	950 \$
Variation en pourcentage de l'écart du faible revenu	-20,2 %	-20,7 %	-20,5 %

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) 2005.

Autres données statistiques



Les tableaux statistiques ci-après s'ajoutent aux données présentées dans le présent rapport. Ils définissent les tendances relatives au faible revenu et à la participation au marché du travail. On peut les trouver sur le site Web de la PNE à l'adresse suivante : www.prestationnationalepourenfants.ca (disponible en format HTML).

Tableau 1a :

SFR après impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de sa collectivité, 2005

Tableau 1b :

SFR avant impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de sa collectivité, 2005

Tableau 1c :

MFR après impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de sa composition, 2005

Tableau 2 :

SFR et MFR – Nombre et pourcentage de familles avec des enfants de moins de 18 ans au-dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2005

Tableau 2a :

SFR et MFR – Nombre et pourcentage d'enfants de moins de 18 ans au-dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2005

Tableau 3a :

SFR après impôt – Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2005

Tableau 3b :

SFR avant impôt – Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et les seuils de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2005

Tableau 3c :

MFR après impôt – Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2005

Tableau 4 :

SFR et MFR – Revenu du marché des familles à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans, exprimé en pourcentage du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2005

Tableau 5 :

SFR et MFR – Pourcentage des familles à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans et ayant occupé un emploi rémunéré au cours de l'année, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2005

Tableau 6 :

Nombre estimatif de familles ayant des enfants de moins de 18 ans qui reçoivent des prestations d'aide sociale, selon le type de famille, Canada, en mars de chaque année, 1987 à 2005

Tableau 7 :

Dépenses fédérales pour les prestations de la PFCE (le Supplément de la PNE et la prestation de base de la PFCE) pour les bénéficiaires du Supplément de la PNE, par province/territoire, juillet 2006 à juin 2007

Tableau 8 :

Dépenses fédérales pour les prestations de la PFCE (le Supplément de la PNE et la prestation de base de la PFCE) pour les bénéficiaires de la PFCE, par province/territoire, juillet 2006 à juin 2007

